

**UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE**  
**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**CA**  
**18 OCTOBRE 2024**

A l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 26 votants, dont 10 membres représentés  
P : Présent.e / R : Représenté.e / E : Excusé.e

NOM	PRENOM	SIGNATURE
ANNOOT	EMMANUELLE	R
FEUILLOLEY	MARC	P
LAIGNEL	BENOIT	R
RANDRIANARIVONY	RIVO	P
LEGROS	CECILE	E
RICHARD	VINCENT	P
SAVOYE	GUILLAUME	P
YON	LAURENT	P
BERCHE	PIERRE-EMMANUEL	P
CABARET	FLORENCE	E
CHARPENEL	MARION	P
HUCY	WANDRILLE	R
RADIGUET	BERTRAND	P
LAUGEROTTE	ERIC	P
TISSE	SEVERINE	P
NIVARD	CAROLE	R
BELLET	FRANCOIS	P
BOUZARD	FRANCK	E
GUEZET	SEBASTIEN	R
ROMANSKI	ZOLIRA	P
DECORDE	FLORENT	E
THOUMIRE	FABIEN	R
BLANPAIN	MATHEO	E
SANCHEZ DURAMAY	LEILA	E
DEROUARD	PIERRE	E
KOPP	JULIE	E
CHERTOUK	SAFWANE	P
CLABAU	MEDERIC	E
RIOULT	ADRIEN	E
LABESSOUILLE	PIERRE	E
MARTINS	IZABEL	E
HEROUIN-LEAUTEY	FLORENCE	R
SLIMANI	LAURA	E
LONGIN	ISABELLE	E
LELUYER	MATHILDE	E
DIONNET	FREDERIC	P
GOOSSENS	NICOLE	P
BARENTON-GUILLAS	JULIE	R
LOUISY-LOUIS	ALINE	E
ARIBAUD	GUILLAUME	R
RUULT	ERIC	R
MALLET	DAVID	P
LEBOUIS	STEPHANIE	P
RAHILI	AURELIA	E
MONTELS	PASCALE	E
DUTHIL VATINE	AXEL	E
LE DERF	FRANCK	P

**Présidence**  
**Vice-présidence CA**  
**Franck LE DERF**

**Direction générale des services**  
Pascale LAINE-MONTELS  
Affaire suivie par  
Victorine MENDY  
Responsable des Instances  
02.35.14.67.69  
[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Mont-Saint-Aignan, le 8 octobre 2024**

Monsieur le Président de l'Université de Rouen  
Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres du  
conseil d'administration de l'université de Rouen  
Normandie

**INVITATION**  
**Conseil d'administration de l'université de Rouen Normandie**

Mesdames, Messieurs,  
Vous êtes invités à participer au conseil d'administration de l'université de Rouen Normandie qui aura lieu :

**Vendredi 18 octobre, à 13h45**

1 Rue Thomas Becket  
Espace Jean-Marc DUCLOS  
Université de Rouen Normandie – Mont-Saint-Aignan

ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales
2. Finances (vote) :
  - Budget rectificatif 2024
  - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025
3. Contrats d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP) 2024-2026 (vote)
4. Rapport d'activités (vote)
5. ~~Rapport Social Unique RSU 2023 (vote)~~
6. Formation (vote) :
  - Dossier de demande d'accréditation du premier cycle de la formation en Sciences Maïeutique
  - Capacités d'accueil en Médecine/Maïeutique/Odontologie/Pharmacie (MMOP)
7. Validation de la politique de sécurité du système d'information (PSSI) (vote)
8. Élection d'un.e vice-président.e étudiant.e au conseil d'administration (vote)
9. Avis sur la nomination de la direction du CEROUEN (vote)
10. Questions diverses (à envoyer 48 heures avant la date de réunion à [secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr))

*Cette convocation vaut ordre de mission.*

Le président de l'université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

Conseil d'administration - URN

18 octobre 2024

Délibération n°CA-2024-07

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 26 votants, dont 10 membres représentés

**Budget rectificatif 2024**

➤ Vu la note en annexe.

*Approbation du budget rectificatif 2024*

Pour	25
Contre	0
Abstention	1

**Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif 2024**

Fait à Rouen, le 18 octobre 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Présidence  
Affaire suivie par :  
Franck Le Derf  
Vice-Président en charge des ressources, du  
patrimoine immobilier

Direction générale des services  
Affaire suivie par :  
Pascale Laine-Montels  
Sylvie Monsinjon

Direction des Affaires Financières  
Affaire suivie par :  
Cédric Ecourtemer  
Corinne Martins

Mont Saint-Aignan, le 4 /10/2024

Le Président

À

Madame la Rectrice de l'académie de  
Normandie, Chancelière des Universités

Madame la Rectrice,

La présente note a pour objet de vous présenter les principaux éléments constitutifs de la première proposition de budget rectificatif (BR n°1) de l'exercice 2024 de l'Université de Rouen Normandie.

Ce budget rectificatif tient compte des écarts de réalisation par rapport au budget initial (BI). Outre les ajustements habituels anticipant la fin de l'exercice, il prend en compte les nouveaux projets ainsi que les éléments d'évolution de l'enveloppe de la masse salariale liés notamment à la campagne d'emplois.

Ainsi, la démarche a été de questionner l'ensemble des composantes et directions sur l'évolution de leur besoin (tout en travaillant sur les taux d'exécution prévus sur la fin de l'exercice), mais aussi sur les éventuelles recettes à encaisser d'ici à la fin de l'année budgétaire.

Ce budget rectificatif ne modifie pas l'économie générale du budget initial (seuil de 5% du budget voté au BI). En revanche, il augmente le plafond d'emplois global de 15 postes le portant ainsi à 2618 ETPT. Cette proposition doit donc faire l'objet d'un vote lors du conseil d'administration du 18 octobre prochain.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations distinguées.

## 1. Rappel des autorisations budgétaires liées au budget initial 2024

	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
Personnel	205 846 028	205 846 028
Fonctionnement	43 247 126	39 060 018
Investissement	28 016 173	23 366 249
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>277 109 327</b>	<b>268 272 295</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>257 421 955</b>	

*Solde budgétaire initial 2024 : - 10 850 340 euros*

## 2. Le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2024

### 2.1 - Volet recettes

Ce budget rectificatif de l'exercice budgétaire 2024 prévoit en synthèse une augmentation des recettes de **4 923 810 €** répartie principalement comme suit :

#### **Financement État :**

**Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) :** La SCSP n'est à ce stade pas définitive, et elle reste estimée au niveau de la prévision du budget initial (BI).

#### **Autres Financements de l'Etat : + 237 000 €**

- AAP travaux gains énergétiques (DRI) : 237 000 € ont été perçus au titre de l'obtention de certificat d'économies d'énergie.

#### **Fiscalité affectée : + 222 296 €**

- Complément de CVEC de +222 296 €, lié à la notification du CROUS. Les crédits seront ouverts dans le cadre des appels à projet de la CVEC.

- **Autres financements publics : + 3 220 053 €**

**Dont :**

- + 1 896 041 € pour le projet ANR – France 2030 « BIOT2@Normandie »
- - 525 000 € au titre du CPER 2015-2020 Bibliothèque Universitaire (BU) phase d'études et de conception. Initialement prévu au BI 2024, le versement interviendra finalement en 2025. Ces crédits seront reprogrammés sur le BI 2025.
- + 1 250 000 € pour les conventions liées à la Recherche :
  - dont 73 337 € au titre des projets ANR (IA)
  - dont 178 172 € au titre des projets ANR hors IA,
  - dont 205 965 au titre des financements du FEDER et de la Région à hauteur de 377 879 €,
  - dont d' autres financements pour 414 647 €
- - 30 000 € concernant le Campus Santé Rouen Normandie. Une demande d'avenant auprès de la Métropole de Rouen est en cours. Le projet a été décalé et le solde sera versé en 2025.
- + 282 534 € au titre des AAP Normandie Sup 2024 de la Région Normandie
- + 258 335 € concernant les crédits servant au soutien logistique des conventions Erasmus
- + 77 042 € au titre de l'AAP Métropole Rouen Normandie (IUT de Rouen)
- + 11 101 € au titre de divers autres financements

- **Autres : + 1 244 461 € dont :**

- + 582 225 € d'augmentation de la facturation des contrats de la Formation Continue et par Apprentissage (534 225 € contrats FCA + diverses aides aux apprentis 48 000 €)
- + 100 000 € taxe apprentissage
- + 102 055 € au titre l'UNESS (flexisanté)
- + 151 069 € pour les certificats d'énergie et d'autres recettes exceptionnelles concernant le chauffage
- + 255 000 € concernant le rappel de facturation lié à la convention d'hébergement IRCOF
- + 27 000 € concernant l'augmentation de recettes liée à la restauration de l'Inspé
- + 10 000 € concernant le don affecté de M Heuzé
- Divers : 17 112 €

## **2.2 - Volet dépenses**

### **2.2.1 / Dépenses de personnels : + 3 170 034 €**

#### **Contexte :**

Lors de l'élaboration du budget initial 2024, plusieurs scénarios ont été pris en compte. Un travail de confrontation entre ces prévisions budgétaires et l'exécution constatée entre janvier et août 2024 ainsi que leur projection à fin décembre ont été réalisés. Par ailleurs, un certain nombre d'évènements intervenus en 2024 n'a pu être pris en compte au moment de la construction budgétaire initiale 2024 et doivent être impactés dans le cadre de ce BR 1.

Ces ajustements budgétaires sont à opérer pour adapter les prévisions budgétaires à l'exécution prévisionnelle des dépenses décrites ci-dessous.

#### **Les éléments du BR 1**

- 1) Actualisation de la prévision budgétaire prise comme hypothèse au BI 2024 avec réalisation de la dépense : +1 M€

Lors de l'élaboration du BI 2024, une prévision d'atterrissage 2023 pour la masse salariale des agents de l'URN avait été ciblée à hauteur de 197,8 M€. Après intégration des paies d'octobre à décembre 2023, un ajustement était déjà identifié pour un montant de +136 K€. De plus, la confrontation des hypothèses d'entrées et sorties 2023 (date moyenne d'entrée, date moyenne de sortie et coûts moyens) au réalisé 2023 a donné lieu à un ajustement de +350 K€.

Lors du vote du CA du 06 janvier 2023, il a été convenu d'appliquer une revalorisation cadencée du RIFSEEP pour le personnel BIATSS entre 2023 et 2025. Compte tenu de l'évolution des effectifs, spécifiquement sur le personnel BIATSS, l'enveloppe prévue pour le régime indemnitaire doit être réajustée à la hausse (+134,4 K€).

Pour le BI 2024, l'hypothèse budgétaire liée à l'endorecrutement avait été fixée à 50% pour les concours des professeurs des universités. Après publication et analyse des résultats, il s'avère que le nombre de lauréats des concours PU, déjà MCF au sein de l'URN, est inférieur à cette hypothèse. Cela génère un ajustement de +123,3 K€.

D'autres hypothèses doivent être revalorisées au BR 1 (ajustement de la revalorisation des 5 points d'indice, augmentation du GVT +, augmentation du RIPEC C1 et C3).

## 2) Ajout de nouvelles dépenses : +1,7 M€

Depuis janvier 2022 et en lien avec la LPR, la PES fait l'objet de plusieurs revalorisations cadencées, applicables jusqu'en 2027. Une mensualisation de la PES a été mise en œuvre au sein de l'URN à compter de la paie de juin 2024 avec un versement rétroactif des mois de septembre 2023 à février 2024 (auparavant : versement 2 fois 6 mois pour une année) soit 16 mois de primes à verser sur l'année 2024 et non 12 mois (+450 K€).

Lors du CA du 07 juin 2024, une revalorisation du régime indemnitaire des BIATSS non titulaires (hors recherche) applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2024 a été voté dont le coût supplémentaire doit faire l'objet d'une inscription au BR 1 (+77,7 K€).

De plus, l'Université a été lauréate de nombreux appels à projet (BIOT2, NORMANTHIA, TRANSITION, ...) et a fait aussi l'objet d'une contractualisation avec l'Etat dans le cadre des COMP. Dans ce cadre, de nombreux recrutements d'agents sont déjà réalisés et doivent encore intervenir. Ainsi, il est nécessaire d'inscrire une somme supplémentaire au BR 1 (+315,5 K€).

D'autres évènements, tels que des décès ou des départs volontaires entraînent le versement de diverses sommes (capitaux décès ou encore d'indemnités de ruptures conventionnelles). Il convient donc d'ajouter au BR 1 une somme couvrant ces dépenses (+250 K€).

Certaines nouvelles dépenses ont également été prévues pour l'année 2024 (revalorisation de la grille indiciaire des infirmiers, revalorisation de certains taux de vacations...).

## 3) Ajustement des dépenses liées aux personnels sur contrat de recherche : 450 K€

Suite à l'analyse de l'exécution du budget de l'enveloppe masse salariale du centre financier 932 entre janvier et août 2024, couplé à un nombre croissant de conventions, il a été convenu d'inscrire 450 K€ supplémentaires au BR 1.

## 4) Ajustement du plafond d'emploi du BI 2024

Tenant compte de la dynamique des dernières campagnes d'emplois, des différents mouvements ainsi que du nombre croissant de recrutements de l'URN sur les appels à projet, le plafond global d'emploi doit être réajusté à 2618 ETPT (+ 15 par rapport au BI 2024).

## 5) Synthèse

<b>Budget initiale 2024</b>	<b>205 846 028 €</b>
<b>Budget rectificatif n°1</b>	<b>3 170 034 €</b>
<i>Actualisation des prévisions budgétaires du BI</i>	1 012 592 €
<i>Ajout de nouvelles dépenses</i>	1 707 442 €
<i>Enveloppe supplémentaire sur les personnels sur contrat de recherche (932)</i>	450 000 €
<b>Budget total</b>	<b>209 016 062 €</b>

**2.2.2 / Dépenses de fonctionnement****Autorisations d'engagement : – 2 810 €****Crédits de paiements : – 3 748 246 €**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées d'une part de baisse des AE et CP comme suit :

- d'une désinscription au niveau global de l'établissement de – 3,5M € en CP par rapport au taux d'exécution constaté au 30 septembre.
- d'une diminution des crédits concernant les dépenses de fluide : - 1 165 220 € en AE et 1 030 k € en CP. En effet, le coût de l'énergie s'étant stabilisé, la prévision est réajustée à la baisse.

D'autre part, d'une augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 162 410 € en AE et de 781 754 € en CP qui se décompose principalement de la manière suivante :

- + 222 000 € liés aux projets CVEC en lien avec l'augmentation de la recette.
- + 200 000 € liés à l'alimentation de l'enveloppe réserve
- + 400 000 € pour les projets sur convention recherche
  
- Des différentes demandes des composantes et directions : 340 410 €
  - o + 153 000 € UFR Santé
  - o + 45 000 € CFCA
  - o + 59 000 € SSE
  - o + 33 000 € INSPE
  - o - 66 000 € DRIC

- + 33 000 € DEPE
- + 30 000 € TURN
- + 18 000 € Sureté
- + 21 800 € UFR LSH
- - 24 290 € IAE
- + 37 900 € Autres

### **2.2.3 / Dépenses d'investissement**

**Autorisations d'Engagement : - 3 117 580 €**

**Crédits de Paiements : - 2 268 252 €**

Les crédits d'investissements se décomposent d'une part de désinscriptions en AE et CP qui se décomposent de la manière suivante :

- - 2 253 131 € en AE et - 1 403 803 € en CP : désinscription relative à la Bibliothèque Universitaire (il s'agit d'un simple report sur 2025 pour tenir compte de la réalité opérationnelle du projet).
- - 500 000 € en AE et CP : à l'échelle de l'établissement, au regard du taux d'exécution constaté au 30 septembre.
- - 403 000 € : report des AE et - 403 729 € en CP du projet TRANSITION qui seront reportés sur le BI 2025.
- - 340 000 € : report des AE et CP des travaux de l'amphithéâtre « Trénard » qui seront reportés en 2025.
- - 90 000 € : report des AE et - 127 190 € en CP sur divers projets dont l'odontologie et le projet France 2030 « SaNuRN » sur le BI 2025.

D'autre part, quelques ouvertures de crédits concernant des nouveaux appels à projet :

- + 363 000 € en AE et CP liés au projet BIOT2@Normandie (reversement à effectuer aux partenaires du projet)
- + 105 551 € : diverses ouvertures en AE et 143 470 € en CP liées aux demandes des composantes et directions

### 2.3 – Synthèse

En synthèse, ce projet de budget rectificatif présente les évolutions suivantes :

Autorisations d'engagement	+ 49 644 €
Crédits de paiement	- 2 846 464 €
Recettes	+ 4 923 810 €
Solde budgétaire	+ 7 770 274 €

Cette proposition de budget rectificatif donne ainsi lieu aux autorisations budgétaires et crédits de paiement révisés suivants :

Dépenses	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
Masse Salariale	209 016 062 €	209 016 062 €
Fonctionnement	43 244 315 €	35 311 772 €
Investissement	24 898 593 €	21 097 997 €
<b>Total</b>	<b>277 158 970 €</b>	<b>265 425 831 €</b>
<b>Recettes</b>		
	<b>Prévision de recettes</b>	
Subvention pour Charges Service Public (SCSP)	206 222 584 €	
Autres financements État	1 480 000 €	
Fiscalité affectée	2 375 215 €	
Autres financements publics	30 716 342 €	
Recettes propres	21 551 624 €	
<b>Total</b>	<b>262 345 765 €</b>	

Ces autorisations budgétaires rectificatives donnent lieu à un solde budgétaire prévisionnel négatif de **3 080 066 €**.

### **3 – Budget 2024 révisé – Situation patrimoniale**

État des prévisions en Budget initial 2024 (budget agrégé en droits constatés)

Charges	273 906 046 €
Produits	268 936 479 €
Résultat prévisionnel	- 4 969 567 €
Capacité d'autofinancement	1 030 433 €
Emplois	23 366 249 €
Ressources	14 256 593 €
Évolution du fonds de roulement	- 9 109 656 €

État des prévisions après intégration du BR1 2024 (budget agrégé en droits constatés)

Charges	273 523 099 €
Produits	271 714 174 €
Résultat prévisionnel	- 1 808 925 €
Capacité d'autofinancement	4 191 075 €
Emplois	20 699 295 €
Ressources	16 815 685 €
Évolution du fonds de roulement	- 3 883 610 €
Fonds de roulement estimé en fin d'exercice	26 218 499

Le Président,

  
Laurent YON

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**18 octobre 2024**

**Délibération n°CA-2024-08**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 26 votants, dont 10 membres représentés

**Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025**

➤ Vu la note en annexe.

*Approbation du débat d'orientation budgétaire 2025*

Pour	22
Contre	0
Abstention	4

**Le conseil d'administration approuve le débat d'orientation budgétaire 2025**

Fait à Rouen, le 18 octobre 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON

Présidence

Affaire suivie par :

Franck LE DERF

Vice-Président en charge des ressources et  
patrimoine immobilier

Direction Générale des Services

Affaire suivie par :

Pascale MONTELS

Sylvie MONSINJON

Mont Saint-Aignan, le 07/10/2024

## Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025 (DOB)

**Propos liminaire** : L'élaboration du prochain budget initial (BI) doit être précédée d'un débat d'orientation budgétaire (DOB). Le DOB s'appuie sur les grands axes stratégiques du projet d'établissement de l'Université et de sa soutenabilité financière en prenant en compte le contexte national. La trajectoire globale de l'établissement vise donc à concilier notre projet d'établissement qui se veut ambitieux et une maîtrise budgétaire permettant d'assurer nos missions de service public. Conformément à la réglementation, le DOB est soumis au vote du Conseil d'administration.

### 1) Le contexte général dans lequel s'inscrit le débat d'orientation budgétaire

Le DOB a vocation à transcrire la stratégie de notre université en termes budgétaires tout en donnant une visibilité de sa soutenabilité financière. À l'instar des trois derniers exercices budgétaires, la préparation budgétaire 2025 s'inscrit dans un contexte national et international marqué par une grande instabilité.

Ce dernier budget initial s'inscrit dans un contexte national marqué par différents événements : d'une part les effets liés à un contexte inflationniste qui ont généré des coûts importants en matière de construction mais aussi en matière d'énergie et par des mesures salariales compensées partiellement.

Les perspectives de financement par l'État ne sont pas encore connues notamment sur deux points :

- En premier lieu, des incertitudes sur l'accompagnement financier de notre établissement au titre de la subvention pour charges de service public (SCSP) qui s'ajoutent à la non compensation financière allouée à l'évolution des dépenses de masse salariale (GVT, avancement des agents),
- En second lieu, le financement des fluides qui reste une question centrale et ce, dans un contexte où les possibilités de soutien exceptionnel par l'État paraissent limitées étant donné le contexte national de restriction budgétaire annoncé dernièrement. Les effets de la crise sur le marché de l'énergie et des matières premières continuent à jouer, certes de façon moins prégnante que l'an dernier, mais occasionnent néanmoins des surcoûts sur des dépenses obligatoires (fluides, travaux, entretien, consommables).

L'université de Rouen Normandie est également engagée dans la mise en place de son contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) pour la période 2024-2026, et pour lequel l'établissement recevra 4,5M€, en contrepartie d'actions nouvelles que ces financements viendront soutenir. Le COMP viendra impacter à la fois nos actions de formation (dont la FTLV), de recherche, de transition socio-écologique pour un développement soutenable (TEDS), et permettra le développement d'actions à destination de nos étudiantes et étudiants.

Au niveau national, la croissance a été de 0,2% au premier et second trimestre 2024. Selon les prévisions de l'INSEE, la croissance nationale resterait modeste de l'ordre de 1,1% cette année en moyenne annuelle.

Le contexte de tension des finances publiques et le développement de nombreux plans gouvernementaux laissent supposer une possible contraction des SCSP attribuées aux opérateurs de l'État dont font parties les universités. La pré-notification de la subvention 2025 pour l'URN ne sera connue que fin octobre/début novembre, au terme des conférences ressources. De même, la notification définitive de la SCSP 2024 ne sera notifiée que tardivement en décembre.

Les principales actions de l'URN en 2025, en plus de la mise en œuvre des actions du COMP, concerneront la poursuite du déploiement du contrat pluriannuel 2022-2027 axé sur sa stratégie TEDS, ainsi que les principaux projets structurants, notamment le projet **Transition**, l'université européenne **Ingenium**, le Centre d'études et de recherche olympique **CEROUEN**, ou encore les projets de formations dans le cadre du dispositif « France 2030 - Compétences et métiers d'avenir (CMA) ».

## 2) Le projet de loi de finances 2025 (PLF 2025)

Si le détail des mesures est encore incertain, l'objectif affiché est de ramener le déficit de la France en-dessous de la barre des 5 % du PIB. La procédure du projet de loi de finances (PLF) pour 2025, avec la dissolution et la reconstitution tardive du gouvernement, a pris du retard : alors que le texte aurait dû être déposé le 1 octobre à l'Assemblée nationale, il ne le sera au mieux que le 10 octobre, le temps que le Conseil d'État et le Haut conseil des finances publiques (HCFP) rendent un avis. Le budget transmis au HCFP prévoit par ailleurs un déficit de 5,2 % pour 2025.

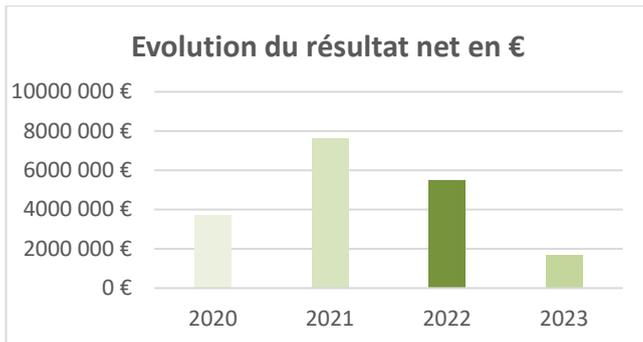
Les lettres plafonds, qui fixent le maximum de dépenses par ministère, ont été envoyées avec deux mois de retard, et le nouveau Premier ministre, a voulu procéder à quelques ajustements à son arrivée.

Dans le PLF2025, le budget du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche affiche une baisse de 300 M€ qui pourrait toutefois être plus importante.

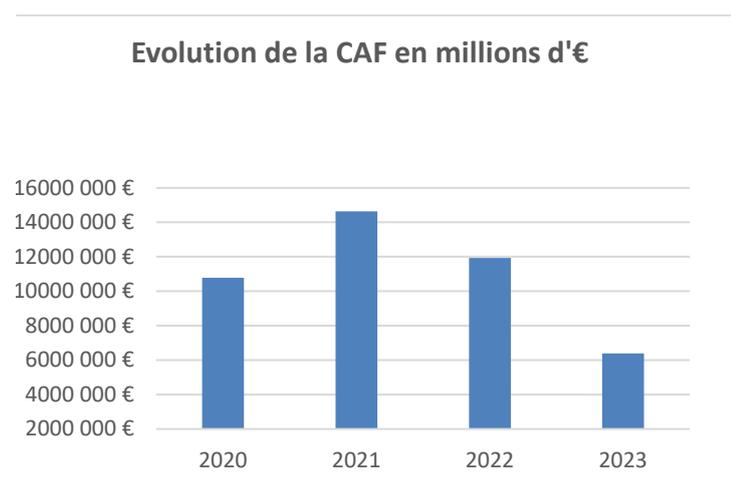
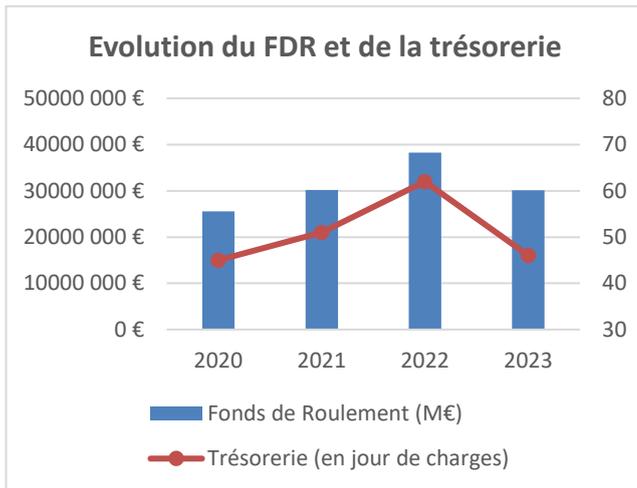
## 3) Une santé financière maîtrisée mais à surveiller

Au travers un communiqué de presse, France Universités indiquait qu'en 2022, 15 universités étaient en déficit sur leurs comptes financiers, qu'en 2023 il y en avait 30 et qu'en 2024, 60 sur 74 avaient voté un budget initial en déficit. Dans ce contexte de dégradation de la situation financière des universités, les résultats comptables de l'Université au 31/12/2023 confirment la bonne santé financière de l'établissement, comme en atteste l'évolution des principaux indicateurs de pilotage depuis 2020.

Chiffres et ratios	2020	2021	2022	2023
Résultat (M€)	3,69	7,65	5,51	1,68
Capacité d'Auto-Financement (CAF) (M€)	10,78	14,63	11,94	6,39
Part d'autofinancement dans l'investissement : CAF / dépenses d'investissement	73,8%	73,9%	60,02%	61,7%
Fonds de Roulement (M€)	25,55	30,16	38,25	30,10
Fonds de Roulement (en jours de charges décaissables)	45j	51j	62j	46j



- Le résultat net comptable 2023 s'établit à 1.68M€, la CAF à 6.39M€
- Le FDR et la trésorerie s'établissent respectivement à 30.1M€ et 45M€



Toutefois, sur la base du budget rectificatif de 2024 (projection charges et produits) réalisée à date (octobre 2024), il apparaît que le résultat net comptable prévisionnel 2024 s'améliore par rapport à la prévision réalisée au BI 24 (-4,97 M€) mais reste néanmoins négatif (autour de -1,8 M€).

La CAF s'améliore également mais reste à un niveau modeste (de l'ordre de 4 M€ vs 1 M€). La projection sur la fin de l'exercice comptable 2024 reste très difficile à réaliser compte tenu d'une notification définitive de SCSP qui, comme déjà mentionné, ne sera connue qu'en décembre et d'une projection de dépenses encore en consolidation.

#### 4) Actions et priorités pour 2025

Compte tenu du poids de la masse salariale dans nos dépenses de fonctionnement, cet item constitue chaque année un point d'attention majeur.

L'année 2024 correspondait à la deuxième année de mise en œuvre de la nouvelle offre de formation en année pleine. Une attention particulière sera accordée à la clôture budgétaire 2024 pour dresser un premier bilan sur la consolidation et la soutenabilité de notre offre de formation avec les bilans des effectifs, du volume d'heures réalisées, des ressources liées au nombre de nouvelles formations.

Comme chaque année, nos orientations et arbitrages budgétaires pour 2025 doivent tendre vers une sécurisation financière qui nécessite une étude systématique de la soutenabilité budgétaire des décisions. Toutefois, les prévisions budgétaires restent difficiles à stabiliser au regard du contexte rappelé en préambule d'une part et un résultat net estimé en déficit d'autre part.

Pour le projet de BI 2025, les orientations budgétaires visent, entre autres, à assurer la mise en œuvre des axes stratégiques de développement de notre contrat 2022-2027 :

- Axe 1 : L'Université de Rouen Normandie, établissement démonstrateur et d'excellence en matière de transitions socio-écologiques pour un modèle de société résilient et durable
- Axe 2 : Accroître l'attractivité et le rayonnement de l'URN en s'appuyant sur une offre de formation et de recherche d'excellence intégrant les transitions socio-écologiques
- Axe 3 : Structurer le pilotage pour répondre aux défis et enjeux des transitions socio-écologiques

Et la mise en place des objectifs du COMP 2024-2026 :

- Objectif 1 : Aide au pilotage et développement des projets de formation et dispositifs de formation continue (VAE)
- Objectif 2 : Accompagnement des chercheurs et enseignants-chercheurs : appui à la recherche et à l'innovation (plateformes technologiques, entrepreneuriat)
- Objectif 3 : Accompagnement des enseignants et enseignants-chercheurs pour la formation à la TEDS et réduction de l'empreinte environnementale (décarbonation)
- Objectif 4 : Développement de dispositifs de santé et de vie étudiante
- Objectif 5 : Accompagnement de l'aide au pilotage, qualité et amélioration continue

#### **Politique de développement durable et transition écologique pour un développement soutenable :**

L'inscription dans une politique en faveur de la TEDS constitue, depuis ces dernières années, l'une de nos priorités. L'université s'affirme comme un acteur local, national et international de premier plan de la TEDS. Il conviendra de poursuivre les travaux de rénovation énergétique, améliorer le confort thermique et réduire l'empreinte carbone de l'établissement. Notre établissement s'est également engagé à maîtriser l'impact carbone de nos mobilités générés par nos activités de recherche ou de formation. D'ores et déjà, des actions opérationnelles dans ce sens ont démarré en 2024 et vont se poursuivre en 2025 (mobilités bas carbone, dispositifs de comptage d'énergie avec télérelève automatisée par supervision,....).

#### **Politique d'emploi en soutien à notre politique de recherche et formation :**

L'Université confirme sa volonté politique forte de soutenir prioritairement l'emploi au sein de l'établissement comme en atteste l'effort financier réalisé pour la campagne d'emplois 2024 et la prévision de celle votée pour 2025 au conseil d'administration du 07 juillet 2024, comportant une proposition de publication de 121 postes titulaires (EC, ESAS et BIATSS).

Enfin, les orientations budgétaires 2025 intégreront la politique RH menée et engagée pour répondre au décrochage des rémunérations et au déficit d'attractivité, notamment pour les personnels BIATSS.

#### **Synthèses :**

En synthèse, l'URN souhaite réaffirmer sa volonté :

- De conforter l'identité affirmée de l'URN en matière de TEDS avec une poursuite du soutien financier en faveur des actions engagées et programmées en matière de gouvernance, formation, recherche, international...
- D'accompagner les projets structurants d'établissement TRANSITION, INGENIUM, CMA, CEROUEN, ...

- De poursuivre la mobilisation des moyens favorisant la réussite des étudiants, notamment au travers du dispositif pluriannuel ARE
- De maintenir des programmations immobilières au regard d'une part de la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique et d'autre part de notre engagement dans la réduction de notre impact sur l'environnement et la maîtrise de nos consommations en matière énergétique
- De continuer l'amélioration de l'attractivité de notre établissement : aménagement des campus, conditions de vie et d'études des étudiants (financements CVEC) et conditions de travail des personnels
- De poursuivre l'optimisation et l'utilisation pertinente de l'ensemble des moyens dans le cadre de la structuration des campus et la mise en place progressive de pôles de gestion
- De renforcer les moyens destinés à la sûreté et la sécurité afin de garantir à chacun, étudiants et personnels, la protection légitimement attendue dans le cadre professionnel

Ainsi, et dans un contexte marqué par des incertitudes multiples, le DOB 2025 vise à assurer la mise en œuvre des priorités de l'établissement en cohérence avec le contrat d'établissement 2022-2027 et le COMP 2024-2026.

## 5) Le calendrier et le déroulé budgétaire 2025

L'établissement ne dispose généralement, à cette période, que d'un niveau d'information partiel sur les principales recettes liées à l'année budgétaire à venir, au premier chef desquelles figure la SCSP, qui couvre généralement près des trois-quarts de ses dépenses. Le principe général consiste à une prévision principalement basée sur l'exécution budgétaire 2024 à date et sur le compte financier 2023.

L'élaboration du projet de budget initial 2025 s'établit selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 15 mars 2024 : cadrage budgétaire de la campagne d'emplois 2024-2025 (vote CA).
- 07 juillet 2024 : campagne d'emplois titulaires 2024 (vote CA).
- Octobre 2024 : conférences ressources.
- 18 octobre 2024 : débat d'orientation budgétaire au CA.
- 12 décembre 2024 : examen et avis de la commission du budget et de la commission des ressources du projet de BI 2025.
- 13 décembre 2024 : vote par le CA du projet de BI 2025 et du cadrage des enveloppes formation et recherche (en vue de leur répartition par la CFVU et la CR).
- Janvier 2025 : proposition de répartition des enveloppes formation et recherche par la commission des ressources
- Février 2025 : vote par la CFVU de la répartition de l'enveloppe formation ; vote par la CR de la répartition de l'enveloppes recherche

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**18 octobre 2024**

**Délibération n°CA-2024-09**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 26 votants, dont 10 membres représentés

**Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP) 2024-2026**

➤ Vu le contrat en annexe.

*Approbation du contrat d'objectifs de moyens et de performance*

Pour	25
Contre	0
Abstention	1

**Le conseil d'administration approuve le contrat d'objectifs de moyens et de performance**

Fait à Rouen, le 18 octobre 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024 – 2026**







# Université de ROUEN NORMANDIE

## Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2026

Entre

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par  
**xxxxxxx**, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

d'une part

et

L'Université de Rouen Normandie, représentée par  
**Monsieur Laurent YON**, président de l'université

d'autre part

### **Article 1 : Objet du contrat**

Ce contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) est conclu entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'université de Rouen Normandie pour une durée de trois ans.

Il a pour objet la contractualisation de la stratégie de l'établissement sur quatre politiques publiques ministérielles prioritaires (pilotage et transformation de l'offre de formation, transition écologique et développement soutenable, recherche et innovation, bien-être et réussite des étudiants), ainsi que sur l'amélioration du pilotage de l'établissement et l'affirmation de sa signature.

Ces six objectifs sont déclinés en actions programmées dans le COMP, assorties d'indicateurs de performance.

### **Article 2 : Engagements financiers et modalités de versement**

Le montant programmé pour le COMP est de 4 507 000 € pour la période 2024-2026. Les versements s'effectueront ainsi :

- Une avance de 50% en 2024 ;
- Un complément de 30% en 2025 ;
- Un solde de 20% en 2026.

Le versement des crédits est conditionné à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte des cibles associées, selon la clé de répartition indiquée à l'article 4.

En cas d'atteinte partielle d'une cible, le montant des crédits effectivement versés au titre de l'objectif sera ajusté au prorata du niveau de réalisation effective de la cible.

Cela se traduira par un ajustement du solde ou par un abattement sur le premier versement du COMP suivant.

### **Article 3 : Modalités de suivi**

Un dialogue annuel permettra de partager l'avancement des actions et, le cas échéant, d'ajuster les ambitions et les financements du COMP au cours de la période.

A la fin de la période, un bilan précis sera réalisé sur l'ensemble du COMP et sur chacune des actions. Il sera partagé entre l'Etat et l'établissement et servira de base au calcul du solde du COMP.

### **Article 4 : Plan d'action détaillé**

**Contrat d'Objectifs , de Moyens et de Performance - 2024-2026**

**Université de ROUEN NORMANDIE**

**Financement**

**4 507 000 €**

*(Sur 3 ans, 50% en 2024 ; 30% en 2025 ; 20% en 2026 sous réserve de l'atteinte des objectifs)*

		Indicateurs / Jalons	Valeur initiale	cible 2026	Part du financement conditionnée à l'atteinte de l'objectif
<b>Pilotage de l'offre de formation</b>					<b>20%</b>
●	Transformer l'offre de formation pour augmenter la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants (cible d'étudiants impactés par la transformation : 4 000)	● Nombre de formations transformées parmi les mentions moins performantes ou en poursuite de dynamique pour progresser en particulier en matière de réussite		16	
●	Développer les formations dans le champ du nucléaire, des biothérapies, de l'intelligence artificielle, de la consommation bas carbone, de la santé numérique	● Nombre total d'étudiants inscrits en Master (M1 et M2)	4 000	5 000	
●	Coordonner le pilotage de l'offre de formation dans une démarche qualité	● Nombre d'étudiants formés aux métiers d'avenir dans les domaines impulsés par l'AMI CMA	1 400	14 000	
●	Accompagner l'universitarisation des formations en lien avec la santé	● Taux de réussite des étudiants dans ces formations (LP et M)	LPro 91% Master 78%	LPro 95% Master 82%	
		● Nombre annuel / taux d'obtention de VAE	17 /85%	40 / 85%	
<b>Recherche et Innovation</b>					<b>35%</b>
●	Développer le CEROUEN et soutenir la recherche pluridisciplinaire sur les sujets liés à l'olympisme et paralympisme	● Nombre de projets ERC déposés / retenus en tant que Host Institution (données cumulées sur 3 ans)	8 / 0	14 / 2	
●	Soutenir les plateformes numériques spécifiques aux transitions socioécologiques pour asseoir la signature de l'établissement	● Part de publications de recherche sur la thématique du multirisque et la TEDS		+33%	
●	Consolider l'écosystème d'innovation et accroître les partenariats industriels avec l'appui de la Maison de l'Entrepreneuriat universitaire	● Nombre de plateformes technologiques	2	8	
●		● Nombre annuel d'étudiants et de personnels formés à l'entrepreneuriat et au management	680	800	
<b>Transition écologique et développement soutenable</b>					<b>12%</b>
●	Accompagner les enseignants dans les transformations pédagogiques liées aux enjeux TEDS	● Part des étudiants de 1er cycle recevant un enseignement socle sur la TEDS	50%	100%	
●	Former les étudiants de 1er cycle aux enjeux TEDS	● Part de diplômes intégrant la TEDS	24%	70%	
●	Proposer un plan de transition de diminution de l'empreinte carbone de l'établissement et des laboratoires	● Part des personnels enseignants formés aux enjeux TEDS	2%	20%	
●	Créer une cellule « décarbonation »	● Réduction de l'empreinte carbone	-5%	-15%	
<b>Bien-être et réussite des étudiants</b>					<b>20%</b>
●	Acheter et équiper un véhicule de type « Doctobus »	● Nombre de consultations réalisées dans le Doctobus	-	2 000/an	
●	Créer une Maison des étudiants	● Fréquentation de la Maison des étudiants	-	9 000 étudiants /an	
<b>Gestion et pilotage</b>					<b>13%</b>
●	Améliorer le pilotage de l'établissement	● Pourcentage d'augmentation d'AAP obtenus	-	10%	
●	Sécuriser le SI	● Taux de failles du SI résolues	-	20%	
●		● Achèvement de la cartographie des processus	Non réalisé	Réalisé en 2027	
<b>Stratégie propre à l'établissement</b>					
●	Affirmer la signature/identité de l'université autour de la transition socio-écologique et du développement soutenable				

## « Signature de l'établissement »

L'Université de Rouen Normandie (URN) a été l'une des premières universités lauréates du label DD&RS « Développement durable et responsabilité sociétale » de l'enseignement supérieur. Le HCERES a salué la démarche volontariste de l'URN menée depuis plus de 15 ans. Celle-ci lui offre un positionnement différencié, permettant à l'établissement de contribuer à l'effort collectif de la société pour affronter et anticiper toutes les transitions.

L'URN s'est ainsi dotée d'une **feuille de route stratégique DD&RS 2022-2032** organisée autour de six ambitions, qui correspond aux attentes et aux axes du schéma directeur DD&RSE que devront mettre en place tous les établissements de l'ESR pour répondre au plan « Climat, Biodiversité et Transition écologique » du MESR. Afin de mettre en place une telle stratégie, l'URN a créé une structure opérationnelle, l'**institut T.URN** (institut des Transitions de l'URN). Cet institut a pour fonction de promouvoir une vision partagée des enjeux de transition socio-écologique pour un développement durable (TEDS), d'œuvrer à leur intégration dans toutes les missions de l'URN avec les parties prenantes internes et en partenariat avec les parties prenantes externes (Collectivités, Entreprises, Associations...). Parallèlement, a été mise en place la **Commission statutaire T.URN**, chargée de réfléchir et de proposer des orientations stratégiques en matière de TEDS, et de discuter du plan d'actions de la feuille de route DD&RS. L'URN, en appui de sa gouvernance, a accompagné sa stratégie en dégagant des moyens financiers et humains (Directeur de l'Institut T.URN, recrutement d'ingénieurs, d'enseignants, de chargés de mission, etc.) nécessaires à la mise en œuvre de ses ambitions. L'URN a ainsi pour objectif assumé d'être reconnue comme un établissement de référence dans ce domaine au sein de l'ESR français et européen. Par ailleurs, avec la labellisation du projet « **TRANSITION** » (France 2030 – ExcellencES), l'URN et ses partenaires renforceront cette signature distinctive en développant une approche unique de recherche et formation sur le **multirisques** (environnemental, industriel, sanitaire, économique, sociétal, ...) en lien avec le changement climatique.

L'URN se caractérise également par une volonté politique marquée de se positionner comme une université de recherche et de formation à rayonnement international, en synergie avec une stratégie territoriale normande responsable et cohérente. Dans le cadre des TEDS, elle s'impose de relever des défis d'ordres différents : accroître son rayonnement grâce à sa recherche de haut niveau, interdisciplinaire et innovante ; garantir une offre de formation attractive, inclusive, évolutive, agile, soutenable et adaptée à la multiplicité des publics comme aux besoins actuels et futurs d'un monde socio-économique et culturel en mutation ; amplifier sa dimension partenariale et sa visibilité internationale (notamment dans le cadre de **l'alliance européenne INGENIUM**). L'URN poursuivra son engagement pour une université ouverte à tous : chercheurs, certes, mais aussi entreprises et citoyens.

Les projets et actions prioritaires associés aux demandes de moyens du COMP 2024-2026 s'inscrivent dans la continuité du dialogue de performance 2023 et sont en cohérence avec les 3 axes du contrat d'établissement pluriannuel 2022-2027. Par ailleurs, comme indiqué dans l'objectif 6, la signature/identité de l'établissement recoupe la politique ministérielle en matière de TEDS. Les priorités affichées de l'URN pour le COMP sont les suivantes :

- Aide au pilotage et développement des projets de formation et dispositifs de formation continue (VAE)
- Accompagnement des chercheurs et enseignants-chercheurs et appui à la recherche et à l'innovation (plateformes technologiques, entrepreneuriat)
- Accompagnement des enseignants et enseignants-chercheurs pour la formation à la TEDS
- Réduction de l'empreinte environnementale (décarbonation)
- Développement de dispositifs de santé et de vie étudiante
- Accompagnement de l'aide au pilotage, qualité et amélioration continue

Par ailleurs, d'une part dans le cadre de la **convention CNRS-URN 2022-2027** et de la mise en œuvre de la politique scientifique partagée, et d'autre part dans le cadre du projet « **TRANSITION** », les deux partenaires affirment leur volonté de renforcer leur collaboration avec comme objectif de développer une recherche innovante et davantage transversale pour répondre aux **ODD** définis par les Nations Unies, ainsi qu'aux enjeux multirisques (sanitaires, économiques, sociétaux, ...) induits par les changements environnementaux. Il s'agira également, dans les pratiques de la recherche, d'inciter les chercheurs à réfléchir et à mesurer l'impact environnemental de leurs activités, afin de contribuer à sa régulation et de réduire leur empreinte carbone.

## Politiques ministérielles

### Pilotage de l'offre de formation

#### Objectif 1 : Aide au pilotage et développement des projets de formation et dispositifs de formation continue (VAE)

Depuis 2019, l'URN, en lien avec les deux autres universités normandes, déploie le projet « Réussites plurielles » lauréat de l'AAP NCU. Le volet concernant la réussite institutionnelle porte particulièrement sur trois points : le développement du tutorat et de l'emploi étudiant, la mise en place d'une architecture unique à l'échelle de la licence, le contrôle continu intégral. Ces deux derniers points ont débuté réellement avec le contrat 2022-2027, soit depuis la rentrée universitaire 2022. Ainsi, l'architecture de l'ensemble des semestres de licence repose sur un modèle identique comportant 3 UE de connaissances et compétences disciplinaires, 1UE de connaissances et compétences transversales et 1 UE de connaissances et compétences de découverte, de renforcement puis de préprofessionnalisation. Chaque UE vaut 6 ECTS. Dans le cadre de l'approche par compétences, la politique de l'établissement a donc été de décliner les connaissances et compétences attendues à l'issue de l'obtention du diplôme dans l'ensemble de ces UE. En lien avec la stratégie d'établissement et dans le cadre de sa feuille de route DD&RS 2022-2032 (équivalente au SD DD&RSE du MESR), chaque étudiant de 1<sup>er</sup> cycle bénéficie d'un socle de connaissances de 10h de sensibilisation et d'acculturation aux transitions socio-écologiques. En L1, les étudiants peuvent choisir parmi plus de 60 UE de découverte pour aborder sous un autre angle les matières de leur cursus, leur permettre d'explorer d'autres champs disciplinaires et/ou, s'ouvrir à d'autres activités. Concernant les modes d'évaluation, chaque UE est évaluée sous un format de Contrôle Continu Intégral (CCI) intégrant la seconde chance. Il n'y a plus de session de rattrapage en fin d'année universitaire, permettant ainsi un allongement de la durée des semestres à 16 semaines.

L'ensemble de cette offre s'accompagne de la mise en place d'un appel à projets interne à l'établissement « *Accompagnements à la Réussite Etudiante* » (ARE) dont le financement (environ 1M€) provient de ceux inhérents à la loi ORE, au NCU « Réussites plurielles » et aux ressources propres de l'établissement. Ces accompagnements peuvent prendre plusieurs formes : enseignements supplémentaires, tutorat, ... Les premiers résultats concernant la présence et la réussite des étudiants de licence montrent une amélioration des deux taux pour l'ensemble de l'établissement, avec par exemple pour la L1, des augmentations de respectivement 18% et 3%.

#### Projet 1

Ces deux dernières années, l'URN, en tant que porteur ou partenaire, a été lauréate de projets des dispositifs France 2030 et Erasmus+ (NCU, CMA, ExcellencES sous toutes ses formes, Alliance d'universités européennes) mettant en jeu, entre autres, des activités de formations qui soit existent déjà et sont à consolider, soit sont à développer ou créer. Ces formations (de niveau L, M et/ou D) se situent dans le champ du nucléaire, des biothérapies, de l'intelligence artificielle, de la consommation bas carbone, de la santé numérique, et sont en cohérence avec la stratégie TEDS de l'établissement. Les objectifs principaux de ces projets sont de proposer aux étudiants de poursuivre et réussir un cursus universitaire de qualité et insérant en lien avec les métiers en évolution ou en tension (notamment dans le domaine du nucléaire au sein de la Région Normandie, 1<sup>ère</sup> région de France dans ce domaine). Un grand nombre de ces formations sont ou seront proposées à l'alternance. De plus, dans le cadre de la loi relative à la réforme de la VAE et en cohérence avec le contrat d'établissement 2022-2027, l'URN a pour objectif le triplement du nombre de candidats (Axe 2 – objectif 3 – Indicateur 11). Dans l'objectif de sécuriser leurs parcours et de renforcer leur accompagnement, il est nécessaire d'une part de revoir l'ensemble du processus et d'autre part de **se doter d'un architecte accompagnateur de parcours de formation**.

#### Projet 2

Le territoire normand présente des taux de professionnels de santé relativement faibles comparés aux moyennes nationales, et ce dans chacun des corps de métier. À l'URN, dans ce contexte de pénurie, les missions de formation, de certification et de délivrance de diplômes se sont fortement étendues dans ce secteur ces dernières années, avec un focus sur la mise en place du 2<sup>nd</sup> cycle d'odontologie, l'intégration de la maïeutique (en accord avec la loi de janvier 2022), le DE audioprothésiste, le DEUST préparateur en pharmacie, et la LMDisation voire l'universitarisation d'un certain nombre de DE (IDE, IBODE, DEMK, DEE, DEPS, ...) dans le cadre des expérimentations. Il s'agit de poursuivre cette évolution, notamment afin de répondre aux besoins de préparateurs hospitaliers en pharmacie via la création d'une LPro.

En résumé, l'évolution de l'offre de formation de l'URN, dont chaque nouveau projet est porté par un chef de projet, nécessite de manière cruciale une **coordination d'ensemble dans une visée de pilotage et selon une démarche qualité** engageant une méthode et des indicateurs communs. L'URN souhaite donc recruter un **chef de projet d'aide au**

**pilotage du volet formation** de l'ensemble de ces projets. Cette personne sera également en charge des collaborations avec les différents partenaires, et assurera un suivi et un pilotage harmonisés.  
De façon plus spécifique, dans le champ de la santé, elle sera accompagnée par un **coordonnateur de la LMDisation** voire de l'universitarisation des formations en lien avec la santé.

Identification des filières où l'insertion dans l'emploi et/ou la réussite étudiante n'est, aujourd'hui, pas satisfaisante, afin de moduler les capacités d'accueil, en identifiant les causes de l'échec et les moyens permettant de le limiter

Il appartient à l'URN d'informer chaque année ses usagers sur la situation de son offre de formation (ouvertures, fermetures, évolutions) ; de maîtriser de façon efficiente son évolution selon une périodicité conforme aux exigences des calendriers de candidature ; de veiller à développer une offre de formation attractive et qui permette une réelle insertion professionnelle ; et de maîtriser son offre de formation. L'établissement a donc défini et fait voter un document « INDICATEURS D'AIDE A LA DECISION POUR L'OUVERTURE, L'EVOLUTION OU LA FERMETURE DES FORMATIONS » en mars 2019.

Pour chaque année de formation des diplômés de l'URN, ont été identifiés des indicateurs (effectifs de mention, effectifs de parcours, effectifs d'option, mixité de public, taux de réussite, taux d'absence, taux d'insertion, taux d'emploi cadre, taux de poursuite d'études, ...), ainsi qu'une donnée constatée objective, un jalon et également un seuil critique à partir duquel il est nécessaire de faire évoluer la formation. L'ensemble de ces informations conduit les directions des composantes (au travers des conseils de perfectionnement et de leurs équipes pédagogiques) et la direction de l'Etablissement à entretenir un dialogue interne afin de faire évoluer l'offre de formation (cf. schéma en fin de document). Cette évolution peut prendre la forme d'une ouverture, d'une mutualisation ou de la fermeture d'un parcours voire d'une mention. Au-delà des indicateurs, l'offre de formations territoriale est prise en considération, notamment le caractère unique, spécifique, d'une formation en Normandie et dans les régions limitrophes.

Par ailleurs, la maîtrise de l'offre de formation passe également par la soutenabilité de celle-ci. L'établissement applique donc le modèle issu du « Projet Connaissance et Coût des Activités » (P2CA). Il s'agit de calculer l'ensemble des coûts directs et indirects par activité (en imputant les coûts soutien et support à partir de la traçabilité effective de ces derniers ou par clé de répartition par domaine disciplinaire et par niveau de formation).

Enfin, dans une vision prospective, l'établissement travaille avec les services du rectorat dans l'objectif d'adapter son offre de formation, principalement en termes de capacités d'accueil, au nombre estimé de bacheliers sur les années 2024, 25 et 26. Sur les 3 dernières années, la part de néo-bacheliers inscrits en première année est de 60%, soit environ 5 600. Les services du rectorat envisagent globalement une baisse de 5% des bacheliers normands entre 2023 et 2026, baisse plus marquée chez les élèves en terminale générale et technologique, respectivement de 6,9% et 6% (soit une baisse d'environ 1600 bacheliers en 2026 comparée à ceux de 2023). Par ailleurs, cette baisse porte sur l'ensemble de la région académique qui comporte 3 universités, de nombreuses écoles, des formations de BTS, ... De plus, seuls 69% des élèves de terminale générale et 40% des élèves de terminale technologique acceptent une proposition d'admission à l'université (Licence y compris Santé et BUT). L'ensemble de ces données amène donc à relativiser l'impact de la baisse sur les effectifs étudiants à l'URN. Ajoutons que cette relative diminution est à mettre en regard avec d'une part, le fait que certaines formations en tension de l'établissement, telles que la L1 de psychologie ou la L1 STAPS, ne sont actuellement pas en capacité d'accueillir tous les candidats de l'académie, et, d'autre part, qu'un certain nombre d'écoles privées investissent le territoire normand. L'URN, en lien avec le rectorat, sera donc vigilante quant à l'évolution à la baisse de la démographie étudiante afin d'adapter son offre de formation.

#### Liste des Formations

Les projets AMI CMA, AAP ExcellencES (*TRANSITION*) et en Santé, se traduisent par la transformation ou la création de nouvelles mentions (2 LPro, 1 Master et une *Graduate school*) et de nouveaux parcours (1 en LPro, 4 en Master et 1 en Ingénieur). De plus, sept BUT seront adaptés. En L1, une UE libre sera proposée afin de présenter, sensibiliser et acculturer les étudiants aux enjeux spécifiques de chacune des filières de ces formations.

#### A – transformées

##### **CMA 3NC : Normandie Nucléaire Nouvelles Compétences**

- BUT Métiers de la transition et de l'efficacité énergétique (adaptation locale)
- BUT GE2I (adaptation locale)

- BUT Mesures physiques (adaptation locale)
- Master Sciences de la matière (adaptation locale)
- Master Energie parcours génie des systèmes industriels/ maîtrise de l'énergie (adaptation locale)
- Graduate School Materials&Energy Sciences (adaptation locale)

#### **CMA BIOT2@Normandie : BIOTesting support à la bioproduction et aux BIOThérapies en Normandie**

- BUT Génie Biologique parcours Biologie Médicale et Biotechnologie et Sciences de l'Aliment et Biotechnologie (adaptation locale)
- LP Bio-industries et Biotechnologies, parcours « Bioproduction et Biotesting » (création du parcours)
- Master Ingénierie de la Santé parcours Biotesting et qualité en Bioproduction (création du parcours)
- Diplôme ingénieur parcours Physique pour la Santé option Bioproduction (création du parcours)

#### **H<sub>2</sub> zéro CO<sub>2</sub>**

- BUT Mesures Physiques (adaptation locale)

#### **Normanthia**

- LG EEEA (création d'une UE)
- Master Gestion de l'environnement (création d'une UE)
- Master Chimie (création d'une UE)
- Diplôme ingénieur parcours Physique pour la Santé (création d'une UE)

#### **FOREP-Vé2030 : FORMations à l'Electronique de Puissance des Véhicules électriques – 2030**

- BUT Génie Electrique (adaptation locale)

#### **CMA SaNuRN : Formation en Santé Numérique à Rouen et à Nice**

Il s'agit pour chaque étudiant des professions de santé, paramédicales et médico-sociales (MPOM, Soins infirmiers, Masso-kinésithérapie, Orthophoniste, Audioprothésiste, Ergothérapie, Psychomotricité) d'acquérir et de valider les compétences « socle » et généralisées **en santé numérique**.

#### B – créées

##### **CMA BIOT2@Normandie**

- LP Préparateur en pharmacie parcours industrie (création)
- LP Bio-industries et Biotechnologies, parcours « Bioproduction et Biotesting » (création)

##### **ExcellencES France 2030 TRANSITION:**

- Graduate School multirisques (création)

Par ailleurs, dans le cadre du **CMA DIAG RH NAE**, une cartographie des formations disponibles en lien avec la chaîne de valeur de l'Aéronautique, Spatial, Défense et Sécurité sera réalisée. Elle intégrera les formations du CAP à l'ingénieur, mais présentera également un focus sur la formation continue. L'objectif est d'identifier les compétences couvertes dans les établissements d'enseignements du territoire (FI, Alternance, FC), puis de préconiser les besoins d'adaptation ou de création des parcours de formations pour répondre aux besoins de compétences des industriels.

Enfin, en marge des CMA et de TRANSITION, l'URN fera la demande d'accréditation, dans le champ de la santé, du second cycle d'odontologie et de la licence professionnelle Préparateur en pharmacie hospitalier.

#### C – supprimées

Au cours de l'année 2023, au regard des effectifs et des discussions avec les équipes concernées, le parcours ITA de la mention Informatique et le parcours anglais du master MEEF2 n'ont pas ouvert en première année. C'est également le cas d'un parcours de la LPro Organisation et Gestion des Etablissements Hôteliers et de Restauration.

Pour la rentrée 2024, des discussions ont été engagées pour la fermeture d'un certain nombre de formations, comme les parcours Philosophie, Économie-gestion, Documentation du MEEF2. C'est également le cas des parcours Anglais-allemand du master LEA

#### Articulation avec l'AMI CMA

L'URN est porteur du projet SaNuRN retenu dans le cadre de la première vague de l'AMI CMA Formation en santé numérique. L'établissement envisage de candidater en 2024 à la 2<sup>e</sup> vague de ce même AMI CMA, avec un dossier orienté autour de la formation infra-BAC et la formation professionnelle.

#### Nombre d'étudiants qui seront accueillis en régime permanent dans de nouvelles filières

400 étudiants par an pour les nouvelles formations et 1 100 pour les formations transformées/adaptées dans le cadre des projets CMA et du projet TRANSITION.

#### **Engagement de transformation pour améliorer la performance des formations**

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, l'établissement s'engage à transformer une partie de son offre pour améliorer la performance des formations moins performantes ou en poursuite de dynamique pour progresser en particulier en matière de réussite étudiante, sur la base de la liste suivante:

- LG AES (1ère année)
- LG Economie (1ère année)
- LG Droit
- LG Lettres
- LG Histoire
- LG Humanités
- LG Philosophie
- LG Portail Physique, mécanique, physique-chimie (1ère année)
- LG Portail Informatique, électronique, énergie électrique, automatique (1ère année)
- LG Sciences de la vie (1ère année - Evreux)
- M Comptabilité, contrôle, audit
- M Gestion des ressources humaines
- M Management
- M Management et administration des entreprises
- M Marketing, vente
- M Monnaie, banque, finance, assurance

## Politiques ministérielles

### Recherche et innovation

#### **Objectif 2 : Accompagnement des chercheurs et enseignants-chercheurs : appui à la recherche et à l'innovation (plateformes technologiques, entrepreneuriat) pour une signature distinctive de l'URN**

Trois succès majeurs de l'établissement en 2023, en recherche et innovation, symboles de ses efforts dans l'affichage d'une signature différenciante et d'une dynamique collective, sont : la sélection à l'appel à projet France 2030 Excellence sous toutes ses formes (projet TRANSITION), la création et labellisation par le CIO (Comité International Olympique) du centre de recherche et formation olympique (le CEROUEN) et le pilotage, pour partie, du Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) Normandie, tant comme PUI pilote (5 lauréats) que la reconduction dans le programme national PUI (24 lauréats).

Ces programmes concrétisent et amplifient les actions prioritaires et pionnières sur lesquelles l'URN s'est engagée depuis plusieurs années en lien avec les TEDS (2019 : réalisation du BEGES de l'établissement ; 2020 : label DD&RS ; 2022 : feuille de route stratégique DD&RS, création de l'Institut des transitions T.URN, mise en place d'un socle de connaissances TEDS à tous les primo-étudiants de L1 ; 2023 : développement d'une recherche transdisciplinaire sur les effets « multirisques » liés aux impacts climatiques). La signature de l'URN est d'être exemplaire et innovante sur ce domaine à l'échelle nationale et de se confronter aux meilleures pratiques internationales (benchmarking au sein de l'alliance Européenne INGENIUM). L'approche est ici pluridisciplinaire en incluant une dimension « santé ».

Cette pluridisciplinarité est intensifiée au sein du projet TRANSITION via les partenaires que sont le CHU Rouen Normandie, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, l'INSA Rouen Normandie et le CNRS, forces métropolitaine et régionale. L'ambition de l'URN est de devenir l'établissement chef de file en formation, recherche et innovation dans le domaine des TEDS et des approches multirisques et bras armé d'aide à la décision des politiques publiques, aux échelles locale et interrégionale (Vallée de la Seine ; Ambition n°6 de la feuille de route DD&RS) et démonstrateur au niveau national. Le CEROUEN est une approche, via l'Olympisme et le Paralympisme, inclusive, fortement liée à la qualité de vie au travail, la vie de campus et la vie étudiante (sport-santé, engagement, sportif de haut-niveau, ...). Les valeurs véhiculées par l'olympisme et paralympisme (amitié, respect, excellence, détermination, égalité et inspiration, courage) sont partagées, apportent une unité de site, un lien d'appartenance et s'intègrent dans le volet responsabilité sociétale de l'ambition n°5 de la feuille de route DD&RS de l'URN.

Ces programmes et projets structurants que sont TRANSITION et CEROUEN, sont aussi un véritable moteur pour l'ensemble de la chaîne de l'innovation. De manière écosystémique, le tissu socio-économique régional et les collectivités (métropole, communautés d'agglomérations, Région Normandie) accompagnent et soutiennent l'URN (notamment financièrement au travers d'accord de partenariat stratégique, de subventions) afin d'engager en profondeur ces programmes.

Dans le cadre du COMP, il est proposé de renforcer et compléter les actions initialement programmées pour, en trois années, dépasser les objectifs initiaux de l'établissement.

#### **Projet 1 – Accélérer la signature de l'URN : Excellence, la TRANSITION, Singularité : le Centre Olympique CEROUEN**

L'établissement, au travers de ces deux succès, souhaite conserver sa position de leader national. Le projet TRANSITION lui donne la possibilité, autant sur le plan de la formation que celui de la recherche, d'engager des moyens sur la mise en place de deux plateformes numériques spécifiques aux transitions socioécologiques (avec des compétences humaines et des besoins techniques). Toutefois, ces investissements s'accompagnent en parallèle de programmes de recherches pluridisciplinaires qu'il est nécessaire d'amplifier. Les travaux de recherches initiés par l'URN sur les problématiques des îlots de chaleurs urbains et la renaturation comme levier d'adaptation, ceux engagés pour tendre vers +5% d'utilisation des transports en commun dans la métropole rouennaise (en lien avec l'opérateur de la mobilité TRANSDEV), l'identification des zones régulièrement inondables en centre-ville (présence d'un méandre de la Seine) liés aux effets concomitants de la montée des eaux et pluie/ruissellement accrus, ... ainsi que les prochains projets (ANR, ERC, Horizon Europe, ADEME, ...) à construire, ne pourront être réalisés qu'en dégageant du temps de recherche pour les enseignants-chercheurs. Le recrutement de doctorants et d'ATER (non financés via France 2030) permettront donc de les décharger. Ses travaux doivent conduire l'URN, à moyen terme, à être en position de leader national et européen des recherches sur le multirisque, ses conséquences et l'adaptation à ces effets. Les approches transdisciplinaires embarqueront de manière coordonnée et volontaire un grand nombre des 37 laboratoires de recherche de l'URN. Cette signature de l'établissement doit être structurante. Le terrain d'expérimentation sera la métropole rouennaise (*Urban Living Lab*), la Normandie (2<sup>e</sup> région industrielle de France) et une analyse comparative (benchmark) sera effectuée à l'échelle européenne avec les partenaires de l'Alliance Européenne INGENIUM. Adossée

à cet ensemble, l'URN projette d'être une université incontournable en Europe sur ces sujets transdisciplinaires du multirisque dans le contexte du changement climatique.

La labellisation récente du CEROUEN par le CIO requiert également une montée en charge et une véritable accélération. Cette reconnaissance vient pleinement conforter la labellisation « Excellence sous toutes ses formes » et le projet TRANSITION. En effet, les JOP de Paris 2024, mais aussi la perspective des jeux olympiques d'hiver en 2030, positionnent l'URN comme acteur académique de référence pour les études et recherches dans ce domaine. Depuis le succès de l'URN auprès du CIO, d'autres universités notamment Lille et Toulon, ambitionnent l'obtention de cette reconnaissance internationale.

Afin de maintenir le leadership de l'URN et rester cohérents avec cette priorité stratégique de recherche dans le domaine du multirisque, l'établissement souhaite engager un ambitieux programme scientifique sur les questions de l'amélioration des performances<sup>1</sup> des athlètes et para-athlètes en milieux évolutifs (augmentation de la température des eaux vives, augmentation de la température ambiante (sports externes), impact sur les activités sportives de la population (école, collège, lycées, associations) ...), quels sports à quels coûts (énergétique, bilan carbone, soutenabilité financière), quel bilan national du post Paris 2024 (retombées des JOP), quel héritage des jeux, quelles innovations technologiques pour des JOP bas carbone, changement climatique et jeux d'hiver (JO 2030). Plus généralement, il s'agit d'aborder par la recherche, la place et l'impact des grands événements sportifs planétaires dans un monde en mutation climatique, énergétique, numérique... Le CEROUEN s'engage pleinement dans ces réflexions scientifiques, au cœur de la stratégie recherche d'établissement, et ambitionne donc de devenir moteur et démonstrateur à l'échelle nationale et internationale. Le CEROUEN vise ainsi à se spécialiser au sein du réseau international des CERO et jouer un rôle majeur auprès des instances internationales olympiques (CIO) et sportives. Dans ce contexte, afin de favoriser le développement du CEROUEN et soutenir la recherche pluridisciplinaire sur les sujets liés à l'olympisme et paralympisme, l'URN demande d'une part le financement de contrats doctoraux, et d'autre part le recrutement d'un ingénieur d'étude pour l'animation et le fonctionnement de ce centre olympique et de la fédération locale CEROUEN associée. Il s'agit ici d'animer le comité de pilotage et le comité d'experts externes et de participer à la mise en place et la réalisation de toutes les actions liées à l'Olympisme et au Paralympisme en interne, au national et à l'international.

Il est crucial d'accompagner, sur ces deux approches, les chercheurs et enseignants-chercheurs porteurs de projets d'envergure (européens ou internationaux, partenariaux, etc.) et donc de consolider la politique de soutien et d'incitation de l'URN. La stratégie en faveur de l'accélération de la signature de l'établissement consiste donc en un soutien au développement de programmes de recherche via le recrutement de doctorants mais aussi d'ATER permettant de décharger les porteurs de grands projets et d'apporter des forces vives en enseignement et recherche sur les sujets développés.

### **Projet 2 – Innovation : un établissement qui innove et se structure en phase avec le PUI Normandie**

L'URN est pleinement intégrée dans la logique des Pôles Universitaires d'Innovation. La chaîne de l'innovation (formation et professionnalisation à l'innovation, partenariats industriels, laboratoires communs, valorisations (brevets, DI, DL), innovations et start-up) est, et doit être, intégrée de manière systémique en recherche et dans la formation. L'URN met aujourd'hui en avant ses compétences et spécificités par le biais de plateformes technologiques, véritables « front office » ou « lien » entre l'espace de la recherche académique et le tissu socio-économique. Actuellement, ce sont huit plateformes technologiques de très haut niveau qui sont adossées aux forces en recherche de l'URN et doivent soutenir le projet d'établissement. Actuellement, 3 plateformes sont dédiées à la médecine-biologie-santé, 1 à la chimie-santé, 2 aux énergies (nucléaire, photovoltaïque, éolien, hydrogène, adaptation des énergies pour la mobilité), 1 à la sécurité sanitaire et 1 à l'environnement et ses mutations liées aux transitions. Ces huit plateformes sont en totale résonance avec le projet d'établissement. Les perspectives sur les recherches de l'URN liées aux transitions socioécologiques et leurs impacts sur la société permettent d'envisager d'en développer de nouvelles dans le domaine des sciences humaines (adaptations sociétales aux transitions, pratiques sportives et transitions...) et dans le développement de la responsabilité sociétale en recherche. Comme indiqué dans l'axe 2 - objectif 4 du contrat d'établissement (*Favoriser une innovation durable au sein du Pôle Universitaire d'Innovation*), afin de consolider l'écosystème d'innovation et accroître les partenariats industriels, ces plateformes seront développées sur un modèle unifié (modèle de l'US/UAR HeRaLeS labellisée Inserm-CNRS).

Dans ce contexte, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un personnel qualifié afin d'atteindre cet objectif de structuration et développement. En effet, l'URN souhaite développer des outils de gestion et pilotage de ces vitrines technologiques. Ces équipements et compétences de haut niveau adossés à un ou plusieurs laboratoires de recherche

<sup>1</sup> L'URN est porteur de deux projets (Neptune ; Team Sport) financés dans le cadre du programme Sport de Très Haute Performance (STHP) du PIA.

de l'URN, sont ouverts à une communauté d'utilisateurs, publics ou privés, moyennant une contribution financière. La plateforme technologique est un lieu privilégié pour l'innovation et la valorisation, permettant de réaliser des prestations et des collaborations de recherche, mais également des actions de formations sur les matériels spécifiques. Elle s'appuie sur des forces reconnues en matière de recherche scientifique et permet d'assurer des prestations complexes de grande qualité. Elle repose sur un modèle économique permettant de contribuer à sa pérennisation.

En lien avec l'axe 2 – objectif 2 du contrat d'établissement (*Anticiper les besoins en compétences, notamment ceux du territoire, et y répondre, tout en renforçant les liens avec le monde socio-économique*), en complément du schéma du PUI Normandie et dans le cadre du PEPITE Normandie, l'établissement amplifiera son soutien à l'entrepreneuriat.

Dans ce contexte, l'URN a l'ambition de créer une « **maison de l'entrepreneuriat universitaire** » qui aura pour objectif de structurer et développer les actions en faveur de l'entrepreneuriat sous toutes les formes à travers des actions de sensibilisation, formation, accompagnement, conseil, détection des potentiels entrepreneurs. Ce dispositif se veut être un lieu totem de coordination, soutien et valorisation de l'entrepreneuriat à l'URN, complémentaire et intégré aux actions du PEPITE Normandie concernant le public étudiant. L'université s'engagera vers l'intrapreneuriat, le repreneuriat, l'entrepreneuriat sur les deep tech et low tech ainsi que la promotion et sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin. Ici encore, au travers des actions déployées, l'accent sera mis sur les bonnes idées en lien avec les transitions, les mutations, les adaptations, les nouveaux besoins, les nouveaux métiers... Cette « maison de l'entrepreneuriat universitaire » aura pour vocation de développer et structurer les liens entre la communauté universitaire et ses partenaires engagés sur la thématique entrepreneuriale (notamment incubateurs et accompagnateurs régionaux, avec lesquels l'URN a développé des relations de longue date), ainsi que le monde socio-économique local. Ses actions et événements seront ouverts à un public le plus large possible : étudiants et personnels URN (dont enseignants-chercheurs) ; demandeurs d'emploi ; salariés en activité.

On associe donc facilement les innovations en recherche liées aux projets TRANSITION et au CEROUEN, et plus généralement à la stratégie de l'établissement, au projet de création de la « maison de l'entrepreneuriat universitaire ». La demande de financement concerne une enveloppe de fonctionnement pour ce projet ainsi que le recrutement d'un personnel ingénieur de recherche pour le démarrage de la maison de l'entrepreneuriat universitaire et l'accompagnement des premières actions.

## Politiques ministérielles

### Transition écologique et développement soutenable

#### Objectif 3 : Accompagnement des enseignants et enseignants-chercheurs pour la formation à la TEDS et réduction de l'empreinte environnementale (décarbonation)

L'URN est inscrite dans une démarche d'intégration de la TEDS, dans toutes ses missions (Formation, Recherche, Campus écoresponsables = réduction de l'empreinte environnementale, Qualité de vie) depuis près de 15 ans et a été (en septembre 2020) l'une des cinq premières universités lauréates du label DD&RS de l'ESR français, lui octroyant ainsi une signature distinctive sur le sujet.

Pour davantage structurer ses actions et mieux les partager au sein de sa communauté et avec les acteurs socio-économiques du territoire, l'URN s'est dotée en 2022 : (1) d'une feuille de route stratégique pour 10 ans avec 6 ambitions ; (2) d'une véritable structure opérationnelle, avec la création dans ses statuts de l'institut T.URN, pour accompagner et co-construire le plan d'action avec les parties prenantes internes et externes de l'URN.

Cette démarche s'est traduite par les nominations d'un vice-président DD&RS et de 4 chargés de missions DD&RS dans les grands champs disciplinaires de l'URN, les recrutements de 2 ESAS et d'un IgE sur fonds propres, ainsi que la création de 3 réseaux de référents DD&RS (Formation, Recherche et Vie de Campus).

La TEDS constitue dorénavant la ligne directrice de l'établissement et celle-ci a été affirmée avec l'obtention du projet « *TRANSITION* » dans le cadre du programme France 2030 Excellence sous toutes ces formes.

Dans ce cadre, l'URN et ses partenaires, ont pour ambition et trajectoire sur 8 années :

- (1) de devenir un site chef de file et de référence de l'ESR français pour l'acculturation, la formation et la diplomation en transition socio-écologique et la culture de la maîtrise des risques ;
- (2) de renforcer la signature de l'établissement en développant une action de recherche sur le multirisque (risques environnementaux, industriels, sanitaires, économiques et sociétaux), en lien avec le changement climatique et l'ancrage territorial.

Dans le cadre du COMP, l'URN propose 2 projets : l'un est orienté sur l'**accompagnement des enseignants à la TEDS** afin de former les étudiants et l'autre concerne la **réduction de l'empreinte carbone** de l'établissement.

#### Projet 1 : Accompagnement des enseignants dans les transformations pédagogiques nécessaires pour l'intégration des enjeux de TEDS dans la formation

L'ambition de l'établissement, formulée dans le projet « *TRANSITION* », est de former tous les étudiants de premier cycle à la TEDS et de monter une Graduate School « multirisques » en lien avec les spécificités du territoire et le changement climatique. C'est d'ores et déjà la 2<sup>e</sup> rentrée universitaire où tous les étudiants de L1 bénéficient de 10 heures de cours sur la TEDS. L'objectif est d'aller au-delà de la préconisation de 30 heures du MESR, en proposant 50 heures pour le premier cycle (L et BUT), mais aussi une Graduate School « multirisques » et l'intégration de la TEDS au sein des UE disciplinaires. Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable d'accompagner les enseignants.

Cela s'appuie d'ores et déjà sur :

- la mise en place d'une première version d'un centre de ressources pédagogiques (avec sa plateforme numérique et son tiers-lieu), dans le cadre d'un projet co-financé par la Métropole de Rouen Normandie et l'URN,
- le recrutement de deux ESAS qui assurent l'élaboration du contenu de la formation TEDS en interaction avec les « référents DD&RS enseignement » et l'ensemble des directeurs de départements de l'URN,
- un travail collaboratif mené dans le cadre du CMA « *Digital FCU* », l'URN étant membre de ce consortium.

Les besoins pour cet accompagnement des enseignants dans le cadre du COMP sont les suivants :

- développement d'outils pédagogiques appropriés à cette transformation de l'offre de formation et alimentation de la plateforme numérique du centre de ressources pédagogiques de l'institut T.URN (modules d'e-learning, capsules vidéo, bibliothèque virtuelle, jeux sérieux, moteur de recherche TEDS...). Ce travail est partagé avec l'UVED dont l'URN est université d'expérimentation et membre fondateur ;
- recrutement d'un ingénieur pour développer de nouveaux outils pédagogiques en accompagnement et en interaction avec les ESAS, référents DD&RS enseignements et les enseignants impliqués dans ces cours ;
- création d'une dynamique et partage des expériences autour d'un événement : Université d'été associée à l'alliance européenne Ingenium et à d'autres universités françaises.

## Projet 2 : Cellule de décarbonation pour accompagner l'établissement et les unités de recherche dans la décarbonation tout en assurant des services et une recherche de qualité

Afin de respecter et répondre à l'engagement de l'État de diminuer l'empreinte carbone de l'établissement de 5% par an pour atteindre -55% en 2030, il est nécessaire, dans un cadre réglementaire, de réaliser un BEGES afin de trouver les leviers d'actions de réduction de l'impact environnemental de l'université.

Dans ce contexte, l'URN propose une démarche continue de A à Z qui débute par le BEGES de l'établissement et de celui de l'ensemble des unités de recherche, puis une planification et des propositions d'actions structurées et coordonnées.

L'objectif est donc de créer une *cellule décarbonation* au sein de l'institut T.URN. A terme, elle sera composée d'un chef de projet BEGES et d'un IgE « décarbonation » en lien avec deux réseaux de « référents DD&RS » au sein des services et des unités de recherche de l'URN. Le chef de projet BEGES (un enseignant-chercheur) a été nommé et a déjà débuté sa mission, le réseau des référents DD&RS des laboratoires est également déjà constitué et le réseau des référents pour les services est en cours de constitution. A noter que ce projet s'appuie sur l'expérience acquise du BEGES partiel réalisé en 2019 (scopes 1 et 2). Le nouveau BEGES de l'établissement, qui inclura cette fois-ci le scope 3, sera effectué en 2024 (sur fonds propres de l'URN et non demandé dans le COMP). L'élaboration d'un protocole de BEGES pour les unités de recherche sera basée sur l'approche du labo 1.5, déjà expérimenté sur 15 des 37 laboratoires de l'URN.

Les besoins pour atteindre ces objectifs sont les suivants :

- Accompagnement par l'ADEME et un bureau d'étude (référéncé ADEME) pour proposer un plan de transition de diminution de l'empreinte carbone de l'établissement et des laboratoires. Cela permettra d'assurer une mise en action sur la base de l'approche « ACT Pas-à-Pas (*Assessing low-Carbon Transition*) » développée par l'ADEME et le CDP (*Carbon Disclosure Project*). A l'heure actuelle, face à la difficulté d'atteindre l'objectif de réduction de 55% de l'empreinte carbone, l'URN, comme les autres établissements de l'ESR, ne peut y arriver seule et a besoin d'être accompagnée par des professionnels du domaine. Cet accompagnement est indispensable pour établir la planification et le protocole d'actions conduisant à la décarbonation tout en assurant des services et une recherche de qualité. Il ne s'agit pas d'une simple prestation, mais d'un véritable accompagnement qui nécessitera de nombreuses interactions avec l'ADEME et le bureau d'étude pour que la planification soit réalisée en tenant compte des fortes spécificités de l'ESR et de l'URN ;

- Recrutement d'un IgE pour la création de la cellule « décarbonation » et dont les tâches seront de : (1) élaborer le BEGES de tous les laboratoires et proposer une automatisation du protocole, (2) accompagner les services et les unités de recherche dans la planification et la mise en place des actions en interaction avec l'ADEME et le bureau d'étude.

## Politiques ministérielles

### Bien-être et réussite des étudiants

#### Objectif 4 : Développement de dispositifs de santé et de vie étudiante

L'URN s'engage pleinement dans la réussite étudiante et ce, par différentes actions. Elle est partie prenante du projet NCU « Réussites plurielles », projet structurant pour l'établissement. Elle dédie de nombreuses ressources pour permettre et reconnaître toutes les formes de réussite, et non uniquement la réussite académique, en tenant compte de la diversité des étudiants. L'URN s'investit dans l'accueil des primo-étudiants en organisant durant le mois de septembre différentes actions favorisant l'appropriation de ce nouvel environnement. Elle propose à l'ensemble de la communauté universitaire des événements culturels tout au long de l'année sur les différents campus, qu'il s'agisse de spectacles, d'expositions ou de conférences de vulgarisation scientifique. Dans cette perspective et conscient que la réussite étudiante repose au moins en partie sur la qualité de la vie étudiante, dynamiser la vie universitaire sur les campus est un des objectifs du contrat d'établissement. L'URN construit « une stratégie d'établissement partagée, coordonnée et opérationnelle sur la vie étudiante, en cohérence avec le schéma directeur territorial existant, intégrant les enjeux socio-écologiques et favorisant l'attractivité des différents campus et à l'international. » Elle investit dans l'aménagement de lieux favorisant le lien social, à titre d'exemple, un tiers-lieu éducatif sera finalisé en 2024.

Afin de poursuivre dans cette visée, l'université a pour ambition de transformer un ancien bâtiment sur le campus de Mont-Saint-Aignan en une « Maison des étudiants ». Ce lieu de plus de 200m<sup>2</sup>, repensé en concertation avec les vice-présidents étudiants et les associations étudiantes, permettra aux associations étudiantes actuellement hébergées dans divers bâtiments, d'être réunies et de bénéficier de locaux dédiés. Cette « Maison des étudiants » permettra également aux actions visant le soutien par les pairs (tutorat, parrainage) de se dérouler et d'organiser des événements dans un espace convivial et de bien-être. Cette configuration contribuera à alimenter le dynamisme et l'engagement dans la vie associative et dans le bien-être étudiant. À terme, ce type d'infrastructure sera déployé sur l'ensemble des campus de l'URN et intégré au SPSI.

L'établissement s'empare depuis des années de la question de la prévention et de la santé. L'universitarisation de nombreuses formations en Santé démultiplie le nombre de sites distants, l'établissement s'engage pour que l'ensemble des étudiants inscrits à l'URN puissent accéder aux soins dans de bonnes conditions. Ainsi, pouvoir proposer des consultations itinérantes, dans un environnement propice et permettant la confidentialité des échanges, est une volonté affirmée. L'URN souhaite donc que le service de santé étudiante soit équipé d'un « Doctobus ».

#### Projet 1 : Santé étudiante

**Achat d'un véhicule de type « Doctobus » pour accroître et réaliser des consultations de santé itinérantes.** Il y a d'une part une demande croissante et d'autre part, l'URN compte de plus en plus de sites distants du fait de l'universitarisation des formations en santé. Cet équipement permettra aux personnels du SSE de se déplacer sur les différents campus et sites et de proposer des consultations aux étudiants dans de meilleures conditions.

#### Projet 2 : Vie étudiante

**Création d'une « Maison des étudiants ».** Concrètement, le projet revêt 2 aspects en lien avec la stratégie d'établissement, d'une part la réhabilitation d'un bâtiment vétuste existant en un bâtiment démonstrateur en matière de sobriété énergétique (financement de l'étude de faisabilité, élaboration du programme fonctionnel et technique, travaux dont désamiantage, équipement mobilier, aménagements extérieurs), et d'autre part un lieu dédié au bien-être étudiant, vecteur de réussite.

L'URN s'est engagée, dans ses axes stratégiques (Axe 3 – Objectifs 1 à 4 du contrat d'établissement), à favoriser un pilotage agile et efficient. La politique d'amélioration continue sera poursuivie en vue d'une simplification de l'organisation interne et d'une meilleure compréhension des circuits décisionnels. Une stratégie de communication actualisée et renforcée sera déployée. Elle aura notamment pour objectif de faciliter une plus large appropriation par la communauté universitaire des actions menées. L'URN poursuivra son engagement dans la lutte contre les discriminations, favorisera une politique de parité et de diversité, et développera la qualité de vie et des conditions de travail. Enfin, en lien avec ses partenaires, l'URN poursuivra sa structuration en campus spécialisés, confortant ainsi sa visibilité sur le territoire.

L'URN s'emploiera à optimiser son patrimoine, non seulement pour répondre aux évolutions des usages à la fois en formation et en recherche, mais aussi dans une optique de maîtrise des coûts. Cette démarche prendra également en compte la qualité de vie au travail de ses usagers et personnels ainsi que l'ouverture sur la société. Le pilotage en matière de gestion immobilière devra se traduire par la mise en place d'un système d'information (SI patrimoine). Enfin, une étude sur la dévolution du patrimoine sera menée.

L'optimisation et la modernisation du pilotage de l'université, dans une démarche qualité généralisée et partagée devra être poursuivie. Ainsi, en matière financière, le contrôle interne s'inscrira dans le cadre d'un dispositif global des risques et une évolution du positionnement financier de la recherche sera proposée. Le suivi financier global devra être amélioré via des outils adaptés.

En termes organisationnels, en vue de conforter et d'intensifier la mise en place d'outils et d'indicateurs, une direction d'appui au pilotage a été créée (jalon 10 du contrat d'établissement 2022-2027). En cohérence avec la stratégie de l'URN de campus spécialisés, la mutualisation des services sera poursuivie.

Enfin, le système d'information, sur la base d'un schéma directeur à faire évoluer, devra aboutir à la mise en place d'un SI décisionnel global pour un pilotage partagé à tous les niveaux.

#### Projet 1 : Aide au pilotage

Dans le cadre de l'objectif lié à la gestion et à l'amélioration du pilotage de l'établissement et dans la continuité du dialogue de performance (2023), il est demandé le financement de deux postes (chargé des appels à projets et de la qualité). Le 1<sup>er</sup> poste vise à accompagner la dynamique déjà engagée de consolidation des fonctions de pilotage au sein de l'établissement et à structurer/accélérer les réponses aux appels à projets émanant des partenaires locaux (collectivités), nationaux (ANR, BPI, ...) ou internationaux (Horizon Europe, ...). Le second poste relatif au chargé de qualité, vise à consolider la politique qualité et la démarche de contrôle interne qui dépasse largement le contrôle CIC/CIB dans un contexte de responsabilité accrue pour les ordonnateurs : cartographie des processus macro, identification et cotation des risques, priorisation des actions et leur suivi, audit de qualité. Il s'agira également d'améliorer le pilotage de l'offre de formation appuyé par un système d'information partagé permettant la production, l'analyse et la diffusion de données dans le cadre d'une démarche qualité des formations.

#### Projet 2 : Sécurisation du SI

Dans le cadre de la stratégie du SI et de sa sécurité, il est essentiel que l'établissement puisse renforcer son équipe d'un Ingénieur Sécurité. De fait, l'URN est quotidiennement la cible d'attaques auxquelles pour le moment elle a su faire face ; néanmoins les crises cyber sont aujourd'hui plus nombreuses et intrusives qu'elles ne pouvaient l'être auparavant et demandent des compétences accrues ainsi que des technologies éprouvées. Il faut donc renforcer le pilotage du SI, de ses accès et une mise aux normes des pratiques de l'établissement avec des tests d'intrusion réguliers. Ce poste d'Ingénieur Sécurité est donc indispensable dans cette optique de meilleure efficacité/robustesse du SI.

## Stratégie d'établissement

### Thématique

#### Objectif 6 : Transition écologique et développement soutenable

En cohérence avec le dialogue de performance 2023, la signature/identité de l'établissement rejoint l'objectif 3 des politiques ministérielles relatif à la TEDS. Cet objectif stratégique est décliné de façon systémique au sein de l'URN : Formation, Recherche, Campus éco-responsables, Qualité de vie, et se retrouve de manière transversale dans les 3 axes du volet spécifique du contrat 2022-2027 d'établissement.

Aucune demande de financement n'est sollicitée dans le cadre de cet objectif. Les actions stratégiques de l'URN en matière de TEDS font l'objet de financements sur ressources propres et sur appels à projets, notamment dans le cadre de France 2030.

## Annexe 1 - Cohérence des projets stratégiques

Pour chacun des six objectifs du COMP, indiquer quand il y a lieu les financements déjà obtenus pour mettre en œuvre les actions (inscrire la source de financement et non le montant).

Objectifs du COMP	Financements obtenus (PIA, ANR, Horizon Europe, DSG, autres)
<b>Métiers d'avenir – Métiers en tension</b>	France 2030 –CMA : Biothérapie, Nucléaire, Intelligence artificielle, Hydrogène décarboné, Santé numérique, Digital FCU Erasmus+ : INGENIUM
<b>Recherche et innovation</b>	France 2030 : TRANSITION France 2030 : PUI NORMANDIE France 2030 - CMA : Biothérapie, Nucléaire, Intelligence artificielle, Hydrogène décarboné, Santé numérique, Digital FCU Erasmus+ : INGENIUM
<b>Transition écologique et développement soutenable - TEDS</b>	France 2030 : TRANSITION Erasmus+ : INGENIUM Dialogue de performance 2023
<b>Bien-être et réussite des étudiants</b>	Dialogue de performance 2023
<b>Pilotage</b>	Dialogue de performance 2023
<b>Stratégie d'établissement</b>	France 2030 : TRANSITION Erasmus+ : INGENIUM France 2030 – CMA Dialogue de performance 2023

## Annexe 2 - Dialogue institutionnel interne

### Organisation du pilotage des composantes

Piloté par le VP CA en charge des ressources (humaines et financières) et du patrimoine, assisté par les VP de champ (CBS : Chimie, Biologie, Santé ; MENE : Matériaux, Énergies, Numérique, Environnement ; HCS : Humanités, Culture, Sociétés) et le VP en charge de la qualité des formations et de la vie étudiante, le dialogue interne avec les composantes s'effectue principalement trois fois par an :

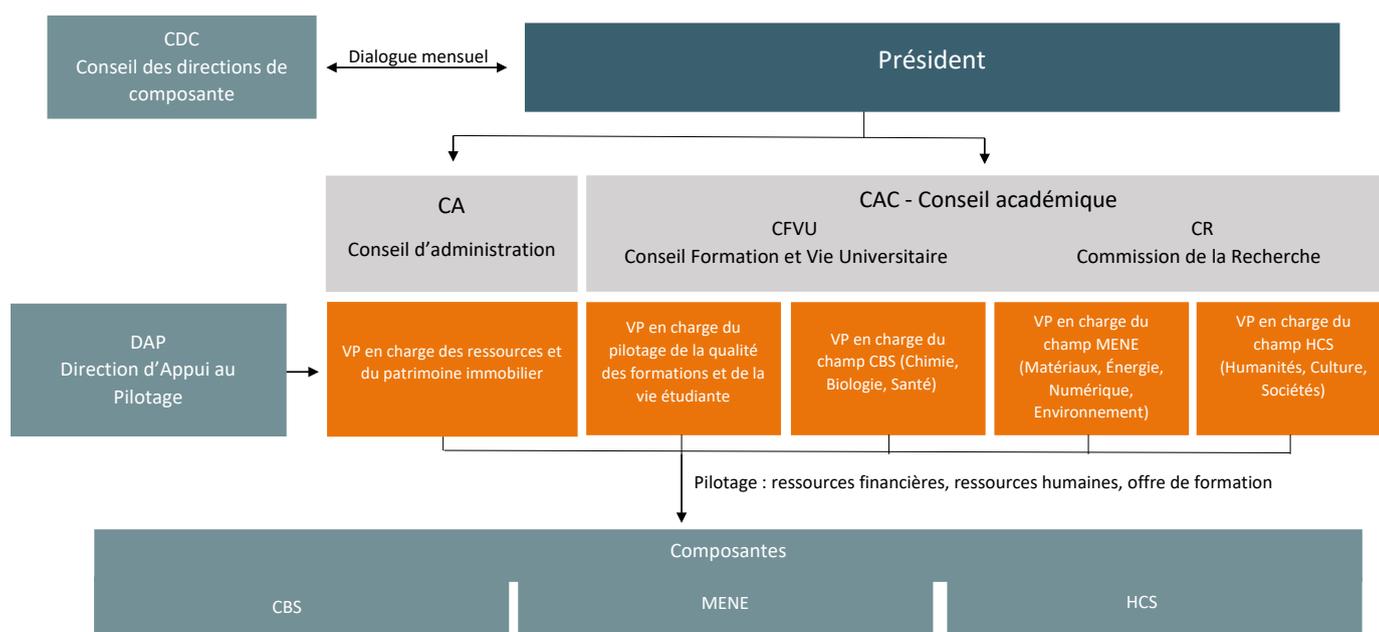
- Une première réunion, par composante, a lieu à l'automne en vue de la construction du budget initial afin de décliner la politique stratégique de l'établissement en matière de formation et de recherche, de partager les objectifs communs et attribuer les moyens financiers en fonction de ceux-ci,
- Une deuxième réunion se déroule en février, pour initier les discussions et les objectifs de la campagne d'emplois pluriannuelle à partir du cadrage stratégique et financier de la présidence,
- Une troisième réunion s'effectue en mai pour finaliser la campagne d'emplois avant examen et validation par les commissions et conseils statutaires (Commission des ressources, Conseil académique, Comité social d'administration, CA).

La participation des VP de champ permet, d'une part, d'appréhender et veiller au renforcement du lien formation-recherche, et d'autre part, d'apporter une expertise fine de l'offre de formation et de recherche dans le champ considéré.

Par ailleurs, le Président réunit mensuellement le Conseil des directions de composantes afin d'échanger collectivement sur les orientations et la stratégie politique de l'établissement (notamment en vue de préparer les délibérations du CA), ainsi que le déroulement ou les freins à la réalisation des objectifs de chacune des composantes.

D'autre part, la Direction générale des services pilote une direction d'appui au pilotage créée en 2023 (Jalon J10 du contrat pluriannuel) afin d'optimiser et de moderniser le pilotage de l'université, en vue d'intensifier et de conforter la mise en place d'outils et d'indicateurs (développement du contrôle de gestion, du contrôle interne, du pilotage de la masse salariale, du pilotage de l'offre de formation, de la gestion des appels à projets, de la démarche qualité).

### Schéma



Fait à Paris, le

**Le / La ministre  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche**

**Le président  
de l'université de Rouen Normandie**

**Laurent YON**

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**18 octobre 2024**

**Délibération n°CA-2024-10**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 26 votants, dont 10 membres représentés

**Rapport d'activité 2023-2024**

- Vu le rapport d'activité en annexe.

*Approbation du rapport d'activité 2023-2024*

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

**Le conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2023-2024**

Fait à Rouen, le 18 octobre 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON

## **RAPPORT D'ACTIVITE DE L'UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE 2023-2024**

### **L'université de Rouen Normandie en chiffres**

35 000 étudiants

360 diplômes, dont 263 diplômes nationaux et 97 diplômes d'université

12 composantes – 6 UFR – 5 instituts – 1 école d'ingénieur

37 laboratoires

3 pôles thématiques de formation et de recherche :

- Chimie, biologie, santé
- Humanités, culture, sociétés
- Matériaux, énergie, numérique, environnement

2 720 personnels dont :

1 600 enseignants, enseignants-chercheurs

1 120 personnels administratifs et techniques

Budget initial 2024 : 277 M€, dont :

- 206 M€ de masse salariale
- 43 M€ de fonctionnement
- 28 M€ d'investissement

## L'équipe de direction au 31 août 2024

- Président : Laurent Yon
- Vice-président du Conseil d'administration ; Ressources, patrimoine immobilier : Franck Le Derf
- Vice-présidente du Conseil académique, champ de formation et de recherche Humanités, Culture, Sociétés : Emmanuelle Annoot
- Vice-présidente du Conseil académique, champ de formation et de recherche Humanités, Culture, Sociétés : Anne-Florence Gillard-Estrada
- Vice-président du Conseil académique, champ de formation et de recherche Matériaux, Énergie, Numérique, Environnement ; en charge de la Commission de la Recherche et du CAC restreint : Philippe Pareige
- Vice-président du Conseil académique champ de formation et de recherche Chimie, Biologie, Santé : Vincent Richard
- Vice-président Formation tout au long de la vie et Entrepreneuriat : Olivier Desplebin
- Vice-présidente Orientation et accompagnement à la réussite étudiante : Cindy Carrein-Lerouge
- Vice-président Relations internationales : Éric Dargent
- Vice-président Développement durable et responsabilité sociétale : Benoît Laignel
- Vice-président Pilotage et qualité des formations ; Vie étudiante ; en charge de la Commission Formation et Vie Universitaire : David Leroy
- Vice-présidente Transformations pédagogiques et numériques, stratégie des systèmes d'information : Judit Vari
- Vice-présidente Culture, communication, documentation, édition : Anne-Lise Worms
- Vice-présidente égalité, diversité et inclusion : Béatrice Patte-Rouland
- Vice-président étudiant du Conseil académique : Axel Duthil-Vatine
- Vice-présidente étudiante du Conseil d'Administration : Rébecca Féret
- Directrice de cabinet : Marie Bellet
- Directrice Générale des Services : Pascale Montels
- Directrice générale adjointe en charge des ressources internes et du pilotage : Sylvie Monsinjon
- Directrice générale adjointe en charge de la recherche, de l'innovation, des partenariats, de l'entrepreneuriat et du DD&RS : Laurence Puechberty

## Les temps forts de l'année 2023-2024

### Septembre 2023 :

Bienvenue à l'Université !  
Les Journées européennes du patrimoine  
Inauguration du département d'odontologie

### Octobre 2023 :

Fête de la Science  
Lancement du CEROUEN  
Accueil d'une délégation de l'INSERM  
Nouvelles entrées au classement de Shanghai  
Partenariat CEFEDM

### Novembre 2023 :

Le DuoDay, première étape vers l'emploi  
Forum Poursuite d'études à l'Université  
Salon Studyrama  
Lancement de Campus ouvert, nouvelle formule

### Décembre 2023 :

L'URN aux côtés de Rouen Seine Normande 2028  
Salon L'Étudiant  
Cérémonie des Palmes académiques

### Janvier 2024 :

Journée Portes Ouvertes  
Cérémonies des vœux (personnels et retraités, partenaires)  
Dix ans du département d'orthophonie

### Février 2024 :

Rencontres d'hiver d'INGENIUM  
Réception de l'ANR pour le lancement de TRANSITION

### Mars 2024 :

Grande dictée du Sport

### Avril 2024 :

Semaine olympique et paralympique  
Dix ans de l'ESITech

Visite de Sylvie Retailleau, ministre de l'ESR

Cordées de la réussite

Inauguration du tiers-lieu L'Atelier

L'URN se mobilise pour la santé mentale des étudiants

**Mai 2024 :**

10 jours d'INGENIUM

Challenge des AS

Élections européennes : ce que l'Europe apporte à l'URN

**Juin 2024 :**

Lancement du projet TRANSITION

**Juillet 2024 :**

L'Université en avant-première

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

- **TRANSITION : L'université de Rouen Normandie, établissement modèle de la transition socio-écologique et des approches multirisques**

Projet ANR-23-EXES-0013 TRANSITION

Avec un financement de 5,4 M€ (coût complet du projet : 51,8 M€), l'URN et ses partenaires, l'INSA Rouen Normandie, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, le CNRS et le CHU Rouen Normandie, développeront, sur une trajectoire de huit années (2024-2032), une recherche innovante et transversale pour répondre aux enjeux du multirisque dans le contexte des changements environnementaux, notamment du changement climatique, et éclairer les prises de décisions des acteurs locaux et nationaux.

TRANSITION permettra également d'acculturer et de former les étudiants et les personnels de l'Université, ainsi que les décideurs et les citoyens aux enjeux des transitions socio-écologiques et à la culture du multirisque, et ainsi de former aux métiers de demain pour envisager une société et des territoires résilients et durables.

Le projet, lancé officiellement en février 2024, est adossé à l'Institut T.URN, qui constituera la structure d'interface entre les parties prenantes internes (personnels des composantes, laboratoires, services, étudiants), les quatre partenaires et les parties prenantes externes (acteurs socio-économiques et culturels à l'échelle régionale, ESR national et international).

- **Feuille de route mobilité bas carbone**

L'URN œuvre au quotidien pour sensibiliser tous les acteurs de la communauté universitaire à la réduction de leur empreinte carbone, pour favoriser la création de campus écoresponsables.

Elle a pris des engagements forts, à travers une feuille de route adoptée par le Conseil d'Administration, en faveur d'une mobilité bas carbone et d'une réduction des déplacements professionnels, en promouvant des solutions alternatives.

- Fonds de mobilité internationale bas carbone : prime de 100€ par étudiant sortant, cumulable avec l'aide Erasmus pour la mobilité bas carbone.
- Substitution des trajets en avion par le train pour les déplacements de moins de 8h.
- Forfait mobilité durable : 100 € à 300 € d'indemnité exonérée d'impôts pour les personnels faisant le choix du vélo au quotidien pour leurs déplacements domicile-travail.
- Plan de déplacement campus : 20 % de réduction sur les abonnements vélo/transports en commun en partenariat avec la Métropole, en plus des 75% pris en charge par l'employeur.

- **Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)**

L'année 2023/2024 est un tournant dans l'engagement de l'URN vers la décarbonation de ses activités. La première étape a d'abord consisté à poser un diagnostic sur les émissions de l'établissement. Une campagne massive de bilan carbone a ainsi été déployée à deux échelles :

- L'Université dans son ensemble : le bilan carbone est effectué par un bureau d'étude selon la méthode portée par l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC). À titre exploratoire, l'URN s'est également proposée de tester la méthodologie Labo1P5 établissement.

- À l'échelle des laboratoires : à ce stade, 28 laboratoires sur 37 se sont engagés dans un bilan carbone ou l'ont déjà terminé voire renouvelé en l'espace d'une année et s'engagent progressivement dans leur plan d'actions spécifique.

Pour accompagner cet engagement et porter cette mission, l'Université recrutera fin 2024 ingénieur « Décarbonation ».

- **Formation : déploiement des heures TEDS (Transition Ecologique pour un Développement Soutenable)**

L'Université a inscrit au cœur de son projet pédagogique les thématiques de la transition socio-écologique. Elle propose des formations sur ces enjeux, allant de la L1 au doctorat, visant à favoriser la construction d'une culture commune sur la transition socio-écologique au sein de l'Université.

- 10 heures de formation « Développement Durable et Responsabilité Sociétale » (DDRS) pour tous les étudiants de Licence 1 et BUT 1 depuis 2023.
- 30 à 50 heures d'enseignement TEDS proposées aux étudiants de premier cycle (prévues dans le cadre du projet France 2030 ExcellencES TRANSITION).
- 25 heures de formation DDRS pour les doctorants.
- Le « MOOC des possibles », axé sur les enjeux de transitions du territoire rouennais, en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie.
- Fresque du climat, de la biodiversité, atelier « 2 tonnes » et autres outils d'intelligence collective : l'URN rend ses étudiants acteurs du changement, en leur proposant de se former pour animer des ateliers de sensibilisation.

- **Patrimoine : des mesures en faveur de la transition environnementale**

Dans le cadre de l'appel à projets « TE 2024 » - Transition environnementale pour les bâtiments de l'État, l'université de Rouen Normandie est lauréate pour cinq projets à hauteur de 386 000 euros. Ce financement concerne trois projets de re-lamping – renouvellement du système d'éclairage en vue de réaliser des économies d'énergie – à l'IUT de Rouen – Elbeuf, à l'UFR Sciences et Techniques – campus Sciences et Ingénierie, et dans quatre bâtiments du campus de Mont-Saint-Aignan. Deux projets concernent par ailleurs la modernisation et la mise à niveau du système de chauffage, ventilation, climatisation à l'UFR Santé et à l'INSPE.

- **Culture et transition : le Cycle du Vivant**

Avec le Cycle du Vivant, la Direction de la culture, en partenariat avec l'institut T.URN, convie ses publics à différents temps tout au long de l'année pour faciliter la transmission et l'interconnaissance. De février à septembre 2024, de nombreux formats ont permis de tisser des liens autour des enjeux de la transition écologique. Midis curieux sur les forêts ou l'univers de Miyazaki, théâtre sur le collectif et la démocratie, conférence-spectacle sur l'ère glaciaire ou les abysses, ateliers sur la permaculture ou installations sur les campus : autant de propositions pour renouer avec le vivant.

## FORMATION

- Bilan de la réussite étudiante

## PRINCIPAUX INDICATEURS | 2023-2024 vs 2022-2023

Diplôme	Niveau	2022-2023			2023-2024			Évolution	
		Taux de présence	Taux de réussite	Nb diplômés	Taux de présence	Taux de réussite	Nb diplômés	Taux de présence	Taux de réussite
BUT	BUT1	84%	54%		84%	58%		-0,8	+3,5
	BUT2	97%	78%		94%	80%		-2,4	+1,7
	BUT3				96%	94%	678		
Licence professionnelle		97%	93%	816	97%	92%	443	+0,4	-0,8
Licence générale	L1	80%	45%		80%	43%		-0,2	-2,0
	L2	91%	62%		93%	62%		+2,5	0,0
	L3	88%	69%	2 985	91%	71%	2 853	+2,5	+1,6

Des indicateurs et des évolutions variables en fonction du niveau de diplôme, de la composante, de la mention ou de la spécialité, du profil des étudiants.

- Feuille de route entrepreneuriat

L'université de Rouen Normandie s'est dotée d'une feuille de route stratégique entrepreneuriat 2024-2027, votée par le Conseil d'administration du 5 juillet 2024, et organisée autour de quatre ambitions :

- Ambition n° 1 : Une université structurée en faveur de l'entrepreneuriat.
- Ambition n° 2 : Une université qui contribue à informer, sensibiliser et former ses étudiants et ses personnels à l'esprit d'entreprendre.
- Ambition n° 3 : Une université qui contribue à accompagner ses étudiants et ses personnels dans leurs projets de création ou de reprise d'entreprises.
- Ambition n° 4 : Une université qui s'implique en tant que partie prenante des écosystèmes entrepreneuriaux pour un territoire d'innovations, de développement socio-économique et de création d'activités.

Chacune de ces ambitions intègre la stratégie en matière de transition socio-écologique (TSE) portée par l'établissement, pour la construction d'un territoire d'innovations durables.

Au-delà des actions déjà existantes – valorisation entrepreneuriale des activités de la recherche, formations en entrepreneuriat, intégration du dispositif PÉPITE Normandie –, l'URN souhaite porter une politique globale en faveur du développement de l'esprit d'entreprendre et de la création d'entreprises, en cohérence avec la politique du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la stratégie européenne en matière de compétences (New Skills Agenda for Europe), le volet spécifique du contrat pluriannuel d'établissement 2022-2027 et le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2024-2026.

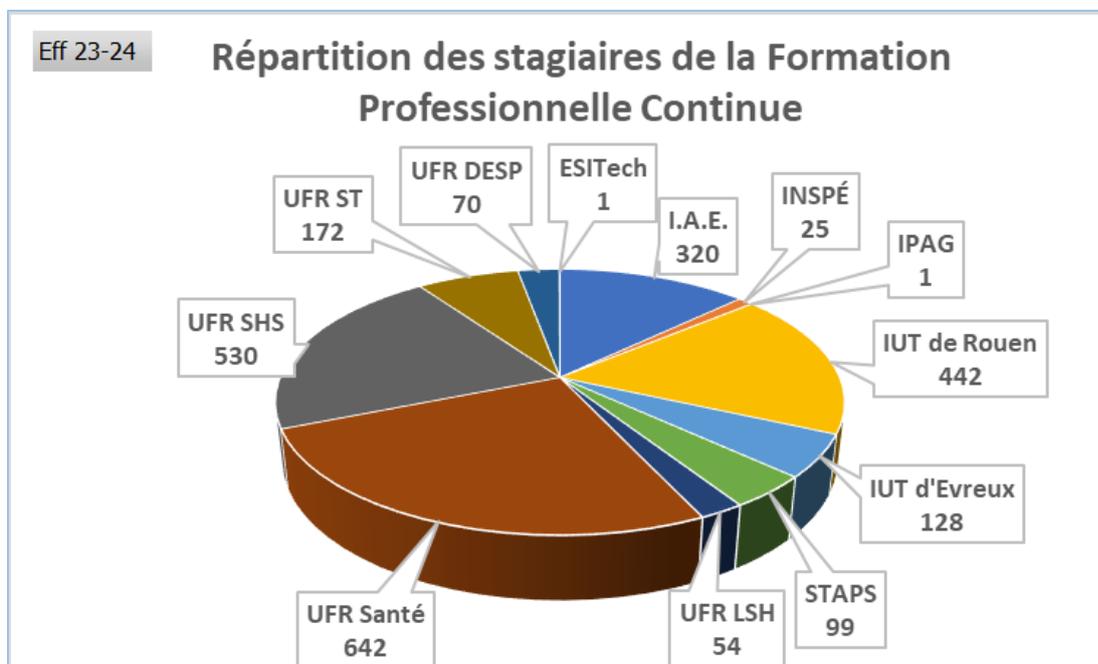
Cette volonté est également en lien avec l'obtention du label Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) Normandie qui a notamment pour vocation d'accroître la création d'entreprises de haute technologie ainsi que les transferts technologiques.

- **Croissance de l'activité CFCA**

Composé d'une équipe d'experts en Formation Professionnelle Continue, le Centre de Formation Continue et par Alternance (CFCA) de l'URN accompagne l'ensemble des projets des candidats, des entreprises et des composantes pédagogiques.

Certifié Qualiopi depuis 2022 au titre des actions de formation, d'apprentissage et de validation des acquis de l'expérience (VAE), le CFCA concourt pleinement à la mise en place et à l'amélioration des processus de gestion. Parmi les nouveautés, le déploiement de l'outil de gestion « FCA Manager », de nouvelles actions de communication et un travail collaboratif avec les entreprises et les partenaires, l'adaptation des DU-DIU et le renforcement des formations courtes, la structuration du pôle VAE.

L'ensemble de ces actions favorise un accroissement de l'activité du CFCA. Ainsi, en 2023-2024, le domaine « Formation Continue et Apprentissage » a poursuivi sa croissance : 2484 stagiaires de la Formation Professionnelle Continue ont suivi une formation dispensée par l'Université (+ 10 %), auxquels s'ajoutent 300 apprentis ayant suivi une formation au sein des CFA partenaires, mais préparant une certification délivrée par l'URN (+ 50 %).



À noter que l'offre de formation en alternance s'est étoffée, avec l'ouverture de 8 nouveaux parcours, sur un total de 81.

- **L'universitarisation des formations de santé se poursuit**

Depuis le 7 juillet 2024, le diplôme d'État pour les infirmiers de bloc opératoire (IBODE) est une formation universitaire, accréditée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Une convention entre la Région Normandie, le CHU de Rouen Normandie et l'URN a également été signée, pour que cette formation se déroule dans les meilleures conditions possibles.

- **Odontologie : place au 2<sup>e</sup> cycle**

Après l'ouverture du département d'odontologie à l'UFR Santé en septembre 2022, l'URN a reçu l'accréditation pour le 2<sup>e</sup> cycle de la formation à la rentrée 2024, le diplôme de Formation

Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO). La phase pédagogique se poursuit désormais pour 13 étudiants en 4<sup>e</sup> année, avec une phase pratique encadrée sur patient, au sein de l'hôpital Saint-Julien au Petit-Quevilly.

- **Convention avec l'Institut national des formations notariales (INFN)**

L'université de Rouen Normandie a signé une convention avec l'Institut National des Formations Notariales (INFN) le 16 mai 2024. Cette convention a pour objet de définir les modalités de direction et d'organisation de la formation en vue du diplôme d'études supérieures de notariat (DESN) qui sera délivré par l'URN. La durée des études en vue du DESN est de vingt-quatre mois, réalisés en alternance, hors le temps consacré au module préparatoire le cas échéant et celui consacré à la rédaction du rapport de stage ou du mémoire. Pour accéder à cette formation, il faut être titulaire d'un diplôme national de master mention « droit notarial ».

- **L'UFR de Droit, Sciences économiques et Gestion change de nom**

Située au cœur du campus Pasteur, l'UFR de Droit, Sciences économiques et Gestion change de nom et devient l'UFR de Droit, Économie et Science politique. Depuis le 9 décembre 2022, le Conseil d'administration de l'Université avait adopté la création d'un nouveau département et d'une section de science politique. La nouvelle dénomination de l'UFR, actée le 7 juin 2024, permet ainsi d'afficher clairement les formations dans ce domaine, pour plus de lisibilité auprès des étudiants et futurs étudiants.

En 2023 / 2024, l'UFR a accueilli 3 962 étudiants en Licence, parmi lesquels 390 inscrits en Science politique.

---

- **Campus ouvert : nouvelle formule, un mercredi – un campus – un cours**

En vue d'accompagner les élèves dans la découverte des formations de l'URN et dans la consolidation de leur projet d'orientation, l'établissement ouvre ses portes depuis 2015 et propose aux lycéens des immersions dans des cours dispensés aux étudiants de première année sur l'ensemble des campus. Jusqu'en 2023, l'événement se déroulait lors de la première semaine des vacances scolaires d'hiver afin de permettre au public lycéen de se déplacer plus librement pour les immersions. Du fait des orientations politiques et stratégiques en matière de développement durable et de sobriété écologique, visant notamment la fermeture de l'établissement cette même semaine, le format a été repensé. Campus Ouvert a ainsi été organisé sur les mercredis après-midi du 8 novembre 2023 au 21 février 2024. Ce nouveau format a permis de tripler le nombre d'inscrits par rapport à l'année précédente et d'accueillir près de 1 000 lycéens au sein de 48 des formations de l'URN.

## VIE DE CAMPUS

### • Contribue Vie étudiante et de Campus (CVEC) : bilan 2023-2024

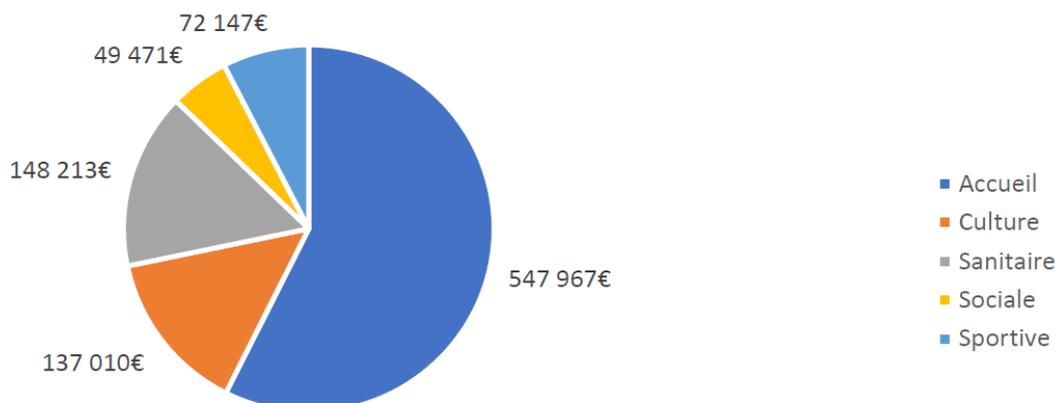
La réglementation prévoit que la CVEC, reversée à l'université de Rouen Normandie par le CROUS de Normandie, d'un montant de 45 € par étudiant, est destinée à abonder : le Fonds de Solidarité et de Développement de la Vie Étudiante (30%), le budget du service de Médecine Préventive Universitaire (15%), un budget consacré au développement de projets portés par les composantes ou services de l'Université (55%).

Avec le complément tenant compte du taux de recouvrement, l'URN a perçu :

- 70,39 euros / étudiant inscrit en formation
- Soit un montant total de 2 276 337 euros répartis comme suit :
  - 315 000 euros pour le FSDIE projet – 219 679 euros finalement alloués à l'accompagnement de projets étudiants ;
  - 115 000 euros pour le FSDIE social – 76 069 euros finalement alloués à l'aide aux étudiants en difficulté (biens de première nécessité, abonnements aux transports, achat d'ouvrages) ;
  - 1 846 337 euros pour les appels à projets services et composantes.

Pour l'année 2023, ces fonds « appels à projets » ont permis de mettre en œuvre 83 projets (55 projets votés en 2023, 28 projets antérieurs) pour un montant total de 954 807 95 euros, incluant autant que possible la dimension développement durable.

### Répartition des sommes engagées par thématiques



### • « Bienvenue à l'Université ! », 2<sup>e</sup> édition

Pour la seconde année consécutive, l'Université a accueilli ses nouveaux étudiants tout au long du mois de septembre à travers le dispositif « Bienvenue à l'Université ! » sur chacun des campus. Ce mois d'accueil poursuit l'objectif d'informer graduellement tous les étudiants en tenant compte de leurs attentes, de favoriser leur adaptation à ce nouvel environnement, de valoriser la vie étudiante et de campus, de créer une ambiance festive et ludique à travers les événements proposés et de renforcer les liens avec nos partenaires et les communes accueillant les campus de l'URN.

Si les objectifs restent les mêmes pour cette seconde édition, afin de gagner en lisibilité et ainsi accroître la participation des étudiants, la programmation s'est structurée en quatre temps permettant successivement à nos partenaires (santé, logement, transport...), aux campus et composantes, aux associations étudiantes et aux services à l'étudiant de proposer chaque semaine et sur chaque campus des temps d'échanges et de partage.

Ce mois d'accueil s'est clôturé par l'événement « Campus en Scène ». Plus de 1 800 étudiants présents tout au long de l'après-midi ont pris part à la « Color Run » et profité du village de l'engagement étudiant.

Toutes les initiatives, tous les événements d'accueil ont ainsi été regroupés dans une seule et même programmation permettant d'accueillir les étudiants grâce à la forte mobilisation des différents acteurs sur tous les campus.

- **De la « BU » au learning center**

À la fois lieu d'études adapté aux nouveaux usages, lieu de vie et ouvert sur la société, le projet de Learning Center sur le campus de Mont-Saint-Aignan devrait voir le jour début 2029, en remplacement de l'actuelle BU dont la conception et la construction datent des années 1960.

Ce projet de Learning Center a reçu un financement de 30 millions d'euros dans le cadre du contrat plan État-Région (CPER) 2021-2027 : 15 millions de l'État, 15 millions de la Région Normandie. Ce financement a été complété par un apport de 15 millions de la métropole de Rouen Normandie.

La future BU sera d'environ 8 000 m<sup>2</sup>, dont 7 300 m<sup>2</sup> de surface utile, dans le prolongement de la BU actuelle, juste derrière celle-ci. À la fois bibliothèque, au sens traditionnel du terme, mais aussi bâtiment connecté, grâce à toutes sortes de nouvelles technologies et d'outils numériques, ce nouveau lieu d'études et de de vie comportera un grand nombre de salles de travail de différentes capacités ainsi qu'une cafétéria du CROUS et un espace culturel. Ce Learning Center sera destiné en priorité aux étudiants et au personnel de l'Université, mais se veut ouvert sur la cité : il sera accessible aux habitants de la commune de Mont-Saint-Aignan et, plus largement de la Métropole Rouen Normandie grâce à une grande amplitude des horaires d'ouverture.

2024 / 2025 : choix de la maîtrise d'œuvre et finalisation du programme définitif

2026 : début des travaux

2029 : livraison

- **Culture et Olympisme : l'artiste Laurent Perbos s'invite à la Mdu**

L'artiste Laurent Perbos a métamorphosé depuis mars 2024 le parvis de la Maison de l'Université en installant l'œuvre *AIRES*, un court de tennis grandeur nature sur ce lieu, avec un double objectif, celui de valoriser l'année des Jeux olympiques et paralympiques en France, et celui de permettre à chacun de s'interroger sur les territoires du sport et éventuellement d'inventer de nouvelles règles de sport.

Dans une société en constante mutation, source d'inspiration inépuisable, l'art et le sport se croisent dans leur manière d'évoluer. L'art interroge le monde, le met à l'épreuve, le défie, le refuse et se renouvelle sans cesse. Le sport, dans son invention de nouvelles modalités de pratique, s'inscrit dans la même perspective. Partageant une même réflexion sur la question du corps, ils sont les champs privilégiés de l'émotion, du dépassement de soi et de l'inventivité.

Cette œuvre a été présentée pour la première fois dans le cadre du festival *Les Échappées « Culture et Sport »*, qui constitue l'un des temps forts de la vie culturelle de l'Université et vise à croiser les regards entre ces deux domaines.

- **Autres partenariats culturels notables**

La compagnie Une chambre à soi, emmenée par Hélène Francisci, Adélaïde Bon et Ariane Dionyssopoulos a été accueillie toute l'année 2023/2024 en résidence à l'Université, dans le cadre d'une campagne subventionnée par la DRAC. Cette compagnie de théâtre et de lectures à haute voix a proposé des ateliers, lectures, travaux d'écriture avec les étudiants, spectacles. Une chambre à soi poursuit son compagnonnage à partir de la rentrée 2024, pour une deuxième année universitaire de partage et de création.

L'URN a par ailleurs pris part au 150<sup>e</sup> anniversaire de l'impressionnisme, en participant à l'édition 2024 du festival *Normandie impressionniste*. La Direction de la culture a ainsi proposé trois manifestations, toutes labellisées :

- *Impressions mobiles*, installation de Christel Sadde et Marco Miniussi à la Maison de l'Université
- Spectacle *Les mains de Camille ou le temps de l'oubli* par la Cie Les Anges au plafond
- Conférence « La Seine vue par les peintres de l'école de Rouen », par Noémie Picard, doctorante de l'URN (laboratoire GRHis), au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

## RECHERCHE & INNOVATION

- **Allocations doctorales : imprimer la stratégie d'établissement**

Engagée dans de grands projets d'établissement structurants, l'université de Rouen Normandie a souhaité financer 13 travaux de recherche supplémentaires, en lien avec les thématiques portées par ces projets :

- CEROUEN : 4 allocations doctorales supplémentaires – 6 candidatures étudiées
- TRANSITION : 6 allocations doctorales supplémentaires – 11 candidatures étudiées
- INGENIUM : 3 allocations doctorales supplémentaires – 7 candidatures étudiées

Les projets retenus concernent l'ensemble des trois champs thématiques de formation et de recherche et reflètent ainsi la pluridisciplinarité des activités de recherche menées en lien avec la stratégie d'établissement.

- **Team-Sports : optimiser la préparation mentale en sports collectifs**

Comment les chercheurs optimisent la préparation mentale des joueurs en sports collectifs pour les Jeux olympiques et paralympiques ? C'est tout l'objet du programme Team-Sports.

Doté d'un budget total de 3,9 M€, ce programme, dans lequel est investi le laboratoire CETAPS, a bénéficié d'un financement de l'État, à hauteur de 1,2 M€, dans le cadre du Programme prioritaire de recherche « Sport de très haute performance » - ANR.

La préparation mentale est cruciale dans le sport de très haut niveau. Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, un programme de recherche a étudié les comportements individuels et collectifs dans les sports comme le rugby, le football, le volley, le handball. Des innovations technologiques ont même été développées et constituent déjà l'héritage des Jeux. Le projet vise à mettre la recherche à profit pour optimiser le management sportif dans les sports collectifs et améliorer les performances individuelles au service du groupe.

- **Renouvellement du partenariat avec le CNRS**

Signée en juillet 2024 entre l'URN et le CNRS, cette convention a pour objectif de cadrer et dynamiser le partenariat scientifique entre l'Université et ce grand organisme de recherche. Il s'appuie sur des actions structurantes d'envergure réalisées conjointement depuis de nombreuses années, souvent en partenariat avec la Région Normandie. La convention vise en particulier à maintenir une cohésion au sein des Unités communes, à privilégier leurs points forts et à prendre toute disposition visant à améliorer leur visibilité et leur pertinence dans le contexte national et international de leur champ d'investigation.

Les thématiques majeures qui caractérisent les unités partagées par l'URN et le CNRS (pour la plupart également en lien avec l'INSA Rouen Normandie), constituent le cœur du partenariat et lui confèrent son attractivité sont les suivantes :

- Matériaux et instrumentation scientifique,
- Énergie,
- Chimie moléculaire et macromoléculaire,
- Sciences mathématiques,
- Sciences de l'environnement,
- Espaces, sociétés, organisations.

À cette date, environ 200 enseignants-chercheurs et 60 personnels administratifs et techniques de l'URN sont affectés aux 6 unités mixtes de recherche CNRS du site.

- **L'Institut Cribier des valves cardiaques**

L'Institut Cribier des valves cardiaques est un projet hospitalo-universitaire porté par le CHU de Rouen Normandie en partenariat avec l'URN, qui a pour objectif de promouvoir l'excellence rouennaise dans les domaines de la recherche, de l'enseignement, de la prise en charge clinique et de la communication autour des maladies valvulaires, en particulier du rétrécissement aortique. Il s'inscrit dans la continuité des projets structurants tels que les fédérations hospitalo-universitaires REMOD-VHF ou CARNAVAL, ou le RHU STOP-AS.

Créé en particulier en hommage au Pr. Alain Cribier, pionnier reconnu mondialement pour ses avancées médicales majeures dans ce domaine, et disparu le 16 février 2024, cet institut a pour ambition de devenir un centre de référence internationale en matière de pathologies valvulaires. L'objectif, à terme, est de soumettre une candidature à un futur appel à projet IHU (Institut Hospitalo-Universitaire) ou à un AAP équivalent.

- **Projet REMODEL : habitats et transition à travers le prisme des SHS**

L'URN a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt en sciences humaines et sociales lancé par l'ANR dans le cadre de France 2030 et financé à hauteur de 100 M€ en déposant un projet sur l'une des thématiques ciblées, « Les évolutions des habitats et modes de vie ». Ce projet, intitulé REMODEL, « Recompositions des modes de vie dans les territoires en transitions », s'inscrit dans la signature de l'établissement autour des transitions et implique la plupart des unités de recherche du domaine Humanités, Culture, Société de l'URN. Pour mener à bien ce projet, l'URN a constitué un consortium avec le CNRS, l'École Nationale d'architecture de Normandie, les Universités de Paris 1, Cergy, Caen, Le Havre, Grenoble Alpes et Oviedo. D'autres partenaires sont impliqués, notamment les établissements de santé et le CROUS normand. Présélectionné lors de la phase 1, REMODEL doit montrer comment les savoirs peuvent éclairer les décisions publiques face aux grands enjeux sociétaux, autour des transitions socio-écologiques, des vulnérabilités, des changements sociaux, de l'éducation, de la santé, des réécritures littéraires et artistiques, etc.

- **Chaires d'excellences régionales : le soutien de la Région Normandie**

L'URN a soutenu le dépôt de deux chaires d'excellence dans le cadre du dispositif « Normandie Recherche » du SRESRI (Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) 2022-2028 de la Région Normandie, et obtenu le financement de chacune d'entre elles à hauteur d'environ 1 M€. Destiné à attirer en Normandie des chercheurs étrangers ou français implantés hors Normandie, reconnus à l'international ou à fort potentiel, distingués par des publications significatives ou par leur rayonnement dans la sphère académique et/ou socio-économique, ce dispositif a permis le soutien de deux chaires d'excellence :

- Projet CEEN, chaire d'excellence en édition numérique portée par le laboratoire Cérédi (Centre d'étude et de recherche Éditer / interpréter, laboratoire de littérature française et comparée). Il a pour objectif de faire de l'URN une référence en termes d'édition et d'éditorialisation, en offrant une panoplie de services durables pour la communauté scientifique internationale des sciences humaines et sociales.
- Projet EQAM, l'économie de qualité et ses mesures, portée par le LASTA (laboratoire d'analyse des sociétés – transformations, adaptations, laboratoire d'économie). Il s'inscrit dans une réflexion théorique et pratique sur la conceptualisation, l'évaluation et les mesures de la qualité dans les économies développées. Il repose sur une

manière alternative de penser l'économie et de la mettre en mesures, tout en s'inscrivant dans la stratégie d'établissement autour des transitions.

## SCIENCES ET SOCIÉTÉ

- **Feuille de route science avec et pour la société**

L'université de Rouen Normandie, en tant que lieu de création, de transmission et de partage des savoirs, mais aussi d'innovation, s'inscrit résolument dans une démarche d'ouverture et d'engagement envers la société. Dans ce contexte, l'URN s'est engagée depuis de nombreuses années au service du dialogue science et société, notamment dans le domaine des transitions socio-écologiques. Ces actions riches et variées sont désormais structurées dans une feuille de route votée au Conseil d'administration du 9 février 2024, pour renforcer les dispositifs existants et faire éclore de nouvelles initiatives. Outre sa participation à de nombreux temps forts nationaux et locaux comme la Journée européenne du patrimoine, la Fête de la science, le Festival de l'excellence normande, l'URN propose à un large public son cycle de conférences « L'Université de toutes les cultures – UTLC » et offre au public scolaire des temps de rencontre privilégiés avec les équipes de recherche dans le cadre de dispositifs plébiscités comme « La salle des sciences » et « Un enseignant, un chercheur, une classe ».

À l'heure de la remise en cause des savoirs officiels, des acquis de la science et de ceux qui les portent (scientifiques, experts, journalistes spécialisés, élus, administrations...), l'Université poursuit sa collaboration avec le média *The Conversation*, un média généraliste et grand public qui s'appuie sur un modèle éditorial unique de collaboration entre chercheurs et journalistes pour évoquer des actualités fondées sur la recherche.

- **Feuille de route science ouverte**

L'URN a formalisé sa politique de soutien au développement de la Science ouverte au moyen d'une feuille de route validée par ses instances, en Conseil d'administration le 5 juillet 2024. Ce document présente les principaux engagements de l'établissement pour la Science ouverte ainsi que des actions thématiques réparties sur cinq axes stratégiques, concrétisant et renforçant le travail déjà en place pour promouvoir la Science ouverte à l'URN.

Les 5 domaines de la science ouverte : ouverture des publications scientifiques et identifiants de la recherche ; gestion et ouverture des données de la recherche ; formation à la science ouverte ; soutien aux revues et à l'édition ouverte ; science et société.

- **Création d'un doctorat d'honneur de l'URN**

Le 5 juillet 2024, le Conseil d'administration a acté la création d'un doctorat d'honneur de l'université de Rouen Normandie, sur proposition du Président. Cette distinction spécifique est destinée à honorer les personnalités de nationalité française dont les critères reprennent ceux du doctorat « *honoris causa* », attribué aux seules personnalités de nationalité étrangère selon le code de l'éducation.

Ainsi, l'URN peut décerner le titre de « Docteur d'honneur » à des personnalités de nationalité française en raison de services éminents rendus aux arts, aux lettres, aux sports, aux sciences et techniques, à la France, à la Normandie ou à l'université de Rouen Normandie.

- **Quatrième centenaire de la naissance de Blaise Pascal : *Pascal 400***

Dans le cadre des célébrations du quatrième centenaire de la naissance de Blaise Pascal (1623-1662), philosophe, mathématicien et physicien, qui vécut à Rouen avec sa famille de 1640 à 1648 et y fit de nombreuses découvertes scientifiques, l'université de Rouen Normandie a organisé l'événement *Pascal 400* entre le 13 novembre et le 22 décembre 2023, ouvert au grand public. Au programme, une conférence inaugurale par Grégory Miermont,

professeur de Mathématiques à l'ENS Lyon, « Blaise Pascal, géomètre du hasard », mais aussi des expositions, des lectures-concerts, et un colloque porté par le laboratoire CERédi.

- **Inauguration du tiers-lieu L'Atelier**

Grâce au soutien financier de la Région Normandie et de l'Académie de Normandie, un nouvel espace « tiers-lieu » a été inauguré le 3 avril 2024. Situé sur le campus de Mont-Saint-Aignan à la Maison de l'Université, et intitulé « L'Atelier », ce tiers-lieu éducatif a pour objectif de créer un espace de partages et d'échanges entre les personnels et les étudiants de l'URN mais aussi avec l'ensemble des citoyens de l'agglomération. Ouvert sur le monde, L'Atelier est un lieu où l'on peut se former et apprendre, mais aussi se détendre et discuter.

Il accueille aussi bien des formations pédagogiques que des formations aux enjeux de la transition, des conférences ouvertes à la communauté que des ateliers d'échanges et de partage de compétences, de vulgarisation scientifique.

- **Premier cycle de conférences sur l'Intelligence Artificielle**

L'URN s'est saisie des enjeux de l'intelligence artificielle (IA) dans l'Enseignement supérieur et la Recherche. Elle a, à ce titre, créé un groupe de travail en février 2024, rassemblant une pluralité de profils pour mener une réflexion commune et aboutir à la rédaction d'une charte sur les recommandations d'usage de l'IA à l'URN. Dans ce cadre, un premier cycle de conférences grand public a été mis en place le 18 avril 2024 par Judit Vari, vice-présidente en charge des transformations pédagogiques, du numérique, et de la stratégie des systèmes d'information, avec l'appui d'enseignants-chercheurs de l'établissement. Protection des droits d'auteur, pratiques pédagogiques, usage de Chat GPT ou rapport IA/philosophie : autant de sujets abordés lors de ces rencontres.

## ÉGALITÉ – DIVERSITÉ – INCLUSION

### • Une vice-présidente dédiée, Béatrice Patte-Rouland

Depuis le 11 avril 2024, le Président de l'Université et son Conseil d'administration ont confié à une vice-présidente dédiée, Béatrice Patte-Rouland, la mission Égalité, diversité, inclusion. En effet, université inclusive, l'URN s'engage à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre tout type de discriminations au sein de sa communauté.

Dans le cadre du plan égalité de l'établissement, les objectifs sont les suivants :

- renforcer la gouvernance des politiques d'égalité et faire en sorte que l'égalité soit intégrée à toutes les réflexions et projets menés par l'établissement,
- créer les conditions d'un égal accès aux métiers, aux responsabilités professionnelles et lutter contre les écarts de rémunération et les inégalités de carrière,
- promouvoir l'égalité dans les études, sensibiliser à la lutte contre le sexisme et accompagner activement l'insertion professionnelle des jeunes diplômées,
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences (dont les violences sexuelles et sexistes), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

La mission de Béatrice Patte-Rouland consiste à diffuser une culture de l'égalité au sein de la communauté universitaire et à définir les grands axes d'une politique d'égalité concernant les personnels et les étudiants. Elle agit en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, homophobes et transphobes.

### • Quelques exemples d'actions déjà mises en place

- À l'initiative de l'établissement et en partenariat avec Janssen France, s'est tenue la 2<sup>e</sup> édition du prix Janssen destiné aux étudiantes engagées dans les filières dites « scientifiques » afin de les encourager et de les soutenir dans leur parcours personnel et leur projet professionnel.
- En lien avec la journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), le 25 novembre, la Direction de la culture, l'institut T.URN et le Service Santé Étudiante ont organisé, du 21 au 23 novembre différentes manifestations afin de sensibiliser et informer sur le sujet : conférences, spectacles, ateliers, mêlant artistes et enseignants-chercheurs.
- Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes et en partenariat avec l'association Femmes et sciences et le laboratoire Janssen, l'université de Rouen Normandie a accueilli le 12 mars 2024 Madame le Docteur Claude GRISON, Directrice du Laboratoire de Chimie bio-inspirée et d'Innovations écologiques CNRS – Montpellier, pour sa conférence "Le défi des solutions fondées sur la nature".

### • Le DuoDay, première étape vers l'emploi

Le jeudi 23 novembre, l'université de Rouen Normandie a accueilli six personnes en situation de handicap à l'occasion du DuoDay. Organisée par le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) et l'AGEFIPH (Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) dans le cadre de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées, l'opération a été initiée par le ministère délégué chargé des Personnes handicapées.

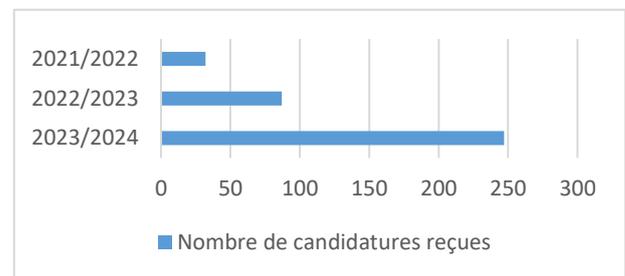
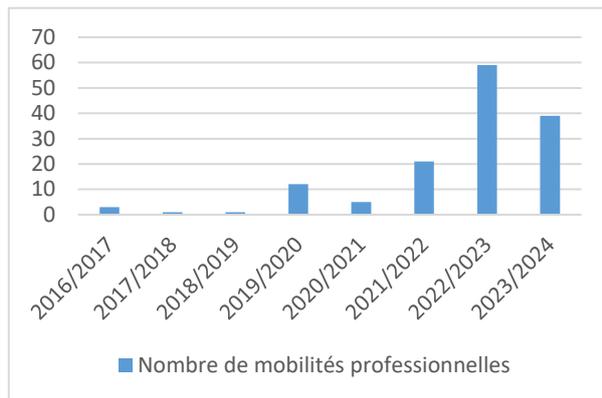
Elle consiste à associer un professionnel (qu'il vienne d'une entreprise, d'une association, une administration ou une collectivité) à une personne en situation de handicap cherchant à

intégrer le monde du travail. Le but pour celle-ci est de découvrir un environnement de travail, de rencontrer des professionnels et d'affiner un projet professionnel, tout en luttant contre les préjugés liés au handicap. En participant au DuoDay, l'URN réaffirme aussi son statut d'administration handi-accueillante auprès des personnes handicapées et des structures qui les accompagnent dans leur insertion professionnelle.

## INTERNATIONAL

- **Mobilité des personnels : une forte augmentation**

Si la mobilité étudiante est sensiblement constante, il convient de noter la forte progression de la mobilité professionnelle depuis quelques années. Ainsi, le nombre de mobilités sortantes des personnels de l'Université, mais également le nombre de mobilités entrantes, ont fortement augmenté depuis trois ans, notamment grâce au travail de promotion de la Direction des relations internationales et de la coopération, au développement des *staff weeks* et à la création d'INGENIUM. L'appétence pour l'international transparaît également dans le nombre de candidatures reçues lors des appels organisés chaque année à l'URN. Sur l'année universitaire 2023/2024, une augmentation de 183 % est ainsi constatée.



Concernant les départs en mobilité professionnelle durant l'année 2023/2024, 35 ont eu lieu au sein de l'Union Européenne et 4 en dehors de l'UE, dans le cadre du programme Erasmus+ ICM. Parmi les 35 mobilités effectuées en Europe, treize ont eu lieu chez un partenaire de l'alliance universitaire européenne INGENIUM.

En effet, l'URN fait partie de l'alliance universitaire européenne INGENIUM, née en 2020 dans le cadre de l'initiative « Universités européennes » que la Commission européenne a lancée via le programme Erasmus+. Cette dernière a pour objectif de créer des programmes de formation d'enseignement supérieur incluant des collaborations pédagogiques et de recherche dans les différents domaines de spécialisation, faciliter la mobilité de stage ou d'études afin de renforcer la collaboration scientifique et permettre le montage des projets européens.

L'année 2023-2024 a été marquée par plusieurs temps forts, principalement l'accueil des « 10 days of INGENIUM » à l'URN, du 27 au 31 mai 2024.

- **Les 10 jours INGENIUM à l'URN**

L'URN a participé à la deuxième édition des 10 jours d'INGENIUM, organisée en février 2024 par l'Université de Crète et Munster Technological University. Mais l'année a été particulièrement marquée par la troisième édition des 10 Jours d'INGENIUM, organisée par l'Université Technique Gheorghe Asachi de Iasi (21 -24 mai) et par l'URN (27 – 31 mai 2024).

Sur le thème « Corps sain, campus sain : construire un avenir INGENIUM durable », cette rencontre a rassemblé plus de 80 étudiants de master et de doctorat et une quarantaine de personnels universitaires de l'alliance, pour explorer les liens entre le sport et les objectifs de développement durable et de responsabilités sociétales. L'université de Rouen Normandie a

ainsi accueilli la Senior Summer School, avec un intense programme d'activités et conférences autour du développement durable, de l'environnement, de la santé et du bien-être, complétées par un temps fort, le Tournoi Olympique étudiant d'INGENIUM ouvert par la « parade des nations », une compétition eSport, des activités culturelles et la plantation d'un arbre. La semaine a également inclus l'évaluation de dix projets conçus par les étudiants inscrits dans l'UE « Devenez émissaire de l'inclusion » coordonnée par Pascal Hilber, chargé de mission handicap et professeur en neurosciences à l'URN.

Ces éditions 2024 ont permis à 17 membres de la communauté universitaire rouennaise de partir en mobilité dans les universités partenaires pour participer aux différentes activités et réunions de travail : l'Université de Crète (6 mobilités), l'Université technique de Munster (5 mobilités) et l'Université technique Gheorghe Asachi de Iasi (6 mobilités).

- **Recherche & INGENIUM, un démarrage prometteur**

En 2024, l'appel à projets BQRI (Bonus qualité recherche et international) visant à soutenir les initiatives et projets à l'international pour la recherche et la formation, a également intégré un volet supplémentaire portant sur l'alliance d'universités européennes INGENIUM, soutenu par l'ANR via le plan France 2030. 19 dossiers ont été déposés dans le cadre du volet **INGENIUM**, parmi lesquels 12 retenus par la Commission Relations Internationales et Coopération pour un montant global d'environ 120 000 €. Il s'agit exclusivement de projets de recherche impliquant huit partenaires de l'alliance INGENIUM et huit unités de recherche de l'URN portant sur l'accueil de stagiaires, la mise en réseau de chercheurs dans l'objectif de créer des groupes de recherche, l'organisation de colloques scientifiques.

Outre l'appel à projets BQRI & INGENIUM 2024 dont les fonds sont intégralement gérés par l'URN, l'Université de Chieti-Pescara, coordinatrice du WP6 – INGENIUM pour la recherche, a lancé un appel à projets en décembre 2023. 55 dossiers ont été soumis à l'échelle de l'alliance, dont 42 éligibles. Parmi ceux-ci, 19 impliquaient l'URN et 10 se sont vus accorder un financement à hauteur de 53 310 €.

À la suite d'un appel à projets, l'université de Rouen Normandie a annoncé le 18 juin 2024 que trois projets de thèse de doctorat dans le cadre d'INGENIUM ont été sélectionnés et seront entièrement financés sur fonds URN (CORIA, M2C et Oviedo, CBSA et MTU, CRFDP et Oviedo) \*voir page 13.

Ce sont donc 22 projets de recherche et trois thèses internationales qui démarrent en 2024 entre les laboratoires de recherche de l'URN et nos partenaires. Un lancement remarquable qui sera suivi d'autres appels en 2024/2025 afin d'amplifier les interactions recherche, et formation/recherche, au sein de l'alliance.

- **Les étudiants internationaux à l'URN**

Ces nuages de mots renseignent la richesse et la diversité des destinations et des nationalités de nos étudiants :



Figure 1 : Pays de destination des mobilités sortantes Erasmus+ de stage étudiant 2023-2024



Figure 2 : Pays de destination des mobilités étudiantes sortantes Erasmus+ pour semestre ou année d'études, 2023-2024



Figure 3 : Pays d'origine des étudiants en mobilité Erasmus+ entrante, 2023-2024



## ÉTABLISSEMENT / PILOTAGE

- **Service de santé étudiante (SSE) : des missions renforcées**

Conformément à la réforme du 13 mars 2023, le SSE vient remplacer le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) avec des missions étendues et renforcées. Outre les missions déjà exercées par le SUMPPS en matière de soins de premier recours et d'activités de prévention, de diagnostic et de soins, le SSE prend également en charge :

- la santé mentale,
- la santé sexuelle (contraception, dépistage des IST...),
- les conduites addictives,
- la nutrition,
- la médecine du sport.

Le dispositif des SSE se compose d'un socle de soins, avec la possibilité pour chaque étudiant d'accéder à un examen de santé intégrant une dimension médicale, psychologique et sociale, complété par une offre proposée par les partenaires de santé territoriaux. Consciente des besoins de santé des étudiants et des étudiantes, l'université de Rouen Normandie proposait déjà un grand nombre d'actions autour de la santé mentale, sexuelle, en matière d'addictions ou de risques festifs. Celles-ci seront ainsi renforcées.

En matière de gouvernance, un conseil de service désormais élargi au vice-président du CROUS, à des représentants étudiants et à un représentant de l'Agence régionale de santé (ARS), définit les besoins de santé étudiante et l'élaboration de la politique de santé, lui donnant ainsi un rôle stratégique.

- **Création d'une Direction d'appui au pilotage**

Axe prioritaire du contrat d'établissement 2022-2027, un pilotage renforcé et consolidé est aujourd'hui essentiel au regard des enjeux qui traversent l'ESR : suivi des contrats stratégiques, réglementation accrue, demande grandissante de reporting et d'outils de suivi, complexité de gestion des projets, etc.

Créée en octobre 2023, la Direction d'appui au pilotage (DAP) doit permettre de consolider et mutualiser, en une seule entité, l'ensemble des fonctions de pilotage de l'URN afin d'assurer une direction d'expertise et d'aide à la décision : contrôles de gestion et qualité, contrôle interne, conseil en organisation, qualité de la donnée, gestion des appels à projets transversaux, système d'information décisionnel, observatoire des données sociales. Au service de la gouvernance, des directions de composantes, des services et plus globalement de l'établissement, la DAP a pour mission de :

- Être en appui des évolutions stratégiques et organisationnelles de l'université par la coordination des projets stratégiques ;
- Accompagner l'établissement dans les différentes étapes de sa réflexion stratégique, l'élaboration, la réalisation et le suivi de ses projets ;
- Promouvoir la culture de l'amélioration continue et du développement organisationnel en prenant appui sur la qualité et le conseil en organisation.

- **Le contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2026**

Dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2024-2026 établi avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Université s'est vu attribuer un montant de 4 507 000 euros pour porter des projets dans les trois prochaines

années, structurés en 5 objectifs très largement axés autour de la stratégie d'établissement, la transition socio-écologique :

- Aide au pilotage et développement des projets de formation et dispositifs de formation continue (VAE)
  - Transformer l'offre de formation pour augmenter la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants .
  - Développer les formations dans le champ du nucléaire, des biothérapies, de l'intelligence artificielle, de la consommation bas carbone, de la santé numérique.
  - Coordonner le pilotage de l'offre de formation dans une démarche qualité.
  - Accompagner l'universitarisation des formations en lien avec la santé
- Accompagnement des chercheurs et enseignants-chercheurs : appui à la recherche et à l'innovation (plateformes technologiques, entrepreneuriat) pour une signature distinctive de l'URN
  - Développer le CEROUEN et soutenir la recherche pluridisciplinaire sur les sujets liés à l'olympisme et paralympisme.
  - Soutenir les plateformes numériques spécifiques aux transitions socio-écologiques pour asseoir la signature de l'établissement.
  - Consolider l'écosystème d'innovation et accroître les partenariats industriels avec l'appui de la Maison de l'Entrepreneuriat universitaire.
- Accompagnement des enseignants et enseignants-chercheurs pour la formation à la TEDS et réduction de l'empreinte environnementale (décarbonation)
  - Accompagner les enseignants dans les transformations pédagogiques liées aux enjeux TEDS.
  - Former les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle aux enjeux TEDS.
  - Proposer un plan de transition de diminution de l'empreinte carbone de l'établissement et des laboratoires.
  - Créer une cellule « décarbonation ».
- Développement de dispositifs de santé et de vie étudiante
  - Acheter et équiper un véhicule de type « Doctobus ».
  - Créer une Maison des étudiants.
- Accompagnement de l'aide au pilotage, qualité et amélioration continue
  - Améliorer le pilotage de l'établissement.
  - Sécuriser le SI.

- **Dispositif Normandie Sup' : des projets soutenus par la Région Normandie**

Dans le cadre de son Accord de Partenariat Stratégique 2024-2026 avec la Région Normandie et en cohérence avec les orientations du dispositif Normandie Sup', qui vise à soutenir les actions portées par les acteurs de l'ESR normand, l'URN portera les projets suivants (financement à hauteur de 2,2 M€) :

- International :
  - Accueil de professeurs étrangers pour l'internationalisation des formations
- Transformation de l'offre de formation et accueil de nouvelles formations :
  - CMA Normandie Nucléaire, Nouvelles Compétences (3NC),
  - Usine virtuelle.
- Orientation, réussite et insertion :

- L'université en 1 clic.
- La Maison des étudiants.
- Communication en santé (internes en santé).
- Dialogue Science-Société – Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)
  - Soutien au développement de projets « Science et Société ».
  - Réalisation de reportages vidéo pour valoriser l'actualité et l'expertise scientifique.
  - Rédaction d'articles de vulgarisation scientifique.
  - Média Training pour les chercheuses et chercheurs de l'URN.
  - Bac à sable (SandBox) à réalité augmentée.

- **Le CEROUEN poursuit ses actions**

Labellisé en août et inauguré en octobre 2023, le Centre d'études et de recherches olympiques de l'URN fédère l'ensemble des actions et projets menés à l'université autour des valeurs de l'olympisme et du paralympisme. Après un premier semestre riche d'actualités (Semaine olympique et paralympique, visite ministérielle), l'URN a marqué son engagement sur le sujet tout au long du mois d'août, par sa présence sur le stand du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au Club France, lors des Jeux de Paris 2024.

À travers des conférences, l'établissement a ainsi pu présenter au grand public ses projets et activités de recherche, notamment le projet d'envergure NEPTUNE, visant à optimiser la performance sportive des nageurs et para-nageurs de l'équipe de France.

Grâce à la création du CEROUEN et aux financements alloués, quatre travaux de thèse de doctorat sont menés à compter de cette année universitaire, dans des disciplines variées, sur les sujets suivants :

- Les Jeux Olympiques d'hiver de Sarajevo 1984 : olympisme, diplomatie et environnement ;
- Modélisation technico-économique bas carbone : un essai sur le cas français du hockey sur glace ;
- Stratégies visiomotrices en escalade : quels enjeux pour performer aux JO ? ;
- Le rôle de la perception des valeurs, des motivations et des expériences vécues des volontaires des Jeux Olympiques et Paralympiques sur leur satisfaction et leur fidélisation : le cas des volontaires des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

- **Focus sur la visite de Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

À l'occasion de la Semaine olympique et paralympique, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, s'est rendue vendredi 5 avril sur le campus de Mont-Saint-Aignan. Une visite majoritairement liée au sport, à travers le prisme de la recherche, de la formation ou encore de la culture. Ainsi, après avoir rencontré l'artiste Laurent Perbos sur le parvis de la Maison de l'Université, elle a échangé avec les acteurs du CEROUEN, le parapongiste Florian Merrien et des étudiantes porteuses de flamme olympique. Puis elle est allée dans les locaux du laboratoire CETAPS, où les chercheurs lui ont présenté les deux projets « sport de très haute performance » NEPTUNE et TEAM-SPORTS. Enfin, elle a consacré la dernière partie de sa visite à un échange avec des étudiants sportifs de haut-niveau et d'autres engagés dans la pratique des sports de loisirs avec le SUAPS.

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

Conseil d'administration - URN

18 octobre 2024

Délibération n°CA-2024-11

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 26 votants, dont 10 membres représentés

**Dossier de demande d'accréditation du premier cycle de la formation en Sciences Maïeutiques**

- Vu le dossier en annexe.

*Approbation du dossier de demande d'accréditation du premier cycle de la formation en Sciences Maïeutiques.*

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

**Le conseil d'administration approuve le dossier de demande d'accréditation du premier cycle de la formation en Sciences Maïeutiques.**

Fait à Rouen, le 18 octobre 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

**DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER LE DIPLOME DE FORMATION GÉNÉRALE EN SCIENCES  
MAIEUTIQUES (DFGSMa)**

**Octobre 2024**

## Table des matières

TEXTES REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR : .....	1
STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME.....	1
ORGANISATION ACTUELLE.....	2
Nom et Qualité de la responsable de la formation.....	3
MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME.....	3
PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE .....	4
ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS .....	5
Présentation générale : .....	5
Les stages : .....	7
Parcours personnalisé : .....	8
Évaluation de l'UE « apprentissage clinique » :.....	9
En cas de redoublement : .....	9
Evaluation des stages et des enseignements théoriques par les étudiants.....	9
Dispositions particulières .....	10
Le Conseil de Perfectionnement .....	10
NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS .....	10
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME.....	11
AVIS DES INSTANCES .....	11

## TEXTES REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR :

- Vu la loi n° 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme
- Vu le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé
- Vu le décret n° 2020-821 du 29 juin 2020 modifiant le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2009 relatif à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sage-femmes.
- Vu l'arrêté du 29 juin 2020 modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique

## STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Le campus Santé de la métropole de Rouen est le regroupement sur un **site géographique unique** du **Centre Hospitalo-Universitaire (CHU) de Rouen** - (2453 lits, 9178 employés, 855 praticiens, 500 internes, 60 techniciens ou attachés de recherche clinique), du **Centre de Recherche et de Lutte Contre le Cancer Henri Becquerel** (158 lits, 681 employés, 70 praticiens, 12 techniciens ou attachés de recherche clinique), de **l'UFR Santé de l'université de Rouen Normandie (URN)** (7700 étudiants, 135 chercheurs et enseignants-chercheurs, 35 ingénieurs et techniciens, 126 étudiants en Master, doctorants ou post-doctorants) et de **l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé de Rouen (ERFPS)** (13 écoles et instituts de formations paramédicaux et de la maïeutique, 1481 étudiants), engagé dans le soin, l'enseignement et la recherche.

Celui-ci est situé au cœur de Rouen, sur une zone en plein développement, regroupant des lieux de soins, de recherches et d'enseignement. Ce véritable écosystème dédié à la Santé est composé des 3 membres fondateurs, mais également : du Centre Hospitalier du Rouvray, des unités de recherche regroupées au sein de l'Institut de Recherche et d'Innovation Biomédicale (IRIB), des 13 écoles et instituts de formations paramédicales de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé (ERFPS), de Neopolis (pépinière-hôtel d'entreprises), du Medical Training Center (Centre de formation par simulation et entraînement aux techniques biomédicales) et de l'ANIDER (Centre de Prévention, de dialyse et d'accompagnement). Ces différents acteurs interagissent au quotidien pour former un réseau scientifique d'excellence.

Plus précisément, l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé a pour missions :

- la formation initiale des professionnels de santé (sage-femmes et paramédicaux),
- la proposition d'une offre de formation continue pour ces mêmes professionnels, notamment en matière d'adaptation à l'emploi,
- le développement de la recherche en soins,
- une mise à disposition de ressources documentaires (centre de documentation et d'information, ressources en ligne),

- la mise en œuvre des droits des étudiants et le respect des conditions d'accès et de suivi médical,
- le partenariat avec les établissements pouvant accueillir les stagiaires.

Ces missions sont déclinées dans les projets pédagogiques de chaque école ou institut, ou lors d'activités transversales à plusieurs écoles ou instituts. Leur mise en œuvre s'appuie sur des valeurs communes et une éthique professionnelle.

Le bâtiment de l'ERFPS, conçu pour favoriser la qualité des formations, la mutualisation des compétences et des ressources, le développement d'une culture commune, combine des espaces dédiés à chaque école ou institut et des espaces partagés.

Les étudiants accueillis à l'ERFPS sont soit des personnes se formant à leur premier métier, soit des professionnels de santé en démarche de promotion professionnelle, soit des personnes en reconversion ou réinsertion professionnelle.

## ORGANISATION ACTUELLE

Le DESF est intégré pédagogiquement à l'UFR Santé mais pas organiquement. Les salles de formation sont localisées au sein de l'ERFPS, distincts de l'UFR Santé mais sur le Campus Santé.

Comme expliqué précédemment, le DESF est rattaché au centre hospitalier Charles Nicolle (CHU-Hôpitaux de Rouen) ; lui-même établissement support du groupement hospitalier de territoire « **Rouen Cœur de Seine** ». A ce titre, le DESF de Rouen s'inscrit dans son territoire de santé et ses orientations stratégiques sont en cohérence avec les axes prioritaires du GHT « **Rouen Cœur de Seine** ».

La formation proposée par le DESF vise à positionner celui-ci dans un réseau de communication, d'informations et de compétences internes et externes sur le plan départemental et régional. Elle assure une formation répondant aux besoins en compétences des futurs professionnels de santé en vue d'accompagner les besoins en santé de la population.

**La gouvernance administrative** du DESF est assurée par une sage-femme directrice dont les missions principales sont de :

- Piloter le fonctionnement général du département ESF
- Définir les priorités stratégiques, la politique qualité et la politique de communication
- Gérer les ressources humaines
- Assurer la gestion administrative et réglementaire

**La direction pédagogique** est assurée par la directrice, accompagnée par un médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique qui assure une fonction de conseiller pédagogique.

La coordination et la planification des enseignements de la formation seront sous la responsabilité pédagogique de la directrice du département. La déclinaison de la maquette de formation, comprenant notamment la répartition des enseignements entre enseignants universitaires et non universitaires, est co-construite par l'université et par le département, puis validée par les instances de l'université.

**DATE PRÉVISIONNELLE D'INTÉGRATION A L'UNIVERSITÉ (maximum 1<sup>er</sup> septembre 2027)**

A ce stade des discussions, une date n'a pas été arrêtée. Il est donc probable que l'intégration se fera au 1<sup>er</sup> septembre 2027.

### Nom et Qualité de la responsable de la formation

La direction du DESF est actuellement assurée par Madame DARCET Fabienne, sage-femme directrice ([fabienne.darcet@chu-rouen.fr](mailto:fabienne.darcet@chu-rouen.fr)).

Par ailleurs, Monsieur le docteur Alain Diguët, médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique assure une fonction de conseiller pédagogique.

## MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Le DESF est actuellement une école hospitalière. La Région Normandie et l'ARS ont renouvelé l'agrément pour dispenser une formation dans le secteur sanitaire pour la formation de sage-femme, en date de septembre 2019 et pour une durée de 5 ans. Cet agrément a été renouvelé pour un an, une nouvelle procédure a été engagée en mai 2024. Nous sommes en attente de la décision de la Région et de l'ARS.

Le Conseil de Département (CD) est l'instance décisionnelle du DESF. Il est composé comme suit :

- Membres de Droit
  - Le Doyen de l'UFR Santé ou son représentant
  - Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant Médecin
  - Le Directeur Général du CHU de Rouen ou son représentant
  - Le Directeur Technique et d'Enseignement / conseiller pédagogique
  - La Sage-Femme Directrice ou Sage-Femme Enseignante déléguée
  - L'Enseignant Hospitalo-Universitaire titulaire coordinateur de l'enseignement de gynécologie-obstétrique ou son représentant
  - L'Enseignant Hospitalo-Universitaire titulaire appartenant au département médico-chirurgical de Pédiatrie, coordinateur de l'enseignement de pédiatrie ou son représentant.
  - Les Sages-Femmes Enseignantes
  - Un Représentant des enseignants de l'école désigné par la Sage-Femme Directrice et le Directeur Technique et d'Enseignement
  - Une Sage-Femme d'un établissement de la région participant à la formation clinique des étudiants
  - Une Sage-Femme exerçant en libéral et participant à la formation clinique des étudiants
  - Une Secrétaire pédagogique
  - Le Chef de service du Service des Formations sanitaires et sociales de la Région Normandie ou son représentant
  - Quatre Etudiants représentant de chaque année d'études, élus par vote par leurs pairs avec un droit de procuration.

Ces membres siègent avec voix délibérative.

- Membres invités

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées peuvent être appelées à participer aux réunions avec voix consultative.

- Missions

Le CD du DESF propose les périodes d'enseignement, les activités d'enseignement et leur évaluation.

Il peut donner son avis sur :

- Les questions relatives à l'enseignement
- Le choix des enseignants chargés de dispenser les enseignements
- Le budget du département : le CD peut faire des propositions d'utilisation des crédits de fonctionnement
- Le règlement intérieur, les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances
- Les demandes d'interruption des études de sage-femme formulées par les étudiants reçus au concours et affectés au département ou en cours de scolarité
- Les demandes de reprise des études formulées par d'anciens étudiants qui étaient en scolarité dans l'école à la date d'interruption de leur scolarité.

Il peut créer des groupes de réflexion pour les problèmes relevant de sa compétence.

Le CD pourra être amené à modifier son mode de fonctionnement et ses missions en fonction de l'évolution éventuelle de la réglementation.

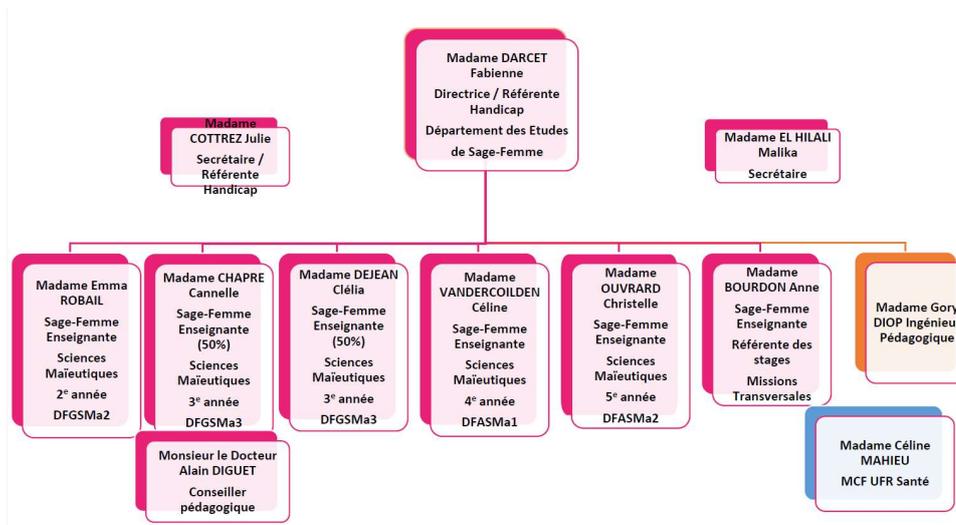
- Fonctionnement

Le président du conseil de département est nommé par le doyen de l'UFR Santé sur proposition de la direction du DESF. Le CD se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président ou demande conjointe de la Sage-Femme Directrice et du Directeur Technique et d'Enseignement. La présence ou la représentation de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Les avis du Conseil sont prononcés par vote à la majorité simple.

Au niveau de l'université de Rouen Normandie, la directrice du DESF est membre du conseil de gestion de l'UFR Santé. Ainsi, toutes les modalités pédagogiques telles que les maquettes d'enseignement, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, les règlements des études et tout autre document sont discutés au sein de ce conseil, avant d'être discutés puis formellement validés au sein des instances centrales compétentes de l'université de Rouen Normandie (Commission Formation et Vie Universitaire, Conseil Académique, Conseil d'Administration).

## PRESENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Afin d'accompagner au mieux la loi, les décrets et les arrêtés liés à cette formation, l'université de Rouen Normandie a recruté une maîtresse de conférences en sciences maïeutiques au 1<sup>er</sup> septembre 2024. L'équipe statutaire est donc composée actuellement comme présenté dans l'organigramme ci-dessous.



Les enseignements sont assurés par l'équipe pédagogique du DESF, les enseignants de l'UFR Santé, le personnel du CHU de Rouen et des intervenants extérieurs à l'établissement. Au-delà de l'équipe pédagogique, près de 120 vacataires d'enseignement interviennent au cours de l'ensemble des cycles de formation en sciences maïeutique. Environ la moitié de ces intervenants sont des médecins attachés à l'université (MCU-PH, PU-PH) ou au CHU (PH), une dizaine de sage-femmes, une dizaine de pharmaciens attachés à l'université ou au CHU. D'autres corps de métiers interviennent également dans la formation tels que des anthropologues, des psychologues, des avocats ou des assistantes maternelles.

## ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

### Présentation générale :

Les études sont organisées sur le modèle d'alternance en cours et en stage. La formation en 1<sup>er</sup> cycle a pour objectif l'acquisition par les étudiants des compétences indispensables à l'exercice de la profession de sage-femme.

Le référentiel de formation est basé sur une approche par compétences. Il comporte un socle fondamental de sciences médicales générales spécifique au 1<sup>er</sup> cycle, un parcours personnalisé et 6 domaines de compétences professionnelles :

- Domaine prénatal : assurer le suivi médical de la grossesse ;
- Domaine pernatal : assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance ;
- Domaine postnatal : assurer le suivi médical de la période postnatale ;
- Domaine gynécologique : assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception, et la promotion de la santé sexuelle et reproductive ;
- Domaine recherche : adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique ;
- Domaine générique : agir en professionnel de santé publique, médical et responsable.

Cinq principes régissent l'acquisition des connaissances et des compétences. Le DESF de Rouen met un point d'honneur à leur respect :

- la non-exhaustivité : les étudiants acquièrent des concepts clés qui leur permettront, au cours de leurs études ultérieures et de leur vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer leur exercice professionnel, dans le respect de l'actualisation de connaissances ;
- la participation active des étudiants est privilégiée, par des activités pédagogiques, sous forme notamment de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes et de situations professionnelles simulées ou authentiques ;
- la multidisciplinarité : l'objectif est de préparer à la collaboration entre professionnels de santé, en intégrant les différentes disciplines et les différents professionnels autour de l'étude de situations clés ou de problèmes de santé ;
- la personnalisation du parcours de formation : il convient de préparer les étudiants, dès le premier cycle, à construire leur projet professionnel. Ainsi, les étudiants peuvent développer des compétences autres que celles du champ strict de la maïeutique ;
- le bien-être étudiant : il convient de veiller, aussi bien dans les structures de formation que lors des stages, au respect et à l'amélioration du bien-être étudiant, permettant ainsi leur épanouissement personnel et professionnel durant la formation.

Les enseignements sont organisés par domaines de compétences, lesquels sont divisés en unités d'enseignement (UE) associées. La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques. La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et aux soins et aux différentes approches de simulation. Elle est dispensée sur site, à distance ou selon un mode hybride.

Les enseignements prennent la forme de cours magistraux, travaux dirigés ou pratiques, tables rondes, pédagogie à distance en e-learning, pédagogie inversée, ... Ces derniers peuvent être organisés en inter-professionnalité.

L'emploi du temps hebdomadaire est fourni aux étudiants sous forme affichée et sous forme numérique, accessible à distance. Les changements qui surviendraient sont fournis aux étudiants dans les plus brefs délais, sous forme numérique.

Un certain nombre d'enseignements de la formation est mutualisé avec d'autres formations.

- **Mutualisations avec les étudiants de médecine :**

- Agent Infectieux Hygiène avec les DFGSM3 au S3 intégrée dans le socle fondamental
- Génétique Reproduction Obstétrique Gynécologie avec les DFGSM2 au S4 dans l'UE associée « suivi gynécologique »
- Endocrinologie au S4 avec les DFGSM3 intégrée dans le socle fondamental (autres systèmes) / Examen au DESF
- Tissu sanguin et système immunitaire avec les DFGSM2 au S3, intégrée dans le socle fondamental / Examen au DESF

- **Mutualisations avec les étudiants en santé :**

- Service Sanitaire / e-learning sur plateforme Collégium Santé pour la Normandie pour les étudiants de Médecine, Maïeutique, Pharmacie, Soins Infirmiers et Kinésithérapie
- Santé environnementale / e-learning sur la plateforme de l'Université Numérique des Etudes en Santé et Sport (UNESS)
- Développement Durable et responsabilité sociétale / e-learning diffusé à l'ensemble des licences de l'Université de Rouen
- Compétences numériques / e-learning pour les étudiants en santé de l'UFR Santé (projet France 2030 « SaNuRN » en santé numérique)
- Cours de « pédiatrie » mutualisés avec certaines formations paramédicales
- Formation à la collaboration interprofessionnelle (MMOP, IFI, Kiné, ergothérapie, orthophoniste, psychomotriciens).

**Les stages :**

De plus, au cours de leur formation clinique, les étudiants abordent les différents modes d'exercice de la profession de sage-femme en réalisant : des stages hospitaliers en établissement de santé public ou privé ; et des stages extra hospitaliers, notamment en cabinet libéral, centre de santé, centre de santé sexuelle, centre d'orthogénie, communauté professionnelle territoriale de santé, maison de naissance, maison de santé ou structure de la protection maternelle et infantile.

Les entités susceptibles d'accueillir des étudiants sont celles qui ont conclu une convention avec les structures de formation. Ces conventions précisent les modalités d'organisation et de déroulement des stages.

Les étudiants sont soumis au règlement intérieur de la structure d'accueil et ont l'obligation de respecter le principe de laïcité et de neutralité dans leur fonction. L'équipe pédagogique s'assure de la concordance entre le lieu de stage et les objectifs pédagogiques et personnels de l'étudiant. Elle veille également à la qualité du lieu de stage, de l'accueil et de l'encadrement des étudiants en stage.

L'équipe pédagogique entretient le lien avec les équipes d'encadrement sur le lieu de stage et promeut la formation des maîtres de stage. Sur chaque lieu de stage, le responsable de la structure d'accueil ou son représentant coordonne les activités des étudiants durant le stage. Il désigne un maître de stage qui accueille et encadre l'étudiant. Il met en œuvre les activités pédagogiques adaptées à la construction des compétences à acquérir par l'étudiant et à son évaluation. Il définit le positionnement de l'étudiant dans l'équipe pluri professionnelle. L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au cours du stage. Cette information peut prendre la forme notamment d'un carnet de stage ou d'un portfolio. Cet outil servira au suivi de l'évolution de l'acquisition des compétences et de lien entre les différentes parties. La validation du stage est prononcée par le directeur de la structure de formation ou son représentant, sur avis du responsable de la structure d'accueil ou son représentant dans laquelle l'étudiant a été affecté, à partir de l'outil de suivi.

Les apprentissages cliniques représentent un total de 1 260 heures de formation pour la deuxième et la troisième années du premier cycle. Cette durée inclut le travail personnel des étudiants en lien avec les apprentissages cliniques.

La répartition et les plannings des stages sont effectués sous la responsabilité de la directrice en lien avec les sage-femmes enseignantes. Les terrains de stage sont majoritairement les établissements de soin en gynécologie ou périnatalité de la Normandie. Des stages en métropole (hors Normandie) sont possibles sur demande des étudiants.

La répartition nominative dans les stages est arrêtée et communiquée en début d'année. Un soin particulier est accordé au respect des vœux émis par les étudiants. La répartition définitive doit cependant être établie avec les contraintes et modalités de stage arrêtées avec les partenaires de la formation clinique.

La présence des étudiants en stage est obligatoire. Les roulements hebdomadaires sont communiqués aux étudiants deux semaines au minimum avant leur départ en stage et sont consultables sur UniversiTICE (plateforme Moodle). Les étudiants assurent des amplitudes horaires variables dont des gardes de jour et de nuit, y compris les week-ends et jours fériés, dans le respect de la continuité des soins et des repos de sécurité et conformément au fonctionnement des établissements d'accueil publics et privés. En cas d'absence, les modalités de récupération du temps de stage sont définies en lien avec le DESF et le terrain de stage, au regard du règlement intérieur. Après chaque garde ou quart, l'étudiant remplit un relevé de son activité, complété par son auto-évaluation suivi d'un feedback du professionnel encadrant.

### Parcours personnalisé :

Le parcours personnalisé se compose d'unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par la structure de formation, ou des unités d'enseignement libres proposées par l'étudiant et validées par la structure de formation : projet professionnel, parcours master recherche ou autre double-cursus, engagement étudiant, international, disciplines médicales ou non strictement médicales, stages.... Ces unités d'enseignement permettent à l'étudiant d'individualiser son parcours de formation. Elles s'intègrent dans la formation théorique et clinique et peuvent s'inscrire dans « un parcours recherche » d'enseignement. Elles peuvent être suivies dans une université en France ou à l'étranger. Le parcours personnalisé représente 10% du total des enseignements.

Les épreuves sont planifiées sur l'année universitaire et le calendrier général des examens est communiqué aux étudiants dans le mois qui suit la rentrée.

Le contrôle des connaissances et des compétences est organisé pour chaque semestre par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les épreuves des examens peuvent être réalisées sous formes écrite, orale ou informatique. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Une note supérieure ou égale à 10 sur 20 est exigée pour la validation de chaque UE. Quand l'évaluation d'une UE est constituée de plusieurs épreuves un coefficient peut être attribué à ces dernières. Des compensations entre les UE sont parfois possibles, les modalités sont définies et remises à jour chaque année dans le document des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DESF.

Une délibération du jury d'examen 1<sup>ère</sup> session a lieu à la fin de chaque semestre et statue souverainement sur le résultat des contrôles de connaissances en vue de la validation des UE dispensées. Une délibération portant sur les 2<sup>èmes</sup> sessions des 2 semestres est organisée sous la forme d'une Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Les jurys sont composés par l'équipe pédagogique du DESF, des représentants de l'université, des représentants de l'enseignement et un représentant des responsables de stage.

### Évaluation de l'UE « apprentissage clinique » :

L'unité d'Apprentissages Cliniques comprend une ou plusieurs épreuves théoriques et/ou pratiques au sein du DESF ou sur les terrains de stage.

L'acquisition des ECTS de cette UE Clinique nécessite également la validation de tous les stages.

Cette dernière est prononcée au vu du carnet de stage par le directeur de la structure de formation ou son représentant, sur avis du responsable de la structure d'accueil ou son représentant dans laquelle l'étudiant a été affecté. En cas de non validation, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique en lien avec le terrain de stage. Il peut se dérouler sur une période de vacances. Dans le cas où plusieurs stages sont invalidés, les modalités de rattrapage sont définies par l'équipe pédagogique en lien avec le document des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, dans la limite de 6 ECTS par année.

### En cas de redoublement :

- Les étudiants gardent les ECTS des UE acquises au titre de l'année écoulée.
- En cas de redoublement pour non validation théorique, il sera exigé au minimum, un stage d'une durée de 6 semaines avant le passage dans l'année supérieure. L'étudiant peut toutefois demander à réaliser les stages de l'année de redoublement, la validation formelle ne sera alors pas nécessaire.
- Les étudiants redoublants peuvent être répartis sur différents terrains de stage selon une maquette correspondant à leur projet professionnel ou à leurs difficultés.
- Aucun étudiant ne peut être autorisé à s'inscrire plus de cinq fois en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques :

Au titre des parcours prévus au I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation ou au titre de la voie d'admission prévue au II du même article et après admission en deuxième ou troisième année du 1er cycle ;

Après avoir été admis selon les procédures mentionnées à l'article R. 631-1-5 du même code.

La deuxième ou la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions.

Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation. Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits au premier alinéa du présent article peut être accordée par le président de l'université après avis du directeur de la structure de formation.

### Évaluation des stages et des enseignements théoriques par les étudiants

L'ensemble des stages et des enseignements théoriques sont évalués en ligne par les étudiants, via LimeSurvey. A la fin de chaque stage et de chaque semestre pour les UE théoriques, l'étudiant est invité par mail, sur sa boîte universitaire, à compléter un questionnaire d'évaluation. L'évaluation est anonyme et confidentielle.

Ces dispositifs d'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants contribuent au dialogue entre l'équipe pédagogique et les étudiants, à faire évoluer le contenu de la formation ainsi que les méthodes d'enseignement afin de favoriser l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et d'améliorer la qualité de la formation.

### Dispositions particulières

Afin de favoriser l'adaptation des étudiants, la formation comprend les dispositifs nécessaires de remédiation et de remise à niveau, selon le parcours antérieur de l'étudiant. Pour cela, les étudiants de SMA2 ont accès à l'UE de 2<sup>ème</sup> année de médecine, intitulée : Remise à niveau des étudiants issus des LAS, via l'ENT.

En cas de situation personnelle particulière, les étudiants sont invités à communiquer selon leurs souhaits avec l'équipe enseignante. Dans ce cas, des dispositions exceptionnelles pourraient être mises en place.

### Le Conseil de Perfectionnement

Le Conseil de Perfectionnement (CP) est un organe consultatif, de dialogue qui se réunit au moins une fois par an.

- Membres
  - o De la sage-femme directrice du DESF,
  - o Des sages-femmes enseignantes,
  - o Du Directeur Technique et d'enseignements / conseiller pédagogique,
  - o Des 4 Délégués étudiants,
  - o De 2 représentants des enseignants,
  - o De 2 représentants des professionnels.

Il est présidé par la directrice du DESF et contribue au processus d'amélioration continue de la formation. Son rôle consiste notamment :

- À participer à la détermination des objectifs de formation, des innovations pédagogiques, ...
- A participer à la coordination des enseignements au sein du DESF,
- A débattre sur les résultats des évaluations des formations et des enseignements par les étudiants afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir,
- Et plus généralement, à participer aux choix pour l'organisation de la formation au DESF.

Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu.

### NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS

Les capacités d'accueil définies actuellement sont de **28** places en 2<sup>ème</sup> année de DFGSMa, réparties comme suit :

- o 13 PASS,
- o 4 LAS 1,
- o 7 LAS 2,
- o 2 LAS 3,
- o 2 passerelles tardives

## DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Afin de favoriser l'adaptation des étudiants, la formation comprend les dispositifs nécessaires de remédiation et de remise à niveau, selon le parcours antérieur de l'étudiant. Pour cela, les étudiants de SMA2 ont accès à l'UE de 2<sup>ème</sup> année de médecine, intitulée : Remise à niveau des étudiants issus des LAS, via l'Environnement Numérique de Travail (ENT).

En début de parcours, une sage-femme enseignante « référente » est attribuée à chaque étudiant. Des entretiens individualisés sont organisés régulièrement afin de personnaliser l'accompagnement. Le binôme sage-femme référente-étudiant ainsi formé reste le même tout au long du cursus universitaire. Il peut cependant être amené à changer sur demande de l'un de ses deux membres.

Différents éléments sont mis en place pour favoriser le bien être de chacun au sein du DESF (par exemple : des sofas gonflables pour un « espace détente » ; les UE libres « Confiance en soi », « Sophrologie », « Sport » ; un partenariat avec la commission d'aide aux étudiants de l'UFR Santé, un temps de retour d'expérience de stage avec une psychologue.

Une visite médicale annuelle est organisée avec la médecine préventive de l'université.

En cas de situation personnelle particulière, les étudiants sont invités à communiquer selon leurs souhaits avec l'équipe enseignante. Des dispositions exceptionnelles pourront être mises en place.

Chaque étudiant a accès à un portfolio numérique qui lui est présenté à la rentrée. Ce portfolio numérique sera alimenté pendant la durée de ses études au sein du DESF. Il contient les différents documents entourant la formation, les objectifs de stage, etc. Il appartient à l'étudiant de le mettre à jour régulièrement, il sera utilisé pour les entretiens individualisés, pour les validations de stage, etc.

### AVIS DES INSTANCES

- Validé par la CFVU du 11 octobre 2024
- Validé par le CA du 18 octobre 2024

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

Conseil d'administration - URN

18 octobre 2024

Délibération n°CA-2024-12

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 26 votants, dont 10 membres représentés

**Capacités d'accueil en Médecine / Maïeutique / Odontologie / Pharmacie (MMOP)**

- Vu les tableaux en annexe.

*Approbation des capacités d'accueil en Médecine / Maïeutique / Odontologie / Pharmacie*

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

**Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil en Médecine / Maïeutique / Odontologie / Pharmacie.**

Fait à Rouen, le 18 octobre 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

## Capacités d'accueil en deuxième ou troisième année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP)

Rentrée Universitaire 2025

### Récapitulatif des Capacités d'Accueil des Formations MMOP (UFR Santé Rouen, Université de Rouen)

Voie d'accès	Places proposées n (%)
<b>Accès 60 ECTS</b>	
PASS	200 (46,7)
L.AS 1	56 (13,1)
<b>Accès 120 - 180 ECTS</b>	138 (32,2)
L.AS 2	126 (29,4)
L.AS 3	12 (2,8)
<b>Accès tardif &gt; 180 ECTS</b>	
Master - Doctorat - Ingénieur	35 (8,2)
<b>Total</b>	<b>429</b>

- Au maximum 50% de la capacité d'accueil à partir d'un seul parcours de formation (PASS, L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3)
- Au moins 30% de la capacité d'accueil à partir des parcours de formation de plus de 120 ECTS (L.AS 2 ou L.AS 3)
- Au moins 5% de la capacité d'accueil à partir des passerelles tardives (>180 ECTS).

### Formation Médecine (UFR Santé Rouen, Université de Rouen)

Voie d'accès	Places proposées n (%)
<b>Accès 60 ECTS</b>	
PASS	130 (50)
L.AS 1	28 (10,8)
<b>Accès 120 - 180 ECTS</b>	86 (33)
L.AS 2	84 (32,3)
L.AS 3	2 (0,8)
<b>Accès tardif &gt; 180 ECTS</b>	
Master - Doctorat - Ingénieur	16 (6,1)
<b>Total</b>	<b>260</b>

## Capacités d'accueil en deuxième ou troisième année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP)

### Rentrée Universitaire 2025

#### Formation Maïeutique (UFR Santé Rouen, Université de Rouen)

Voie d'accès	Places proposées n (%)
<b>Accès 60 ECTS</b>	
PASS	13 (46,4)
L.AS 1	4 (14,3)
<b>Accès 120 - 180 ECTS</b>	9 (32,1)
L.AS 2	7 (25)
L.AS 3	2 (7,1)
<b>Accès tardif &gt; 180 ECTS</b>	
Master - Doctorat - Ingénieur	2 (7,1)
<b>Total</b>	<b>28</b>

#### Formation Odontologie (Universités Lille, Paris Cité et Rouen)

Voie d'accès	Places proposées n (%)
<b>Accès 60 ECTS</b>	
PASS	19 (48,7)
L.AS 1	6 (15,4)
<b>Accès 120 - 180 ECTS</b>	12 (30,8)
L.AS 2	10 (25,6)
L.AS 3	2 (4)
<b>Accès tardif &gt; 180 ECTS</b>	
Master - Doctorat - Ingénieur	2 (5,1)
<b>Total</b>	<b>39</b>

Université	PASS	L.AS 1	L.AS 2	L.AS 3	Accès Tardif	Total
Lille	2	1	1	1	0	5
Paris Cité	2	1	1	0	0	4
Rouen	15	4	8	1	2	30

## Capacités d'accueil en deuxième ou troisième année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP)

### Rentrée Universitaire 2025

#### Formation Pharmacie (UFR Santé Rouen, Université de Rouen)

Voie d'accès	Places proposées n (%)
<b>Accès 60 ECTS</b>	
PASS	38 (37,3)
L.AS 1	18 (17,6)
<b>Accès 120 - 180 ECTS</b>	31 (30,4)
L.AS 2	25 (24,5)
L.AS 3	6 (5,9)
<b>Accès tardif &gt; 180 ECTS</b>	
Master - Doctorat - Ingénieur	15 (14,7)
<b>Total</b>	<b>102</b>

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**18 octobre 2024**

**Délibération n°CA-2024-13**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 26 votants, dont 10 membres représentés

**Validation de la politique de sécurité du système d'information (PSSI)**

- Vu le décret n° 2022-513
- Vu l'arrêté du 26 octobre 2022
- Vu l'article L712-3 du code de l'éducation
- Vu le dossier en annexe

*Approbation de la politique de sécurité du système d'information*

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

**Le conseil d'administration approuve la politique de sécurité du système d'information**

Fait à Rouen, le 18 octobre 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Présidence  
Direction Générale des Services

Mont-Saint-Aignan, le 07 octobre 2024

**Note**

À l'attention de mesdames et messieurs les membres  
du conseil d'administration  
Séance du 18 octobre

**Objet : Présentation de la Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI)**

**1. Objectifs principaux**

La Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) de l'URN définit les principes directeurs et les orientations visant à assurer la sécurité de nos systèmes d'information. Elle s'inscrit dans une démarche globale de protection des ressources numériques, en cohérence avec les enjeux de continuité d'activité, de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité des informations.

La perte, altération ou la divulgation de données relatives aux contrats, à la gestion, à la communication, à la recherche, à l'enseignement en général, ou encore aux données à caractère personnel peuvent avoir un impact critique sur le fonctionnement, la pérennité financière et l'image de l'URN.

Le secteur public (dont les universités) n'est pas épargné par les attaques informatiques (rançongiciel, hameçonnage, vol de données, défiguration de site internet, etc.) qui sont de plus en plus sophistiquées et exponentielles. Dans un monde toujours plus interconnecté et exposé en permanence aux cybermenaces, la Sécurité du Système d'Information est essentielle à l'université de Rouen Normandie pour maintenir son activité et son développement. La pérennité ne pourra être durable que par une capacité à se remettre continuellement en question afin d'anticiper les menaces pouvant porter atteinte au patrimoine informationnel et numérique.

La mise en œuvre de cette PSSI permettra non seulement de protéger nos systèmes et données, mais aussi de renforcer la confiance de nos partenaires et utilisateurs tout en assurant la pérennité de nos activités.

Le respect de cette politique est une responsabilité partagée par l'ensemble des étudiants et personnels.

Face à ces enjeux, des objectifs se dégagent pour répondre aux besoins de confidentialité (C), d'intégrité (I), de disponibilité (D) et de traçabilité des données (T). L'Université de Rouen Normandie doit également répondre à des exigences légales et réglementaires.

Les objectifs stratégiques de la PSSI sont les suivants :

- Maintenir en condition de sécurité le système d'information 7j/7 et 24h/24 ;
- Assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données (administratives, contractuelles, personnelles, formations, recherche, etc.) ;
- Promouvoir une culture partagée de la sécurité de l'information ;
- Veiller au respect des exigences définies par les contraintes légales et réglementaires ;
- Connaître et maîtriser les risques cyber ;
- Assurer la résilience du système d'information en cas d'incident de sécurité ;
- Définir un niveau de sécurité lors de l'intégration de nouvelles interconnexions au SI ;
- Veiller au respect des exigences définies par les contraintes réglementaires et fiscales ;
- Garantir l'image de marque de l'université.

Ces objectifs stratégiques se déclinent en directives opérationnelles qui seront décrites de manière thématique dans la PSSI Opérationnelle. Cette dernière s'appuie sur des normes et référentiels relatifs à la sécurité de l'information (ex : la PSSI-E, ISO 27001,27002, etc. guides ANSSI, RGPD, Nis2, etc.)

*Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur la politique de sécurité du système d'information de l'université.*

# Politique de Sécurité du Système d'Information



Version 0.1

*Diffusion limitée*

# Sommaire

1. Objet.....	2
2. Critères de diffusion .....	3
3. Périmètre.....	3
4. Enjeux et objectifs stratégiques .....	4
<b>4.1. Enjeux.....</b>	4
<b>4.2. Objectifs stratégiques.....</b>	4
5. Gouvernance et organisation de la SSI.....	5
<b>5.1. Autorité Qualifiée de la sécurité des Systèmes d’information .....</b>	5
<b>5.2. Le Fonctionnaire Sécurité Défense.....</b>	5
<b>5.3. L’Adjoint au Fonctionnaire Sécurité Défense .....</b>	5
<b>5.4. Comité de Pilotage du Numérique.....</b>	6
<b>5.5. Le Responsable Sécurité des Systèmes d’Information .....</b>	6
<b>5.6. Correspondants Sécurité des Systèmes d’Information .....</b>	6
<b>5.7. La Direction des Systèmes d’Information .....</b>	7
<b>5.8. Le Délégué à la protection des données .....</b>	7
6. Obligations légales et réglementaires .....	8
7. Gestion des exceptions à la PSSI .....	8
8. Gestion des non conformités .....	8
9. Engagement de l’établissement.....	9
<b>9.1. Lettre d’engagement .....</b>	9
10. ANNEXES.....	9

## 1. Objet

Ce document constitue la Politique de Sécurité du Système d’Information de l’Université Rouen Normandie, notée **PSSI** dans la suite du document.

La PSSI, **approuvée par le conseil d’administration de l’établissement**, définit notamment les enjeux et objectifs stratégiques pour la sécurisation du Système d’Information (SI). Ce même document précise également les engagements en matière de pilotage de la Sécurité du Système d’Information (SSI), permettant d’assurer la pérennité de la démarche dans le temps.

Il sera complété par une **PSSI Opérationnelle** regroupant les directives thématiques sur les domaines clés liées à la sécurité physique et logique du Système d’Information.

## 2. Critères de diffusion

La PSSI doit être connue de l'ensemble des acteurs internes ainsi que le cas échéant, de l'ensemble des personnes (ex : partenaires, prestataires, stagiaires, etc.) accédant au système d'information de l'Université de Rouen Normandie (URN). Néanmoins, la diffusion des éléments constituant le corpus documentaire de la PSSI est restreinte car celui-ci peut contenir des informations sensibles. **Chaque document mentionne une liste de diffusion définissant les personnes ou catégories de personnes autorisées à accéder au contenu.**

Lorsque nécessaire et par souci de confidentialité, un extrait des informations pertinentes sollicité par un tiers pourra être communiqué par le PSSI au cas par cas et sur demande écrite et justifiée.

## 3. Périmètre

La PSSI est un document applicable à la totalité du système d'information de l'URN incluant toutes les informations matérielles ou logicielles nécessaires à leur gestion (création, acquisition, traitement, stockage, diffusion, destruction, etc.) où qu'elles se trouvent (campus).

Cas des unités multi-tutelles ou hébergées :

Le système d'information des unités de recherche multi-tutelles est également concerné par la PSSI de l'Université, sauf si une autre disposition a été exprimée dans le cadre des contrats de partenariat passés entre l'Université et une ou plusieurs autre(s) tutelle(s) de l'unité. Si plusieurs PSSI sont applicables, la PSSI la plus exigeante s'appliquera.

Définitions :

- **Collaborateur** : toute personne impliquée dans le SI (titulaires, contractuels, enseignants/chercheurs, sous-traitant, étudiants/stagiaire, supports, etc.).
- **Information** : toute donnée stockée au sein de l'URN, au format papier ou numérique.
- **Matériel** : tout élément physique supportant les processus (ordinateur portable, serveur, mobiles, imprimante, support amovible, onduleur, armoire de stockage, etc.).
- **Logiciel** : tout programme ou exécutable contribuant aux opérations sur les données (système d'exploitation, logiciel de supervision, suite bureautique, etc.).
- **Réseau** : toute forme d'interconnexion des composants matériels et logiciels du SI (ligne spécialisée, réseau téléphonique, réseau IP, etc.).
- **Site** : tout emplacement géographique appartenant à l'URN ou mis à disposition (bureaux, laboratoires, amphithéâtres, salles de cours, etc.).

## 4. Enjeux et objectifs stratégiques

### 4.1. Enjeux

Le Système d'Information de l'URN est constitué par les processus métiers et par les outils déployés, il est indispensable pour les activités d'enseignement, de recherche et de gestion. L'université dispose d'un patrimoine informationnel crucial sur lequel reposent sa pérennité, sa légitimité et sa capacité à maintenir et développer ses services et missions. Dépendante du bon fonctionnement du SI, **la sécurité est donc un enjeu majeur dans la conception et le maintien du Système d'Information de l'Université de Rouen Normandie.**

**La perte, l'altération ou la divulgation de données relatives aux contrats, à la gestion, à la communication, à la recherche, à l'enseignement en général, ou encore aux données à caractère personnel auraient un impact critique sur le fonctionnement, la pérennité financière et l'image de l'URN.**

Le secteur public n'est pas épargné par les attaques informatiques (rançongiciel, hameçonnage, vol de données, défigurations de sites internet, etc.) qui sont de plus en plus sophistiquées et exponentielles. Dans un monde toujours plus interconnecté et exposé en permanence aux cybermenaces, **la Sécurité du SI est essentielle à l'université de Rouen Normandie pour maintenir son activité et son développement.** Le maintien du SI ne pourra être assuré que par une capacité à se remettre continuellement en question afin d'anticiper les menaces pouvant porter atteinte au patrimoine informationnel et numérique.

### 4.2. Objectifs stratégiques

Face à ces enjeux, des objectifs se dégagent pour répondre aux **besoins de confidentialité (C), d'intégrité (I), de disponibilité (D) et de traçabilité des données (T)**. L'URN doit également répondre à des exigences légales et réglementaires.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Maintenir en **condition de sécurité** le système d'information 7j/7 et 24h/24 ;
- Assurer la **confidentialité, l'intégrité et la disponibilité** des données (administratives, contractuelles, personnelles, formations, recherche, etc.) ;
- Promouvoir une **culture partagée** de la sécurité de l'information ;
- Veiller au **respect des exigences** définies par les contraintes légales et réglementaires ;
- Connaître et maîtriser les **risques cyber** ;
- Assurer la **résilience du système d'information** en cas d'incident de sécurité ;
- Définir un niveau de sécurité lors de **l'intégration de nouvelles interconnexions** au SI ;
- Veiller au respect des exigences définies par les **contraintes réglementaires et fiscales** ;
- Garantir **l'image** de marque de l'université.

Ces objectifs stratégiques se déclinent en directives opérationnelles décrites de manière thématique dans la **PSSI Opérationnelle**. Cette dernière s'appuie sur des référentiels et normes relatifs à la sécurité de l'information (ex : norme ISO 27001<sup>1</sup>, NIS 2<sup>2</sup>, ANSSI<sup>3</sup>, etc.).

## 5. Gouvernance et organisation de la SSI

La chaîne organisationnelle de la SSI repose sur plusieurs acteurs et niveaux hiérarchiques, chacun ayant des responsabilités spécifiques pour assurer la sécurité et la résilience des systèmes d'information.

Les acteurs de la gouvernance en matière de SSI au sein de l'URN sont :

- Le Président ;
- Le Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD) ;
- L'adjoint au FSD ;
- Le Comité de Pilotage du Numérique (COPNUM) ;
- Le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) ;
- le Délégué à la Protection des Données (DPD) ;
- Les correspondants Sécurité des systèmes d'information (CSSI) ;
- La Direction des systèmes d'information (DSI).

### 5.1. Autorité Qualifiée de la sécurité des Systèmes d'information

Au sein de l'Université, la responsabilité formelle de la SSI relève de son président en sa qualité d'Autorité Qualifiée pour la Sécurité des Systèmes d'Information (AQSSI). Il peut être juridiquement responsable en cas d'incident de sécurité.

### 5.2. Le Fonctionnaire Sécurité Défense

Le FSD est le représentant de l'État dans l'établissement en matière de sécurité et de défense. Il assure un rôle de coordination, de conseil, d'information et de mise en œuvre dans le cadre de la protection du potentiel scientifique et technique (PPST), de la protection du secret et de la préparation / exécution des plans de défense et de sécurité.

### 5.3. L'Adjoint au Fonctionnaire Sécurité Défense

L'adjoint au FSD est sous la responsabilité directe du président d'université et de la Directrice Générale des Services. Il intervient sur plusieurs domaines de la sécurité publique et de la défense comme la PPST, la mise en œuvre locale du plan Vigipirate, la procédure de gestion de crise et la protection du secret de la défense nationale.

Ses actions ont pour but de préserver l'université de toutes atteintes au personnel, au patrimoine matériel et immatériel afin que les missions de l'université s'accomplissent sereinement.

---

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/ISO/CEI\\_27001](https://fr.wikipedia.org/wiki/ISO/CEI_27001)

<sup>2</sup> <https://cyber.gouv.fr/la-directive-nis-2>

<sup>3</sup> <https://cyber.gouv.fr/securiser-son-organisation>

## 5.4. Comité de Pilotage du Numérique

Voir l'article 17-9 des statuts de l'URN définissant les attributions et la composition du comité.

## 5.5. Le Responsable Sécurité des Systèmes d'Information

Désigné par l'AQSSI, dont il dépend fonctionnellement en matière de SSI, il veille à la sécurité des données et informations de l'établissement en termes de confidentialité, intégrité, disponibilité et traçabilité.

Le RSSI a pour mission<sup>4</sup> :

- D'identifier les enjeux et les risques de sécurité majeurs pour l'établissement, les formaliser ;
- De décliner les axes et les objectifs stratégiques en matière de cybersécurité et établir un plan d'actions pluriannuel recouvrant également les actions de sensibilisation et la promotion des « bonnes pratiques » ;
- De proposer à la gouvernance un plan d'actions préventives, correctives et prospectives en matière de SSI en collaboration avec les parties prenantes (composantes, laboratoires, directions, services et équipes informatiques) ;
- De coordonner les différents intervenants en cas de problème (présidence, composantes, CERT, RENATER, autorités compétentes, sites extérieurs concernés, etc.) ;
- D'exploiter et relayer les informations relatives à la sécurité reçues via le CERT RENATER, CERTA, le FSSI/HFDS et/ou les correspondants sécurité de l'enseignement supérieur ;
- De définir une politique d'investissement au regard des objectifs de sécurité ;
- D'analyser les besoins de sécurité des nouveaux projets, exprimés en termes de disponibilité, de confidentialité et d'intégrité des données, traçabilité ;
- D'assurer la mise en conformité de l'établissement aux mesures et textes SSI réglementaires applicables ;
- De prévoir en liaison avec le DPD, la sensibilisation des usagers aux aspects de sécurité des données à caractère personnel ;
- D'assurer la veille technologique et prospective pour garantir la sécurité logique et physique du SI ;
- De formaliser la stratégie de cyber-résilience tant pour la continuité (PCA) que pour la reprise d'activités (PRA) ;
- De tenir à jour un registre des incidents de sécurité liés au SI ;
- D'organiser et formaliser un dispositif de gestion de crise sécurité ;
- D'établir annuellement un rapport formalisé du niveau de couverture courant des risques de sécurité SI ;
- D'assurer un rôle de conseil auprès de la gouvernance.

## 5.6. Correspondants Sécurité des Systèmes d'Information

Les CSSI sont nommés dans les différentes entités de l'URN. Leur fonction est de veiller à l'application de la PSSI de l'URN, dans leur structure respective, et de remonter les éventuels incidents de sécurité.

**Chaque responsable d'entité doit désigner un CSSI.** Dans le cas de structures de taille importante, il est souhaitable que soient désignés deux CSSI (un titulaire et un suppléant). Dans le cas de petites

---

<sup>4</sup> Lettre de mission du RSSI en annexe

entités partageant les mêmes infrastructures, la fonction de CSSI peut être mutualisée. La désignation d'un CSSI dans les entités classées (par exemple : zones à régime restrictif (ZRR)) est prioritaire. Le CSSI agit sous l'autorité fonctionnelle du RSSI dans le périmètre de la sécurité.

Il a en particulier pour missions :

- De promouvoir la mise en place d'une PSSI d'unité conforme à la PSSI d'établissement ;
- D'assurer la diffusion de l'information correspondante et notamment les instructions et recommandations ;
- De sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques en matière de sécurité des SI ;
- De veiller à la mise en place et l'application des règles de sécurité nécessaires dans leur unité ;
- De veiller à la bonne exploitation des avis des CERT-Renater, CERT-FR, etc. ;
- D'appliquer les mesures demandées par le RSSI de l'URN ;
- De prendre les mesures nécessaires en cas d'incident (ou s'assurer qu'elles sont prises) en liaison si nécessaire avec le RSSI et en veillant à la bonne remontée de l'information ;
- D'établir les rapports d'incidents demandés par le RSSI ;
- De veiller au respect des formalités requises par le règlement général sur la protection des données (RGPD) pour les traitements informatiques de données à caractère personnel ;
- De contribuer à la veille en matière de SSI en lien avec le RSSI.

## 5.7. La Direction des Systèmes d'Information

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) met en œuvre la PSSI et fait appliquer les règles de sécurité au sein du SI. Elle maintient et garantit la disponibilité et le bon fonctionnement des moyens et ressources informatiques.

La DSI participe activement à la veille sécuritaire et technologique en lien avec le RSSI.

Elle vérifie régulièrement la vulnérabilité des infrastructures techniques en collaboration avec le RSSI et l'informe systématiquement des travaux susceptibles d'impacter les dispositifs de sécurité en place ou d'influencer la cartographie des risques.

## 5.8. Le Délégué à la protection des données

Conformément au RGPD, il est nommé par le Président et a vocation à travailler en lien avec le RSSI.

Le DPD a pour mission :

- D'informer et conseiller le responsable de traitement ainsi que les personnels aux enjeux de la protection des données ;
- De contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- De conseiller l'université sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et en vérifier l'exécution ;
- De coopérer avec l'autorité de contrôle ;
- D'établir, maintenir et communiquer aux personnes en faisant la demande, la liste des traitements réalisés au sein de l'établissement ;
- De procéder aux formalités préalables concernant les traitements soumis à autorisation ou avis de la CNIL ;

- D’accompagner la mise en œuvre des traitements de données à caractère personnel ;
- De recevoir les demandes et les réclamations adressées par les personnes concernées par les traitements, et selon leur nature les instruire ou les transmettre aux services compétents ;
- D’alerter le responsable des traitements sur l’existence de manquements au RGPD ;
- De rédiger et remettre au responsable des traitements un bilan annuel des actions menées au titre de ses fonctions de DPD ;
- De participer au réseau métier regroupant les DPD de l’enseignement supérieur et de la recherche.

## 6. Obligations légales et réglementaires

Cette politique répond au cadre législatif national de se conformer à la Politique de Sécurité des Systèmes d’Information de l’État (PSSIE) et aux instructions de la directive interministérielle n°901<sup>5</sup> relative à la protection des Systèmes d’Information traitant des “informations sensibles non classifiées de défense”.

En cas d’absence de règles et mesures de sécurité spécifiques, l’URN s’attachera à respecter le socle de sécurité de l’État décrit sur le site de l’agence nationale de la sécurité des systèmes d’information (ANSSI), permettant ainsi de s’appuyer sur un niveau de sécurité suffisant pour se protéger de la plupart des risques numériques usuels et non ciblés. La PSSIE, portée par la circulaire du premier ministre n° 5725/SG du 17 juillet 2014<sup>6</sup>, est un ensemble de règles de protection applicables aux SI de l’État.

## 7. Gestion des exceptions à la PSSI

Tous les écarts par rapport aux règles de sécurité fixées sont considérés comme des failles de sécurité et ne devraient pas être autorisés. Néanmoins, **certaines règles établies peuvent faire l’objet d’exception**. Dans ce cas, les demandes devront être formalisées auprès du RSSI qui donnera un avis. Ces avis seront proposés pour validation finale par le Président.

Chaque exception sera tracée et revue annuellement (au minimum) afin de confirmer sa légitimité.

## 8. Gestion des non conformités

La conformité à la PSSI de l’URN est vérifiée par des contrôles réguliers (surveillance dans le cadre de l’exploitation, revue des droits d’accès, analyse des logs système et réseau, analyse des incidents de sécurité, remontées des utilisateurs, etc.).

Le RSSI s’assure de la mise en œuvre effective des règles de sécurité prévues par la PSSI. Il établit un bilan annuel de l’état d’avancement de sa mise en œuvre, présenté devant le CA.

---

<sup>5</sup> <https://cyber.gouv.fr/protection-de-linformation-sensible-et-diffusion-restreinte>

<sup>6</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/38641>

## 9. Engagement de l'établissement

### 9.1. Lettre d'engagement

L'URN est consciente que le maintien de son activité ne pourra être réalisé que par la capacité à se remettre continuellement en question afin d'anticiper les menaces informatiques pouvant porter atteinte aux activités et aux données des personnels et de l'entité en général. Dans la continuité de la démarche de sécurité de l'URN, la PSSI est intégrée à la stratégie générale de l'établissement. Elle a pour but de répondre aux objectifs de sécurité suivants :

- Maintenir en condition de sécurité l'infrastructure ainsi que le SI en mettant à disposition des moyens adaptés ;
- Maintenir en condition opérationnelle le SI afin de garantir une reprise d'activité rapide en cas d'incident majeur ;
- Veiller à la confidentialité et à l'intégrité des données manipulées ;
- Assurer la sécurité sur toute la chaîne de traitement de l'information en considérant l'ensemble de l'écosystème (utilisateurs, administrateurs, prestataires, etc.) ;
- Promouvoir une culture partagée de la sécurité de l'information ;
- Veiller au respect des exigences réglementaires et légales (PSSI-E, NIS 2, RGS, RGPD, etc.) ;
- Inscrire l'Université dans les bonnes pratiques préconisées par les référentiels et guides ANSSI, les normes ISO 27001, 27002, 27005, etc.

Ces objectifs stratégiques ne pourront être atteints que par l'engagement de chacun à appliquer, contribuer et promouvoir les directives de sécurité dans leurs activités quotidiennes.

Dans ce contexte, l'établissement veille à ce que la SSI, soit un axe stratégique de sa politique. La Présidence et la direction générale des services s'assurent que les dispositifs mis en place soient efficaces et s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.

## 10. ANNEXES

### Fondements de la Politique de Sécurité du Système d'Information

L'établissement au travers de sa présidence et de sa direction générale des services soutiennent la politique de sécurité, au travers d'actions en mettant en œuvre des actions concrètes à différents niveaux visant notamment à sensibiliser les usagers. La PSSI est donc suivie d'une PSSI opérationnelle et des procédures idoines.

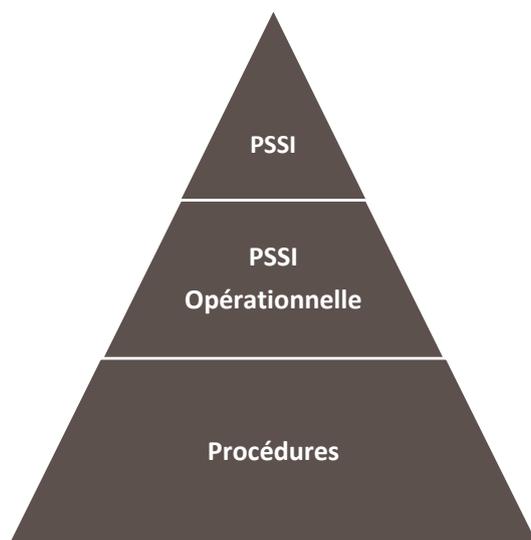
## Structure de la documentation

La PSSI est organisée en 3 niveaux :

**Le 1<sup>er</sup> niveau** correspond au présent document. C'est le document de référence qui fixe les enjeux, les principes de gouvernance et les principes fondamentaux de sécurité.

**Le 2<sup>e</sup> niveau** correspond aux directives de sécurité définies au sein de la politique opérationnelle. Il s'agit des règles de sécurité définies en fonction notamment des guides de bonnes pratiques de sécurité (ISO 27001, 27002, Guide d'hygiène de l'ANSSI, NIS2, RGPD, RGS, etc.). Ces directives sont élaborées pour régir et traiter une thématique de sécurité (gestion des habilitations, sécurité physique, etc.).

**Le 3<sup>e</sup> niveau** correspond aux procédures qui accompagnent la PSSI opérationnelle



### Mise en application

Les objectifs de sécurité de l'information qui ont été définis précédemment font l'objet d'une **déclinaison en actions et recommandations** au sein du document **PSSI Opérationnelle**. Ces directives doivent être mises en application par l'ensemble des acteurs du SI pour être en conformité avec la présente politique.

De manière générale, **chaque évolution du SI** intègre la sécurité en prenant en compte les exigences de la PSSI Opérationnelle en fonction de leurs **besoins de sécurité** exprimés en termes de confidentialité, d'intégrité, de

disponibilité et de traçabilité des données et des traitements.

### Révision

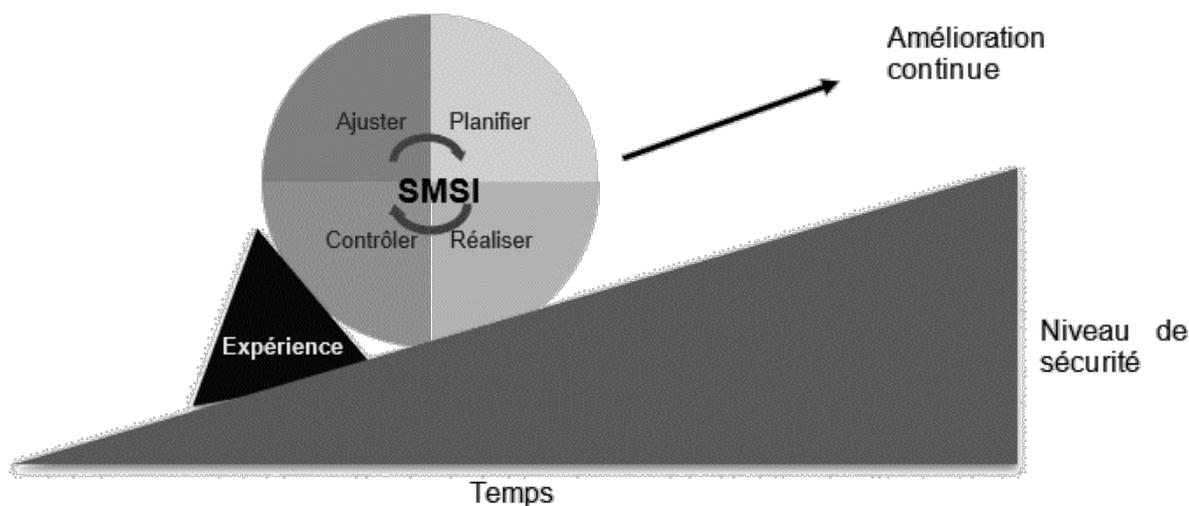
La PSSI est revue, a minima, **annuellement** pour vérifier son efficacité et son adéquation avec les **objectifs stratégiques**. La révision est réalisée à intervalle régulier ou lors de l'identification de toute opportunité d'amélioration telle que :

- Le retour d'expérience suite à la mise en œuvre de règles de sécurité ;
- Le contrôle des règles de sécurité ;
- L'évolution des bonnes pratiques ou de l'état de la menace ;
- Les changements d'organisation ou d'activités à la demande de la direction générale ;
- L'évolution des exigences légales, réglementaires et contractuelles impactant le domaine d'application.

### Amélioration continue

D'une manière générale, **l'ensemble du cycle de vie de la PSSI s'appuie sur le principe d'amélioration continue**, illustré par la roue de Deming (PDCA : Plan Do Check Act) ci-dessous :

SMSI : Système de Management de la Sécurité de l'Information



Phase	Action
<b>PLANIFIER (PLAN)</b>	Le RSSI établit la PSSI et sa déclinaison opérationnelle, validées par la Direction Générale. Il élabore ensuite un plan d'action, avec les directions concernées, permettant d'organiser l'implémentation des règles fixées. Ce plan d'action fait l'objet d'une validation de la Présidence et la direction générale des services.
<b>RÉALISER (DO)</b>	La PSSI est suivie par les directions impliquées, en s'appuyant sur les moyens fournis par le Responsable Informatique et son équipe.
<b>CONTRÔLER (CHECK)</b>	L'application des règles de la PSSI est contrôlée régulièrement à travers des audits et tests. Des indicateurs de sécurité (KPI) sont obtenus et analysés lors des comités de sécurité.
<b>AJUSTER (ACT)</b>	Les écarts relevés sont corrigés et/ou pris en compte pour la définition d'un nouveau cycle. Une nouvelle itération (PDCA) est effectuée.

## Les thématiques de la PSSI

1. **Gouvernance** : Établir un cadre de gestion pour engager, puis vérifier la mise en œuvre et le fonctionnement de la sécurité de l'information au sein de l'organisation.
2. **Locaux informatiques** : Empêcher l'interruption des activités de l'organisation par la perte, l'endommagement, la destruction, le vol ou la compromission des actifs physiques.
3. **Ressources humaines** : S'assurer que les personnels sont sensibilisés et conscients de leurs responsabilités en matière de sécurité de l'information. Protéger les intérêts de l'établissement dans le cadre du cycle de vie des contrats de travail.
4. **Gestion des actifs** : Identifier les actifs de l'établissement et définir les responsabilités appropriées en matière de protection. S'assurer que l'information bénéficie d'un niveau de protection approprié conforme à son importance pour l'organisation.

5. **Accès logique** : Maîtriser l'accès utilisateur par le biais d'autorisations et empêcher les accès non autorisés aux systèmes et services d'information. Rendre les utilisateurs responsables de la protection de leurs informations d'authentification. Empêcher les accès non autorisés aux systèmes et aux applications.
6. **Accès privilégiés** : Maîtriser l'utilisation de privilèges élevés dans le contexte de l'Université. Rendre les utilisateurs responsables de l'usage de leurs accès privilégiés.
7. **Cryptographie** : Garantir l'utilisation correcte et efficace des techniques de cryptographie en vue de protéger la confidentialité, l'authenticité et/ou l'intégrité de l'information.
8. **Exploitation** : S'assurer de l'exploitation correcte et sécurisée des moyens de traitement de l'information. Garantir que l'information et les moyens de traitement de l'information sont protégés contre les logiciels malveillants. Empêcher toute exploitation des vulnérabilités techniques. Assurer l'horodatage et la traçabilité des actions, et en garantir la valeur probante. Empêcher la perte définitive de données.
9. **Réseaux et mobilité** : Garantir la protection de l'information circulant sur les réseaux, locaux ou étendus. Maintenir la sécurité de l'information en situation de mobilité, maintenir la sécurité de l'information transférée au sein de l'organisation et vers une entité extérieure.
10. **Sécurité dans les projets** : Veiller à ce que la sécurité de l'information soit prise en compte et mise en œuvre à tous les stades du cycle de vie des projets : conception, intégration, opérations et fin de vie.

Présidence

Mont-Saint-Aignan, le 30 septembre 2024

Direction Générale des Services

Pascale MONTELS  
[dgs@univ-rouen.fr](mailto:dgs@univ-rouen.fr)

Monsieur Laurent YON  
Président de l'Université de Rouen Normandie

À

Monsieur David CAUVIN

**Objet : Lettre de mission « Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information »**

Monsieur,

L'Université de Rouen Normandie vous a désigné Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) aux titres du décret n°2022-513 du 08 avril 2022<sup>1</sup> et de l'arrêté du 26 octobre 2022<sup>2</sup>.

Au titre de votre qualité de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, vous êtes directement rattaché à la Direction Générale des Services et ne recevez aucune instruction pour l'exercice de vos missions.

### 1. Description de la mission

Dans le cadre de cette mission, il vous appartiendra de concevoir et d'animer la démarche sécurité : la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité des systèmes d'information (matériels, données et logiciels), et de faire respecter la politique de sécurité en veillant à ce que les niveaux de protections soient conformes à la réglementation et aux bonnes pratiques en matière de sécurité.

Au titre de vos fonctions, vous devrez :

- Identifier et formaliser les enjeux et les risques de sécurité majeurs pour l'établissement ;

---

<sup>1</sup> Décret n°2022-513 du 08 avril 2022 relatif à la sécurité numérique du système d'information et de communication de l'Etat et de ses établissements publics

<sup>2</sup> Arrêté du 26 octobre 2022 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n°1337/SGDSN/ANSSI sur l'organisation de la sécurité numérique du système d'information et de communication de l'Etat et de ses établissements publics.

- Décliner les axes et les objectifs stratégiques en matière de cybersécurité et établir un plan d'actions pluriannuel recouvrant également les actions de sensibilisation et la promotion des « bonnes pratiques » ;
- Proposer à la gouvernance un plan d'actions préventives, correctives et prospectives en matière de sécurité SI en collaboration avec les parties prenantes (laboratoires, composantes, directions et équipes informatiques) ;
- Coordonner les différents intervenants en cas de problème (présidence, composantes, CERT, RENATER, autorités compétentes, sites extérieurs concernés, etc.) ;
- Exploiter et relayer les informations relatives à la sécurité reçues via le CERT, RENATER, CERTA, le FSSI/HFDS et/ou les correspondants sécurité de l'enseignement supérieur ;
- Définir une politique d'investissement au regard des objectifs de sécurité ;
- Analyser les besoins de sécurité des nouveaux projets, exprimés en termes de disponibilité, de confidentialité et d'intégrité des données, traçabilité ;
- Assurer la mise en conformité de l'établissement aux mesures et textes SSI réglementaires applicables ;
- Prévoir en liaison avec le délégué à la protection des données (DPD), la sensibilisation des usagers aux aspects de sécurité des données à caractère personnel ;
- Assurer la veille technologique et prospective pour garantir la sécurité logique et physique du SI ;
- Formaliser la stratégie de cyber-résilience tant pour la continuité (PCA) que pour la reprise d'activités (PRA) ;
- Tenir à jour un registre des incidents de sécurité liés au SI ;
- Organiser et formaliser un dispositif de gestion de crise sécurité ;
- Établir annuellement un rapport formalisé du niveau de couverture courant des risques de sécurité SI ;
- Assurer un rôle de conseil auprès de la gouvernance.

## 2. Responsabilités et obligations

Pour vous permettre de mener à bien ces différentes missions, vous serez amené à :

- Participer à des formations tant organisationnelles que techniques relatives à la sécurité des systèmes d'information ;
- Mener des actions de sensibilisation auprès du personnel et des usagers ;

- Organiser et animer un réseau de correspondants sécurité des systèmes d'informations (CSSI) au sein de l'Université de Rouen Normandie.

### 3. Durée de la mission

La mission est établie à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024, pour la durée du mandat.

### 4. Moyens mis à disposition

Pour vous permettre de mener à bien ces différentes missions, la Direction s'engage à :

- Ce que vous soyez associé, d'une manière appropriée et en temps utile, à toutes les questions à la Sécurité du Système d'Information ;
- Vous aider à exercer vos missions en :
  - vous fournissant les ressources et moyens qui vous sont nécessaires ;
  - vous permettant d'entretenir vos connaissances spécialisées et vos capacités à accomplir vos missions, de réaliser votre veille et de vous tenir informé des meilleures pratiques propres à votre métier.
- Vous permettre de faire directement un rapport au niveau le plus élevé de la direction générale ;
- Donner une importance prépondérante à vos analyses et conseils en matière de Sécurité et, dans le cas où vos recommandations ne seraient pas retenues, à en documenter les raisons.

Je vous remercie par avance pour votre investissement dans la mise en œuvre de ces missions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de l'Université de Rouen Normandie,



Laurent YON

**Diffusion** : DGS, DRH, DAJS, DSI

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**18 octobre 2024**

**Délibération n°CA-2024-14**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 26 votants, dont 10 membres représentés

**Élection d'un.e vice-président.e étudiant.e au conseil d'administration**

- Vu l'article 712 – 3 du code de l'éducation
- Vu l'article 8-2 de l'URN
- Vu la note en annexe

*Élection d'un.e vice-président.e étudiant.e*

Safwane CHERTOUK	25
Contre	0
Abstention	1

**Safwane CHERTOUK est élu en tant que vice-président étudiant au conseil d'administration**

Fait à Rouen, le 18 octobre 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Direction Générale des Services  
DAJS

 02.35.14.65.48

 [direction.dajs@univ-rouen.fr](mailto:direction.dajs@univ-rouen.fr)

Mont Saint-Aignan, le 9 octobre 2024

Note d'information aux membres du conseil  
d'administration.

Séance du 18 octobre 2024

**Objet : Désignation du vice-président étudiant du conseil d'administration (CA)**

**Réf :** statuts de l'université, article 8-2.

Le siège de vice-président étudiant (VPE) du CA est vacant à compter de la rentrée universitaire 2024. Il convient donc de désigner un nouveau VPE au titre du CA de l'université.

L'article 8-2 des statuts de l'université prévoit que le conseil **d'administration élit en son sein, parmi les étudiants titulaires, un vice-président étudiant (VPE CA).**

Les vice-présidents étudiants sont élus à la majorité absolue des membres en exercice aux deux premiers tours de scrutin puis à la majorité relative. L'élection a lieu au plus tard trois mois après **la vacance du siège**, sauf en cas de fermeture des services où le délai est alors prorogé d'un mois.

Le dépôt préalable de candidatures est obligatoire. **Les candidatures et les professions de foi doivent être déposées auprès de la présidence au moins quinze jours avant la réunion du conseil d'administration** au cours duquel le vote doit avoir lieu.

Un appel à candidature a été diffusé, à l'attention des membres élus titulaires étudiants du CA de l'université.

***Il est demandé aux membres du CA de procéder à l'élection d'un VP étudiant du CA.***

Direction générale des services  
Direction des Affaires Juridiques et Statutaires

**APPEL A CANDIDATURES A LA VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DECLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE**

**Date limite de dépôt : jeudi 3 octobre 2024 – 18h**

Je soussigné(e) CHERTOUK Safwane

Numéro étudiant : 22109053

Formation au titre de l'année universitaire 2024-2025 : Etudiant en L3 de Droit

Composante : A l'UFR Droit, Economie et Science Politique

Safwane.chertouk@univ-rouen.fr

Courriel : Déclare être candidat à l'élection du vice-président étudiant (H) du conseil d'administration.

Fait à Rouen

Le 03/10/2024

Signature (originale) :



Pièces à joindre :

- Copie de la léocarte recto-verso ou certificat de scolarité
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour)
- Curriculum vitae
- Profession de foi



# SAFWANE CHERTOUK

Étudiant en L3 de  
Droit

## Formation

- **Licence de Droit**  
UFR DESP, Université de Rouen  
2021 - Aujourd'hui
- **L1 Mathématiques -  
Informatique**  
Université d'Orléans  
2020 - 2021
- **PACES**  
Université Paris Cité, Descartes  
2018 - 2019
- **Baccalauréat Série S**  
Lycée Joseph Talma, Brunoy  
2018

## Contacts

### Email

safwane.chertouk@univ-rouen.fr



## Présentation

Étudiant motivé et impliqué, passionné par la vie associative et l'engagement communautaire. Expérimenté dans des projets collectifs, je souhaite mettre à profit le travail et le dialogue entre étudiants et acteurs institutionnels.

## Compétences

- Communication
- Organisation
- Travail d'équipe
- Esprit d'initiative
- Adaptabilité
- Leadership

## Expériences

### • Association FEDER

Président

Juin 2024 - Aujourd'hui

Représentation locale, régionale et nationale, coordination du réseau associatif rouennais, promotion de la collaboration étudiante et universitaire

### • Élu étudiant

Représentant étudiant

Novembre 2022 - Aujourd'hui

Élu étudiant au Conseil de Gestion de l'UFR DESP, au Conseil d'Administration de l'URN et à la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université

### • Association Corpo Pasteur

Président

Juin 2023 - Juin 2024

Gestion et coordination d'événements, animation d'une équipe de bénévoles, élaboration de partenariats, promotion de la vie associative, gestion de conflit et management d'équipe

### • Cabinet Abdallahi Avocats

Assistant Juridique Stagiaire

Mai 2022 - Août 2022

Rédaction de contrat, recherche juridique sur des dossiers, rédaction de conclusions, réunion et contacts avec les clients, magistrats et avocats

## Langues

Français



Anglais



Espagnol





PROFESSION DE FOI VPE CA

**SAFWANE CHERTOUK**

*Représentation - Vie étudiante -  
Formation - Jeunesse - Réseau - Social*





**Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,**

C'est avec un grand honneur que je vous sou mets ma candidature au poste de **Vice-Président Étudiant au sein du Conseil d'Administration de l'Université de Rouen.**

Conscient de l'importance de cette fonction, telle que définie par la loi de Responsabilité des Universités de 2007, mon engagement est de représenter fidèlement l'ensemble des étudiantes et étudiants auprès des instances dirigeantes. Le rôle de Vice-Président Étudiant exige d'**être un porte-parole actif**, en lien étroit avec le tissu associatif et en contact direct avec les étudiantes et étudiants pour recueillir leurs préoccupations et y répondre. Mon objectif est de **mener des projets concrets** visant à améliorer la vie étudiante, tout en restant attentif aux besoins de chacun.

Fort de mon expérience au sein de la **Corpo Pasteur** en tant que Trésorier puis Président, je me suis pleinement investi dans la vie étudiante et j'ai découvert l'importance de celle-ci. J'ai ainsi eu l'occasion de travailler de pair avec l'**UFR DESP** afin de défendre et représenter les étudiantes et étudiants de Pasteur, et il me tient à cœur de perpétuer ce travail en commun pour permettre un épanouissement de tous et toutes à l'Université en promouvant les valeurs qui sont celles de l'Université de Rouen.



En tant que président de la **Fédération Des Étudiantes et Étudiants Rouennais** (FEDER), j'ai constaté le besoin et la nécessité d'entretenir une bonne communication entre les acteurs institutionnels. Par ma candidature au poste de **Vice-Président Étudiant du Conseil d'Administration**, je souhaite élargir cet engagement pour servir l'ensemble de la communauté étudiante. Ces responsabilités m'ont permis de mieux comprendre les rouages de l'université et d'établir des collaborations efficaces avec ses différents acteurs.

Je m'inscris dans **une dynamique d'ouverture** et de coopération. L'actuel Vice-Président Étudiant du CAc, **Axel Duthil-Vatine**, est déjà un partenaire de travail régulier. Je suis convaincu que cette continuité et notre travail d'équipe seront des atouts précieux pour renforcer ce poste. Avec ma motivation et mon envie d'améliorer la vie étudiante, je souhaite impulser une dynamique de travail constructive.

Je souhaite m'impliquer dans le **Service de Santé Étudiante** et faire le lien avec le conseil SSE, ainsi que dans l'accompagnement et le développement des étudiantes et étudiants relais en culture, en transition écologique et en santé. Je m'engage également à poursuivre le travail sur les violences sexistes et sexuelles et à suivre le projet de la maison de l'université.



Je m'engage à travailler en étroite collaboration avec les différents vice-présidents et les membres du conseil. Ensemble, nous pourrons élaborer des stratégies et des projets qui **tiennent compte des besoins et des préoccupations des étudiantes et étudiants**. Mon objectif est de favoriser la coopération et la communication entre les différentes instances universitaires, afin de garantir une expérience étudiante **enrichissante** et **inclusive**. En tant que Vice-Président Étudiant, mon objectif sera de **défendre leurs droits** et promouvoir leurs intérêts. Je veillerai à ce que **nos voix soient entendues** lors des discussions sur les politiques universitaires, les programmes d'études et les services aux étudiantes et étudiants.

Je suis enthousiaste à l'idée de contribuer aux projets en cours au sein de l'université. Que ce soit l'amélioration des infrastructures, le développement de nouveaux programmes académiques ou la **mise en place de services étudiants innovants**, je m'investirai pleinement pour que ces projets répondent aux besoins des étudiantes et étudiants.

Je suis conscient que la situation est particulière et que le mandat sera très bref. Cependant, je crois fermement qu'il est crucial de **continuer le travail entamé** et de lancer de nouveaux projets, même dans ce laps de temps limité. Mon objectif est de maximiser chaque opportunité pour apporter **des améliorations concrètes et immédiates** à la vie étudiante. Je suis prêt à m'investir pleinement dès le premier jour pour assurer une transition fluide et efficace, tout en restant attentif aux besoins urgents de notre communauté étudiante.



Le modèle de la **FEDER**, avec ses **23 associations** réparties sur Rouen, Mont-Saint-Aignan, Saint-Étienne-du-Rouvray, Elbeuf et Évreux, a démontré sa pertinence et sa représentativité lors des précédentes élections. Grâce à notre expertise couvrant **la majorité des filières** de l'université, nous pouvons assurer un retour direct, même de celles plus éloignées ou moins représentées. Cette confiance que nous accorde la communauté étudiante est une responsabilité que je prends à cœur. Nous sommes déterminés à tenir nos engagements et à honorer la confiance placée en nous lors des élections.

Je vous remercie pour votre attention et de votre soutien. Ensemble, nous pouvons faire de notre université **un lieu où chaque étudiante et étudiant se sent valorisé.e, entendu.e et soutenu.e**. Je suis déterminé à travailler avec vous pour créer un environnement académique et social enrichissant pour tous.

Respectueusement,

**Safwane CHERTOUK**

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Conseil d'administration - URN****18 octobre 2024****Délibération n°CA-2024-15****Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 26 votants, dont 10 membres représentés

**Avis sur la nomination de la direction du CEROUEN**

- Vu l'article 712 – 3 du code de l'éducation
- Vu l'article 13 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu l'article 4 du statut du CEROUEN
- Vu la note annexe

*Approbation de la nomination de la direction du CEROUEN*

Charly MACHEMEHL	24
Contre	0
Abstention	2

**Le conseil d'administration est favorable à la nomination de Monsieur Charly MACHEMEHL à la direction du CEROUEN**

Fait à Rouen, le 18 octobre 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Présidence

Mont Saint-Aignan, le 9 octobre 2024

Vice-président

Philippe PAREIGE

Note d'information aux membres du conseil  
d'administration  
Séance du 18 octobre 2024

### **Objet : Avis sur la nomination de la direction du CEROUEN**

**Réf :** article 6 des statuts du Centre d'Études et de Recherches Olympiques de l'Université de Rouen Normandie (CEROUEN)

#### **Article 6 des statuts du CEROUEN : Direction**

Le directeur est nommé par le Président de l'URN, après avis du comité de pilotage et du Conseil d'Administration, pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois.

Le directeur-adjoint est nommé par le Président sur proposition du directeur du CEROUEN.

Le directeur et le directeur-adjoint sont des enseignants-chercheurs ou des enseignants du primaire ou secondaire affectés dans le supérieur (ESAS) de l'établissement.

Leurs mandats sont incompatibles avec un mandat en cours de directeur ou directeur-adjoint de : composante, de directeur d'unité de recherche, de directeur de structure fédérative de recherche, de directeur d'école doctorale.

En cas de cessation d'activité du directeur, le directeur-adjoint assure l'intérim jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction.

La direction représente le CEROUEN auprès des instances de l'URN et des partenaires.

Elle a pour mission d'impulser et de coordonner les programmes opérationnels sur les orientations définies par le Comité de Pilotage, en cohérence avec la politique d'établissement.

Elle présente un rapport annuel d'activité au Comité de Pilotage et recueille les avis du Conseil d'Orientation Scientifique.

Le directeur gère les ressources qui sont attribuées au CEROUEN et encadre le personnel administratif et technique du CEROUEN.

Suite au départ du Directeur du CEROUEN (mutation à la rentrée universitaire 2024), le Comité de Pilotage et Comité d'Orientation Stratégique du CEROUEN, réuni le jeudi 3 octobre 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité à la candidature de Monsieur Charly MACHEMEHL à la direction du CEROUEN, actuellement directeur-adjoint et qui en assure l'intérim.

**Conformément à l'article 6 des statuts du CEROUEN, il est demandé aux membres du CA d'émettre un avis sur la candidature de Monsieur Charly MACHEMEHL.**

**Sont électeurs :** l'ensemble des membres du CA

### Articles 3-2-2 et 3-2-3 des statuts de l'URN : votes et procurations

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. Les abstentions, votes blancs et nuls ne sont pas des suffrages exprimés.

En cas de partage égal des voix, le président de chaque conseil a voix prépondérante.

En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

Chaque membre d'un conseil peut donner procuration à un autre membre du conseil, sans distinction de collège électoral.

Nul ne peut détenir ni donner plus d'une procuration. La procuration du titulaire prévaut sur celle du suppléant.